

II.1 - LE TIR SUR CIBLES EXTÉRIEURES

Sommaire

A. Généralités

- A.1** La responsabilité
- A.2** Les dispositions médicales
- A.3** L'entraînement
- A.4** Le règlement concernant la tenue
- A.5** Les catégories
- A.6** Les divisions
- A.7** Les épreuves de tir sur cibles en plein air
- A.8** Les records du monde – Définition
- A.9** Les contrôles de dopage hors compétition
- A.10** Les compétiteurs handicapés
- A.11** Lieu du Tir alterné

B. Règlement International

- B.1** L'aménagement des terrains
- B.2** Les équipements des sites de tir
- B.3** Les équipements des archers
- B.4** Le tir
- B.5** L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
- B.6** L'établissement des scores
- B.7** Le contrôle des tirs et la sécurité
- B.8** Les conséquences du non-respect des règles
- B.9** L'arbitrage
- B.10** Réclamations – Litiges
- B.11** Appel
- B.12** Les annexes
- Annexe 1 :**
 - Tableaux des matches / Grille de répartition
- Annexe 2 :**
 - Les dispositions des terrains
- Annexe 3 :**
 - Les feuilles de marque
- Annexe 4 :**
 - Les blasons

C. Règlement français des épreuves fédérales

- C.1** Les compétitions sélectives pour le Championnat de France 2x70m
- C.2** Les Championnats nationaux individuels
- C.3** La Filière Sportive par Equipes de Clubs
- C.4** Le Fédéral
- C.5** Le Tir Beursault
- C.6** Le Tir au Drapeau (règlement international)
- C.7** Le tir des arbitres
- Annexe 1**
 - Positions des blasons

A. GENERALITES (disciplines internationales)

A.1 LA RESPONSABILITE

La FITA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FITA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 LES DISPOSITIONS MEDICALES

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FITA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FITA. Voir Chapitre I – Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales.

A.3 L'ENTRAINEMENT

A.3.1 : Lors des championnats de tir en extérieur, l'entraînement peut se dérouler sur le terrain de compétition.

A.3.2 : Lors des championnats de tir sur cibles en plein air, l'**entraînement** aura une **durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum** pour toutes les journées de l'épreuve de qualification. Cependant, lors des J.O. et des Championnats du Monde, tous les entraînements doivent cesser 15 minutes avant le début de la compétition.

Lors des autres compétitions FITA, l'entraînement aura une durée maximum de 45 minutes, mais il peut être réduit et la compétition débutera dès que possible.

L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement. Les cibles d'entraînement seront placées à la première distance tirée par chaque catégorie.

Pour le tir des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée.

A.3.3 : D'autres installations d'entraînement doivent être mises à la disposition des tireurs 5 jours au moins avant le début de la compétition (cela concerne les championnats de la FITA).

A.3.4 : Dans les championnats de tir sur cibles en plein air, on doit mettre à la disposition des tireurs un terrain d'entraînement pendant les jours des épreuves finales, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

A.3.5 : Des cibles, présentées dans la même direction que sur le terrain de compétition, doivent être mises à la disposition des concurrents (et des équipes) pour permettre l'entraînement lors des exemptions ou forfaits. Cela peut être une partie non utilisée du terrain de compétition.

A.3.6 : Lors des matches de l'épreuve olympique, un terrain d'entraînement sera prévu à proximité du terrain de compétition où les compétiteurs toujours en compétition peuvent s'entraîner durant les phases éliminatoires et finales.

A.3.7 : Si le terrain d'entraînement est trop petit pour le nombre de cibles, les organisateurs peuvent prévoir deux ou trois périodes d'entraînement par jour, pendant au moins 4 heures chacune : la réservation à ces séances peut se faire jusqu'à 24 heures à l'avance. Plusieurs réservations par jour, pour le même tireur, ne peuvent être acceptées que dans la mesure où cela n'empêche pas un autre concurrent de réserver la première période d'entraînement de son choix.

A.3.8 : Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.



A.3.9 : Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.10 : Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.

Note : Les archers ne perdront pas de points pour des flèches tirées hors temps lors de l'entraînement officiel. Ils seront avertis et en cas de récidive, le Directeur des tirs et/ou le Président des arbitres pourra leur interdire la poursuite de l'entraînement.

Cependant, une flèche tirée après que le directeur des tirs ait officiellement arrêté la session d'entraînement (après le retrait des flèches d'entraînement, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la volée marquante suivante et vaudra au compétiteur de perdre la valeur de la flèche marquant le plus haut score de cette volée.

A.3.11 LES CHAMPIONNATS

A.3.11.1 : Les championnats de tir en plein air consistent en une épreuve de qualification (simple Fita) suivie d'une épreuve olympique. Le programme dépendra du nombre de compétiteurs, par divisions et catégories, et de l'espace disponible.

A.3.11.1.1 : Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui qui est requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées.

A.3.11.2 : Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs soient en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.3.11.3 : Le Président peut ajuster le programme selon les demandes du réalisateur TV. Cet ajustement doit se faire en coopération avec les organisateurs, mais doit tenir compte, en priorité, de l'intérêt des compétiteurs qui doivent être informés du changement le plus rapidement possible.

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE (pour l'application en France, Cf. Article C.12.1 des Règlements Généraux)

A.4.1 : Pendant les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques : les athlètes et les entraîneurs doivent porter une tenue d'allure professionnelle et sportive. Tous les membres d'une équipe sont vêtus de la même tenue d'équipe. Les hommes et les femmes des équipes d'un pays peuvent porter des uniformes de conception ou couleur différentes. Les représentants officiels de l'équipe peuvent porter un uniforme de style différent, mais il devra être de la même couleur. Les représentants de l'équipe devront être facilement identifiables en tant que représentant officiel de l'équipe.

A.4.2 : Pendant la compétition :

- Les femmes doivent porter des robes, des jupes, des jupes-culottes, des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) ou des pantalons non serrés et des chemisiers ou des hauts (qui devront couvrir le devant et le dos du corps), correctement ajustés sur chaque épaule et couvrant le ventre en pleine allonge.
- Les hommes doivent porter des pantalons (qui descendent jusqu'en dessous des chevilles) ou des shorts (ceux-ci ne peuvent pas être plus courts que la position du bout des doigts lorsque l'athlète a les bras et les doigts tendus le long du corps) et des chemises à manche longues ou courtes couvrant le ventre en pleine allonge.



- Aucun jean ou pantalons trop grands, trop larges (Baggy) ne sont autorisés.
- Pendant la compétition de matchs par équipes, les chemises/chemisiers, les pantalons/shorts, jupes, doivent être de la même couleur et du même style.
- Si les conditions météorologiques le demandent, des habits de protection tels que pullovers, survêtement, hauts de sport en lycra, habits contre la pluie, etc, peuvent être portés avec l'aval du Délégué Technique ou, en son absence, du Président de la Commission des Juges.
- Les casquettes/chapeaux ne sont pas obligatoires, mais si les athlètes en portent, ils doivent être du même design et style pour l'ensemble de l'équipe. Ils peuvent avoir des patches au nom d'un sponsor en conformité avec les règles d'éligibilité.

A.4.3 : Pendant les épreuves de tir sur cibles, les athlètes et les entraîneurs doivent porter des chaussures de sport. Les chaussures de sport peuvent être de style différent mais doivent couvrir le pied entièrement.

A.4.4 : Les athlètes garderont le même n° d'enregistrement tout au long du tournoi. Le n° d'enregistrement ou le dossard doit être positionné sur le dos de l'archer de telle manière qu'il soit visible durant toute la compétition. Lors des Championnats du Monde et des Jeux Olympiques, le dossard indiquera le classement de l'archer en fonction de sa position à l'issue de la phase de qualification.

A.4.5 : Il est permis aux compétiteurs de porter des vêtements sur lesquels apparaît le nom et/ou l'insigne officiel, le drapeau ou l'emblème du pays qu'ils représentent, sans restriction de taille.

A.4.6 : Aucune publicité ne peut apparaître sur les vêtements des compétiteurs et des officiels, si ce n'est ce qui est prévu dans les règles d'éligibilité.

A.5 LES CATEGORIES

A.5.1 : La FITA reconnaît les catégories suivantes :

Senior dame	Senior homme
Junior dame	Junior homme
Cadette	Cadet
Vétéran (Master) dame	Vétéran (Master) homme

A.5.2 : Des épreuves séparées pour les juniors et cadets dames, les juniors et cadets hommes, les vétérans dames et hommes sont reconnues par la FITA.

A.5.3 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "cadet" si la compétition a lieu dans l'année de son 17^{ème} anniversaire. *(Application au 01/09/2010)*

A.5.4 : Un cadet peut décider de concourir dans la catégorie junior, s'il le désire.

A.5.5 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie junior si la compétition a lieu dans l'année de son 20^{ème} anniversaire. *(Application au 01/09/2010)*

A.5.6 : Un junior peut décider de concourir dans la catégorie senior, s'il le désire.

A.5.7 : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie « Master » si la compétition a lieu dans l'année de son 50^{ème} anniversaire.

A.6 LES DIVISIONS

A.6.1 : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FITA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 : Pour le tir sur cibles en plein air :

- division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini en B.3.1 ;
- division Arc Standard avec l'équipement défini en B.3.2 ;
- division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini en B.3.3.



A.7 LES EPREUVES DE TIR SUR CIBLES EN PLEIN AIR

A.7.1 : On peut tirer les épreuves FITA de tir sur cibles en plein air dans les divisions "arcs recurve" et "arcs compound". Lors des Jeux Olympiques, seule la division "arcs recurve" peut concourir. L'épreuve "arc standard" ne peut être tirée que par la division "arc standard".

A.7.2 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air pour les arcs classiques consiste à tirer 36 flèches à chacune des distances suivantes et dans cet ordre :

- 70, 60, 50 et 30m pour les dames, les juniors dames, les cadets hommes et les vétérans hommes ;
- 90, 70, 50 et 30m pour les hommes, les juniors hommes ;
- 60, 50, 40 et 30m pour les cadettes et les vétérans dames.

ou dans cet ordre :

- 30, 50, 60 et 70m ;
- 30, 50, 70 et 90m ;
- 30, 40, 50 et 60m.

Le blason de 122cm sera utilisé aux distances de 90, 70 et 60m (et 50m pour les cadettes et vétérans Dames). Le blason de 80cm sera utilisé aux distances de 50 (autre que pour les cadettes et vétérans Dames), 40 et 30m. Le blason multifaces (en triangle ou horizontal) peut être utilisé à la distance de 30m. L'utilisation du blason réduit (en triangle ou horizontal) de 80cm est obligatoire pour les championnats de la FITA.

A.7.3 : La double épreuve FITA de tir sur cibles en plein air consiste en 2 épreuves FITA tirées l'une après l'autre.

A.7.4 : L'épreuve olympique, arcs classiques à partir du 01/04/2010, consiste en :

L'épreuve éliminatoire dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (obligatoire pour les Championnats du Monde) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels). Ils tirent une série de duels par groupes. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

Note : Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales des compétitions sélectives pour le Championnat de France et lors du Championnat de France : on ne garde que les 64 meilleures dames et les 64 meilleurs hommes (les exemptions sont possibles).

L'épreuve finale dans laquelle les 8 meilleurs athlètes, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels individuels. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors d'un championnat du monde, les duels sont tirés l'un après l'autre. Les compétiteurs alterneront le tir d'une flèche.

L'épreuve éliminatoire par équipes dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir tableaux des matches en annexe), tirent simultanément une série de duels. Chaque duel consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m.

L'épreuve finale par équipes dans laquelle les 4 meilleures équipes issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel consiste en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer), 2 minutes par volée, sur blasons de 122cm, à la distance de 70m et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors des J.O., les Championnats du Monde et les épreuves de Coupe du Monde, les équipes alterneront le tir des séquences de 2 flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsque le compétiteur franchit la ligne de 1m.

L'épreuve par équipe mixte pour laquelle les 16 meilleures équipes composées des 2 meilleurs athlètes (1 Dame et 1 Homme) de la même Association membre sont positionnées en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent une série de duels, chaque duel consiste en 4 volées de 4 flèches (2 flèches par athlète).

Le format de compétition peut être modifié pour s'adapter à des stades ou emplacements particuliers très attirants pour le tir à l'arc. Il convient de prévenir les Associations Membres au moins 1 an avant le déroulement de l'épreuve.

L'épreuve Olympique se tire à 70m (60m pour les cadets et les vétérans) sur blasons de 122cm.



A.7.5 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air pour **les arcs à poulies** consiste à tirer 72 flèches (2x36 flèches) à la distance de 50m sur blasons de 80cm. Les matches de l'épreuve éliminatoire et finale se tirent à 50m en 15 flèches (5 volées de 3 flèches).

La phase de qualification par équipe **arc à poulies** se tire à 50m (3x72 flèches).

A.7.5.1 : L'épreuve **d'arc à poulies** (application au 01/04/2011) consiste en :

- * **L'Epreuve Éliminatoire**, dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (obligatoire pour les Championnats du Monde) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification à 50m (voir tableau des duels). Ils tirent simultanément une série de duels, chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé au point et non pas en sets).
- * **L'Epreuve des Finales**, dans lesquelles les 8 meilleurs athlètes issus de l'épreuve éliminatoire tirent des duels individuels. Chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches. Les athlètes tireront en alternant des tirs d'une flèche à la fois.
- * **L'Epreuve Éliminatoire par Equipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 athlètes, positionnées selon leurs résultats après l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent simultanément une série de duels, chaque duel se tirant en 4 volées de 6 flèches (2 par athlètes).
- * **L'Epreuve Finale par Equipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes, issue de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel se tire en 4 volées de 6 flèches (2 par athlètes). Les équipes alterneront le tir par séquence de 3 flèches. La période de tir débute et se termine lorsque l'athlète franchit la ligne de 1m.
- * **L'Epreuve par Equipe Mixte** pour laquelle les 16 meilleures équipes composées des 2 meilleurs athlètes (1 Dame et 1 Homme) de la même Association Membre sont positionnées en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels) tirent une série de duels, chaque duel consiste en 4 volées de 4 flèches (2 flèches par athlètes).
- * **L'Epreuve Éliminatoire ainsi que les Finales** se tirent à 50m sur blasons de 80cm à 6 anneaux.
- * **Une Equipe** doit être formée des 3 meilleurs (ou 2 pour l'Equipe Mixte) athlètes classés après l'épreuve de qualification, sauf si le capitaine d'équipe informe le Directeur des Tirs ou le Président des Juges, par écrit au moins 1 heure avant le début de l'épreuve par équipes, d'un remplacement par un autre athlète ayant participé à l'épreuve de qualification. En cas de remplacement, seuls les athlètes ayant participé à l'épreuve par équipes (et non les qualifications) se verront décerner les médailles.

A.7.6 : L'épreuve FITA 70m qui consiste à tirer 72 flèches à 70m sur un blason de 122cm.

A.7.7 : L'épreuve 1/2 FITA consiste à tirer 18 flèches aux mêmes distances que pour l'épreuve FITA.

A.7.8 : L'épreuve FITA 900 consiste à tirer 30 flèches à chacune des distances suivantes, sur blason de 122cm : 60, 50 et 40m pour toutes les catégories.

A.7.9 : L'épreuve FITA standard consiste à tirer 36 flèches à 50m et 30m sur blason de 122cm.

A.8 LES RECORDS DU MONDE - DEFINITION

A.8.1 : Un nouveau record du monde est établi lorsqu'un score supérieur d'au moins 1 point, par rapport au record existant, est atteint.

A.8.2 : Dans le cas d'un score parfait (= le maximum pouvant être atteint), un nouveau record doit comporter le nombre de 10 intérieurs (10X) et avoir au moins un 10X de plus que l'ancien record.

A.8.3 LES RECORDS DU MONDE

A.8.3.1 : Pour le tir sur cibles en plein air, dans les catégories dames, hommes, juniors dames et hommes, cadets dames et hommes (divisions arcs recurve et arcs compound) :

- Epreuve FITA pour les individuels (144 flèches)
 - 90m individuel (36 flèches), hommes et juniors hommes seulement ;
 - 70m individuel (36 flèches) ;
 - 60m individuel (36 flèches) ;
 - 50m individuel ;
 - 30m individuel.



Pour les distances ci-dessus, les records du monde ne peuvent être établis que dans le cadre d'une épreuve FITA complète.

- Epreuve FITA 70m (72 flèches)
 - match de l'épreuve olympique individuelle (12 flèches) ;
 - total de l'épreuve finale de l'épreuve olympique individuelle (36 flèches) ;
 - épreuve FITA par équipes (3 x 144 flèches) ;
 - match de l'épreuve olympique par équipes (24 flèches) ;
 - total de l'épreuve finale de l'épreuve olympique par équipes (2 x 24 flèches).

Explication de la FITA : Record du monde « cadets ». Le Comité Constitution et Règlements décide : une demande de record du monde "cadet" ne peut être acceptée que pour les distances en catégorie "cadet". Si un record du monde est demandé lors d'une épreuve Fita (144 flèches), les distances de tir doivent être de 70, 60, 50 et 30m.

Si un cadet tire lors d'une épreuve Fita (144 flèches) dans la catégorie senior ou junior, aux distances de 90, 70, 50 et 30m, les records du monde de l'épreuve Fita 144 flèches et du 90m ne peuvent pas être demandés dans la catégorie cadet. Seuls peuvent être demandés les records du 70, 50 ou 30m. Par ailleurs, en cas de record du monde du 70m, la demande de record ne sera acceptée que si le compétiteur a tiré une épreuve Fita (144 flèches) complète.

(FITA Information n°6 de Mai 2000)

A.8.4 CONFIRMATION DES RECORDS DU MONDE

A.8.4.1 : Les records du monde tirés lors des J.O., des championnats du monde et des tournois de classement mondiaux sont confirmés automatiquement dès que les scores sont officiels. Les records tirés lors d'autres tournois doivent être confirmés par le secrétaire général de la FITA.

A.8.4.2 : Les scores obtenus lors d'autres tournois doivent être envoyés au secrétaire général de la FITA au plus tard 10 jours après la fin du tournoi. Chacun peut réclamer un record du monde, mais la demande doit être accompagnée par une déclaration de l'Association Membre, sous la responsabilité de laquelle le tournoi a été organisé, avec indication des éléments suivants :

- nom, description, lieu et date du tournoi ;
- confirmation que le tournoi a été tiré selon les règlements de la FITA ;
- confirmation que le compétiteur, pour lequel la demande est faite, était membre d'une Association Membre de la FITA au moment où le record a été établi ;
- nom, prénom, nationalité et sexe du compétiteur ;
- la liste complète des résultats ;
- les détails sur le record demandé, accompagnés de la ou des feuilles de marque originale (ou une photocopie certifiée conforme par l'arbitre).

A.8.4.3 : Le secrétaire général ratifiera la demande pour un record du monde sitôt après sa réception.

A.8.4.4 : Si un record du monde devait être amélioré par deux ou plusieurs scores égaux, le même jour, les archers ayant battu le record seront tous déclarés co-détenteurs du nouveau record du monde.

A.8.4.5 : Les détenteurs du record du monde doivent recevoir un diplôme faisant état du résultat et du lieu du record.

A.8.5 LES DISTINCTIONS DE LA FITA

A.8.5.1 : Pour l'octroi de distinctions de la FITA et pour l'enregistrement des records du monde, la FITA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au paragraphe A.8.6.

A.8.5.2 : Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.5.3 : Une seule récompense peut être demandée pour chaque score.



A.8.5.3.1 : Dans la discipline du tir sur cible en plein air, il y aura des étoiles FITA (**FITA STAR**) en relation avec les scores obtenus lors d'une épreuve FITA, comme suit :

A.8.5.3.2 : Pour la division "arc recurve", les étoiles seront sur un fond en forme de bouclier :

FITA STAR - ARCS RECURVE						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond pourpre
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.3.3 : Pour la division "arc compound", les étoiles seront sur un fond circulaire :

FITA STAR - ARCS COMPOUND						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond pourpre
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.3.4 : Etoile d'argent pour les Cadets (voir A.5.3) et les Vétérans : arcs classiques et arcs à poulies

ETOILES D'ARGENT (Recurve et Compound)						
Hommes et Femmes	Etoile	Etoile sur fond Noir	Etoile sur fond Bleu	Etoile sur fond Rouge	Etoile sur fond Or	Etoile sur fond Pourpre
	1000	1100	1200	1300	1350	1400

A.8.5.4 : Pour la division "arc standard", des épinglettes "flèches FITA" qui consistent en une épinglette ronde sur laquelle se trouve inscrit "FITA Standard Archery".

EPINGLETTES - ARCS STANDARD					
	Fond Blanc	Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond Or
Hommes	500	530	560	590	620
Dames	475	505	535	565	595

A.8.5.4.1 : Pour obtenir une épinglette "flèche FITA", l'archer ne doit pas avoir obtenu une étoile FITA de 1000 points ou plus, en utilisant n'importe quel matériel.

A.8.5.4.2 : Dans la discipline de tir sur cibles, il y aura des distinctions FITA TARGET. Ces épinglettes seront sur un arrière fond rond en couleur, pour les scores indiqués dans le tableau ci-dessous et pour les épreuves suivantes (arcs recurve, arcs compound, hommes et dames) :

- épreuve FITA 70m (72 flèches) ;
- épreuve Demi FITA (72 flèches) ;
- épreuve FITA 900 (90 flèches) ;
- épreuve arcs à poulies à 50m (2011).



Tableau relatif au tir extérieur

FITA TARGET Hommes et Dames - Arcs Recurve et Compound						
Cible	Sur Blanc	Sur Noir	Sur Bleu	Sur Rouge	Sur Or	Sur Pourpre
FITA 70m	500	550	600	650	675	700
Demi FITA	500	550	600	650	675	700
FITA 900	750	800	830	860	875	890
Arcs à Poulies 50m	500	550	600	650	675	700

A.8.5.4.3 : Il y a des TARGET ARGENT pour les catégories Cadets (voir A.5.3) et Vétérans

- épreuve à 60m (72 flèches) ;
- Demi FITA (*à leurs distances spécifiques*) ;

TARGET ARGENT - Arcs Recurve et Compound						
Target	Sur Blanc	Sur Noir	Sur Bleu	Sur Rouge	Sur Or	Sur Pourpre
Epreuve 60m	500	550	600	650	675	700

A.8.6 LES COMPETITIONS POUR L'OBTENTION D'UNE DISTINCTION FITA

A.8.6.1 : On peut obtenir une FITA STAR dans une simple épreuve FITA, dans chaque épreuve d'une double épreuve FITA, lors de l'épreuve de qualification de l'épreuve olympique lorsque ces épreuves sont organisées en conformité avec les règles de la FITA.

A.8.6.2 : On peut gagner une épinglette "flèche" dans l'épreuve FITA "arc standard". On peut aussi l'obtenir en tirant les distances de 50 et 30m lors d'une épreuve FITA complète.

A.8.6.3 : La distinction FITA TARGET peut être gagnée pour les scores indiqués dans l'article A.8.5.4.2, pour une des épreuves mentionnées dans cet article.

A.8.6.4 : Les distinctions définies dans le paragraphe A.8.5 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la FITA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la FITA.

A.9 LES CONTROLES DE DOPAGE HORS COMPETITION

A.9.1 : Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète.

A.9.2 : Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la FITA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la FITA.

A.9.3 : Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code antidopage du mouvement olympique.

A.9.4 : Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence ou non de stéroïdes anabolisants, d'hormones peptides en relation avec des agents composés et masquant, tels que la probénécide et les diurétiques.

A.9.5 : Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse des stéroïdes anabolisants.



A.10 LES COMPETITEURS HANDICAPES

Voir Chapitre I – Les Règlements Généraux – Article C.2.

A.11 LIEU DU TIR ALTERNE

Cet article est applicable en France à partir du 15/09/2004 (sauf A.11.3) sur le lieu du tir alterné (à définir avec le délégué technique et l'arbitre responsable).

A.11.1 : POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET LES CHAMPIONNATS DU MONDE UNIQUEMENT

A.11.2 : POUR LES JEUX OLYMPIQUES, LES CHAMPIONNATS DU MONDE ET LES COMPETITIONS OÙ LA TELEVISION EST PRESENTE

- les parasols ou autre(s) structure(s) fournissant de l'ombre ne seront pas autorisés sur le terrain de compétition ;
- les archers et les entraîneurs ne disposeront pas de chaises sur le terrain de compétition ;
- les archers ne passent que 15 à 22 minutes sur le terrain pour le tir individuel, 22 minutes pour le tir par équipes ;
- les sacs et les caisses d'arc ne sont pas autorisés sur le terrain de tir, le petit matériel pouvant être porté dans les poches ou par l'entraîneur dans un sac de ceinture ;
- Des bouteilles d'eau froide seront disponibles sur le terrain de tir et dans la zone d'attente des archers dans le stade ;
- pas d'appareils de photo et de caméras personnelles autorisés sur le terrain de tir ;
- pas de téléphone cellulaire autorisé sur le terrain de tir ;
- un seul coach (entraîneur) n'est autorisé par archer ou équipe sur le terrain de tir.

A.11.3 : Pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde, les télescopes sont autorisés, mais leur hauteur doit être ajustée de telle façon à ce que le haut du télescope ne dépasse pas les épaules de l'archer : si le télescope est plus haut, il masque le visage de l'archer pour les images télévisées.

(Non applicable en France)





B. LE REGLEMENT INTERNATIONAL

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

Les détails concernant l'organisation des championnats figurent dans le Manuel de l'Organisateur de la FITA.

B.1.1 : Le terrain doit être mis à l'équerre et chaque distance mesurée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance d'erreur à 90/70/60m est de + ou - 30cm et à 50/30m, elle est de + ou - 15cm.

B.1.2 : Une ligne d'attente devra être tracée à 5m au moins de la ligne de tir. Une ligne pour les médias sera tracée un mètre devant la ligne d'attente.

B.1.3 : Chaque cible sera numérotée. De plus, elle sera inclinée de manière à former un angle compris entre environ 10 et 15 degrés avec la verticale, mais une série de cibles alignées doivent toutes avoir le même angle d'inclinaison.

B.1.4 : Quand on utilise des blasons uniques de 122cm ou 80cm, le centre de l'or sera à 1,30m au dessus du sol en estimant éventuellement le niveau du terrain. La tolérance dans la mesure est de + ou - 5cm.

B.1.5 : Quand on utilise une disposition de blasons multiples symétriques et triangulaires à 30m, ce qui est obligatoire lors des championnats du monde, le milieu de l'unique carte contenant les 3 spots ou la ligne de séparation entre le spot du haut et les deux du bas sera à 130cm au-dessus du sol (+ ou - 5cm). *[Voir croquis en annexe 4].*

B.1.6 : Quand on utilise 4 blasons réduits de 80cm à 5 zones de score (du 10 au 6), la distance maximum au-dessus du sol des centres des blasons du haut sera de 162cm et la distance minimum au-dessus du sol des centres des blasons du bas sera de 100cm. La distance minimum entre les zones de score de deux blasons placés à la même hauteur sera de 10cm. Chaque blason sera placé dans un quart de la butte de tir. *[Voir croquis en annexe 4].*

B.1.6.1 : Quand on utilise 2 blasons réduits à 30m, le centre des deux blasons doit être à 1,30m au dessus du sol (+ ou - 5cm). La distance minimum entre les zones de scores doit être de 10cm.

B.1.7 : Tous les concurrents doivent être placés sur une seule ligne. La ligne de tir des dames doit être séparée de celle des hommes par un intervalle d'au moins 5m. Lors de l'épreuve olympique, cet intervalle ne doit pas être plus large que 10m.

B.1.8 : Le nombre de cibles doit être suffisant, si possible, pour qu'il n'y ait pas plus de 3 tireurs par cible. Toutefois, si la ligne de tir ne le permet pas, il n'y aura pas plus de 4 tireurs par cible.

B.1.9 : Un point de la ligne de tir, directement opposé à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé entre 1 et 2m devant la ligne de tir. Si 2 archers, ou plus, tirent en même temps sur la même cible, les positions de tir seront marquées sur la ligne de tir et un minimum d'espace de 80cm par archer sera garanti. En cas de participation d'archers en fauteuil roulant, leur besoin d'espace devra être pris en considération.

Interprétation de la FITA :

Marquage des positions de tir :

Que ce soit en rythme AB/CD ou en rythme A-B-C, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.

La ligne de tir ne doit pas être couverte, ni pour protéger les compétiteurs du soleil, ni pour protéger les compétiteurs de la pluie.



B.1.10 : Des lignes formant des angles droits avec la ligne de tir, allant de cette ligne de tir à la ligne formée par les cibles, seront tracées, formant des couloirs de tir. Chaque couloir peut contenir de 1 à 4 buttes de tir.

B.1.11 : Une ligne de 3m sera tracée devant la ligne de tir.

B.1.12 : Des barrières doivent être placées pour retenir les spectateurs. Elles doivent se trouver à au moins 20m, de part et d'autre de la ligne des cibles à 90m. L'organisateur peut réduire la distance à au moins 10m, de part et d'autre de la ligne de tir. Ceci assurerait une marge de 13m, de part et d'autre de la ligne des cibles, lorsque celles-ci sont déplacées à 30m.

Des barrières seront placées à au moins 10m, en arrière de la ligne d'attente et aussi loin que possible derrière la ligne des cibles à 90m, de manière à obliger le public à passer au moins à 50m derrière les cibles, afin de créer une zone de sécurité de 110m quand les cibles sont déplacées à 30m. Cette distance de 50m peut être réduite quand il est possible de créer une zone de sécurité valable (buttes naturelles du terrain, écrans artificiels pour autant qu'ils ne puissent pas être pénétrés ou traversés par les flèches).

Cette butte d'arrêt, naturelle ou artificielle, sera suffisamment haute pour pouvoir arrêter les flèches qui viendraient à passer au-dessus du sommet des cibles à 90m. On prêterait attention à toute distraction causée aux archers par les mouvements du public se trouvant derrière les cibles.

B.1.13 : Lors de l'épreuve olympique, les hommes et les dames tireront sur les mêmes cibles, à des moments différents de la journée. Lors des épreuves éliminatoires, les cibles doivent être placées serrées par paires. Lors des épreuves finales, il y aura deux paires de cible, placées chacune de part et d'autre de la zone de séparation.

B.1.14 : Lors de l'épreuve olympique et de duels arcs à poulies, un terrain d'entraînement doit être aménagé à côté du terrain de compétition, terrain sur lequel les tireurs, qui sont toujours en compétition, pourront s'entraîner pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.1.15 : Pour l'épreuve olympique par équipes, une ligne sera tracée nettement à 1m en arrière de la ligne de tir. Cette ligne n'aura pas moins de 3cm de large.

B.1.16 : Pour l'épreuve olympique par équipes, des emplacements pour les athlètes seront aménagés derrière la ligne de 1m, mettant à disposition assez de place pour 3 athlètes et leur équipement, ainsi qu'une case aménagée pour les entraîneurs derrière la zone des athlètes. S'il y a suffisamment de place, un emplacement sera également aménagé pour le Juge entre les deux équipes (Cf. **Annexe 2**).

B.2 LES EQUIPEMENTS DES SITES DE TIR

B.2.1 LES BLASONS

Il y a 4 types de blasons de tir sur cibles en extérieur :

- 122cm de diamètre ;
- 80cm de diamètre ;
- 80cm blasons réduits aux zones de scores de 6 à 10 (5 zones). Ce blason sera supprimé après le 1^{er} janvier 2015.
- 80cm blasons réduits aux zones de scores de 5 à 10 (6 zones)

Seuls ces blasons, fabriqués sous licence de la FITA, peuvent être utilisés lors de toutes les compétitions FITA.

B.2.1.1 DESCRIPTION

Les blasons de 122 et de 80cm de diamètre sont divisés en cinq zones concentriques de couleur, partant du centre comme suit : or (jaune), rouge, bleu clair, noir et blanc. Il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir, ni entre le noir et le blanc. Chacune de ces zones colorées est à son tour divisée en deux parties égales par de fines lignes, de manière à former dix zones de score. Ces zones sont mesurées à partir du centre :

- 6,1cm pour le blason de 122cm ;
- 4cm pour le blason de 80cm.



Ces lignes de division, et toutes les lignes de division qui pourraient être utilisées entre les couleurs, doivent se trouver entièrement à l'intérieur de la zone de score la plus élevée.

La ligne marquant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone de score. La largeur de ces petites lignes de division, ainsi que la ligne extérieure, ne dépasseront pas 2mm pour les blasons de 122 et 80cm. Le centre de la cible est appelé "pinhole" et doit être indiqué par une petite croix (+) dont les traits ne peuvent pas excéder 1mm de largeur et 4mm de longueur. Un "10 intérieur" (marqué X sur les feuilles de marque) de 6,1cm de diamètre sera tracé sur les blasons de 122cm et un "10 intérieur" de 4cm de diamètre sera tracé sur les blasons de 80cm de diamètre. Le "10 intérieur" (X) sera utilisé pour départager les égalités de score pour le classement.

- Des blasons de 80cm à 6 anneaux peuvent être utilisés aux distances de 50,40 et 30m (la disposition triangulaire est obligatoire pour les Championnats du Monde de tir sur cible à 50m et 30m). Les anneaux doivent avoir la même dimension que sur les blasons FITA de 80cm, mais les zones marquantes de 1 à 4 ont été supprimées. Le score le plus bas est le 5 bleu clair.
- Des blasons de 80cm à 5 anneaux peuvent être utilisés à la distance de 30m. Les anneaux doivent avoir la même dimension que sur les blasons FITA de 80cm, mais les zones marquantes de 1 à 5 ont été supprimées. Le score le plus bas est le 6 bleu clair.

B.2.1.2 : Valeurs des scores et spécifications des couleurs :

Valeur des scores	Couleurs	Echelle Pantone
10	Jaune	107 U
9	Jaune	107 U
8	Rouge	032 U
7	Rouge	032 U
6	Bleu clair	306 U
5	Bleu clair	306 U
4	Noir	Process Black
3	Noir	Process Black
2	Blanc	
1	Blanc	

B.2.1.3 : Tolérance dans les mesures : les variations permises dans les mesures des 10 zones doivent être mesurées sur le diamètre de chaque cercle entourant chaque zone. La tolérance dans ces mesures ne peut dépasser + ou - 1mm, pour les zones 10, 9, 8 et + ou - 2mm pour les autres zones, mesurées du centre vers la périphérie.

Zone	Diamètre des blasons et des zones de score en cm				Tolérance mm
	122	80	60	40	
10X	6,1	4	3	2	1
10	12,2	8	6	4	1
9	24,4	16	12	8	1
8	36,6	24	18	12	1
7	48,8	32	24	16	2
6	61	40	30	20	2
5	73,2	48	36	24	2
4	85,4	56	42	28	2
3	97,6	64	48	32	2
2	109,8	72	54	36	2
1	122	80	60	40	2



B.2.1.4 : Diamètres des blasons aux différentes distances : aux distances de 90, 70 et 60m, le blason de 122cm sera utilisé. Aux distances de 50 et 30m, le blason de 80cm sera utilisé (excepté pour la division "arc standard").

B.2.1.4.1 : Le centre du jaune devra être à 1,30m du sol en estimant de manière uniforme le niveau. La tolérance dans la mesure est de + ou – 5cm.

B.2.1.4.2 : Lorsque des blasons multifaces à disposition triangulaires (5 ou 6 anneaux) sont utilisés à 50, 40 et 30m, ou pour les blasons de 4 cibles, la distance maximale au dessus du sol du centre de la (des) cible(s) la (les) plus haute(s) sera de 172cm et la distance minimale au-dessus du sol du centre des cibles les plus basses sera de 90cm. La distance minimale entre les zones de marque de deux cibles à la même hauteur sera de 2cm.

Les blasons de 4 cibles ne peuvent pas être utilisés sur des buttes de tir rondes (pour application en France voir article C.1).

B.2.1.4.3 : Disposition des blasons pour les duels en arcs à poulies :

Les blasons de 80cm à 6 anneaux seront disposés sur les buttes de tir de la manière suivante :

- * **Pour les Epreuves Eliminatoires** (sans tir alterné) : 1 blason sera placé horizontalement à gauche du centre (l'athlète de gauche devra y tirer 3 flèches) et 1 blason sera placé à droite du centre (l'athlète de droite devra y tirer 3 flèches).
- * **Pour les Finales** (tir alterné), 1 blason sera placé sur chaque cible.
- * **Pour les Equipes ou Equipes Mixtes**, chaque équipe aura une cible avec 2 blasons placés horizontalement sur la même cible, 1 blason pour 3 flèches (équipe) ou 2 flèches (Equipe Mixte). Les athlètes d'une équipe peuvent choisir sur quel blason tirer, pour autant que chaque blason ait 3 flèches (Equipe) ou 2 flèches (Equipe Mixte).

B.2.1.4.4 : Lorsqu'une disposition horizontale à 3 centres (blasons de 80cm réduits) est utilisée à 30m, les centres des blasons seront à 130cm (+ ou – 5cm) au-dessus du sol. La distance minimum entre les zones de marque sera de 2cm (Cf. croquis en **Annexe 4**).

B.2.1.5 : Matériaux des blasons : les blasons seront en papier ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons, utilisés pour la même classe de compétition, seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

B.2.2 LES BUTTES DE TIR

La dimension d'une cible (butte de tir), qu'elle soit ronde ou carrée, ne doit pas être inférieure à 124cm, dans tous les sens, de manière à ce que, si une flèche venait à manquer de justesse la zone de score la plus basse, la flèche puisse se planter toujours dans la cible.

B.2.2.1 : Les buttes de tir doivent être solidement fixées au sol, de manière à ne pas être renversées par le vent. Toute partie de la cible, ou de son support, qui pourrait endommager une flèche, doit être protégée.

Une attention particulière doit être portée lors de l'utilisation de blasons multiples, afin qu'une flèche qui traverse ne soit pas endommagée par le support (chevalet).

B.2.2.2 : Les buttes de tir doivent être numérotées. Les n° auront 30cm de hauteur. Ils seront noirs sur fond jaune et jaunes sur fond noir alternativement (par exemple : n°1, noir sur fond jaune, n°2 jaune sur fond noir, etc,...). Les n° de cible doivent être placés à la verticale de l'or, au-dessus ou en dessous de chaque cible, en dégageant bien le blason.

B.2.3 LES MOYENS DE CONTROLE DE TEMPS

B.2.3.1 SONORES ET VISUELS

Le directeur des tirs contrôle le tir :

- le début et la fin de chaque période de tir avec un sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore ;
- chaque temps limite avec des horloges digitales, des feux, des drapeaux, des panneaux et/ou tout autre moyen simple visuel en complément des signaux sonores ;



B.2.3.2 : Dans le cas où il y aurait une légère discordance entre le signal sonore et le signal visuel, le signal sonore prévaut.

B.2.3.3 : Les équipements suivants peuvent être utilisés :

- **Les feux**

Ils seront verticaux, rouge, jaune et vert, dans cet ordre avec le rouge au-dessus. Ils doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne pourra y avoir deux couleurs allumées en même temps. Dans les championnats FITA, les feux doivent être reliés au système sonore de manière à ce que, au premier son émis par l'équipement sonore, les feux deviennent rouges et que le chronomètre digital marque 0.

- **Les chronomètres digitaux**

Quand le temps de tir est contrôlé par des chronomètres digitaux, les chiffres doivent avoir au moins 20cm de haut et doivent pouvoir être lus clairement à 100m de distance.

Ils doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 à tout moment. Le chronomètre doit fonctionner selon le principe du décompte. Tous les autres paramètres (position, nombre, etc,...) seront les mêmes que pour les feux.

Quand des chronomètres digitaux sont utilisés, les feux ne sont pas obligatoires.

Quand les deux systèmes sont utilisés, ils doivent être synchronisés. S'il y a une divergence entre les deux, les chronomètres digitaux ont la priorité.

- **Les indicateurs d'ordre de tir lors des matches**

Lors du tir alterné lors des matches, pour chaque archer, il y aura des lumières vertes / rouges séparées, des chronomètres séparés ou d'autres signaux visuels utiles pour indiquer quel archer doit tirer.

- **L'équipement d'urgence**

Quand le temps de tir est contrôlé électriquement, des panneaux, drapeaux ou un autre moyen manuel simple doivent être disponibles, sur le terrain, en cas de défaillance de l'équipement électrique. Des feux et/ou des chronomètres digitaux, ainsi que du matériel de secours, sont absolument indispensables lors des championnats FITA.

Quand le contrôle du temps de tir se fait manuellement avec des panneaux, ces panneaux ne doivent pas avoir moins de 120 x 80cm. Ils doivent être construits solidement pour résister au vent et doivent pouvoir être tournés facilement pour en montrer l'autre côté. Une des faces de ces panneaux doit être verte. L'autre face doit être entièrement jaune.

Note : pendant le tir, la face entièrement verte sera montrée aux archers et quand il restera 30 secondes de tir, la face jaune sera montrée aux archers

Les deux panneaux doivent être placés des deux côtés du terrain, de manière à ce que tous les athlètes puissent voir en même temps la même face du panneau.

B.2.4 EQUIPEMENTS DIVERS

Les équipements suivants sont obligatoires pendant les championnats et les Jeux. Ils sont recommandés en fonction de l'importance des autres tournois :

B.2.4.1 : Les numéros d'enregistrement (dossards) portés par tous les concurrents.

B.2.4.2 : Un dispositif indiquant l'ordre de tir (ABC, CAB, BCA ou AB/CD, CD/AB), si tous les concurrents ne tirent pas tous en même temps]. Les lettres doivent être assez grandes pour être lues par tous les concurrents de leur position de tir. Deux ou plus de ces dispositifs peuvent être nécessaires.

B.2.4.3 : Un grand tableau d'affichage pour afficher les résultats partiels après chaque volée, pour au moins les huit meilleurs archers de chaque catégorie, ainsi que les scores limites de qualification.

B.2.4.4 : Un autre panneau pour marquer les résultats partiels de chaque concurrent après chaque série peut être ajouté en supplément du grand tableau d'affichage.

Note : cela semble aisé et intéressant avec l'utilisation de l'informatique.

B.2.4.5 : Lors des épreuves éliminatoires et finales de l'épreuve olympique, **un tableau portant le nom et le n° de dossard** de l'archer (tirs individuels) ou portant les 3 initiales officielles de l'Association Membre qui concourt en équipe. Ces tableaux seront placés au-dessus des cibles à la place du n° de cible. Les inscriptions auront au moins 25cm de haut.



B.2.4.6 : Un totalisateur (boulier) de trois ou quatre chiffres sera placé au-dessous de chaque cible lors des épreuves éliminatoires de l'épreuve olympique. Les chiffres (4 pour les équipes) n'auront pas moins de 25cm de haut. Ce système rendra la mise à jour du tableau d'affichage facultatif.

B.2.4.7 : Un tableau commandé à distance par compétiteur (équipe) sera placé à chaque cible lors des épreuves finales de l'épreuve olympique. Ce tableau doit comporter des chiffres pour marquer les scores des 3 flèches individuelles et 3 chiffres pour marquer le total ou le nombre de sets de chaque duel. Il doit aussi y avoir de la place pour inscrire le nom de l'archer et de son pays ou le nom du pays pour le tir par équipes.

B.2.4.8 : On installera **des abris** près des cibles lors des épreuves finales. Ils seront utilisés par les arbitres, les marqueurs et les agents des archers.

B.2.4.9 : Les drapeaux (ou tout autre dispositif semblable), disposés sur la ligne de tir et derrière les buttes de tir avec lesquels les athlètes ou les marqueurs peuvent appeler les arbitres, sont supprimés.

B.2.4.10 : Des fanions, en tissu léger et de couleur facilement visible (ex : jaune), servant **d'indicateurs de direction du vent** doivent être installés au-dessus de chaque centre de la cible, 40cm au-dessus du point le plus haut de la cible ou du n° de cible. Pour chaque cible, les dimensions des fanions doivent être de 30cm maximum et de 25cm minimum.

B.2.4.11 : Des manches à air doivent être installés pour tous les championnats du monde en extérieur et lors des Jeux Olympiques. Ces manches à air seront au nombre minimum de 2 sur chaque terrain de tir, aux extrémités du terrain, entre la ligne de tir et les cibles à 1/3 de distance des cibles.

(Non applicable en France)

B.2.4.12 : Une plate-forme surélevée, équipée de sièges pour le directeur des tirs.

B.2.4.13 : Une sonorisation, ainsi que des téléphones, des radios (ou tout autre appareil similaire) doit servir à faciliter la communication entre les officiels lors des grands tournois.

B.2.4.14 : Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les athlètes, les capitaines d'équipes, les entraîneurs et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente.

Les chaises pour les juges, avec un abri contre les intempéries, devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

B.2.4.15 : Un signal d'attente, pour indiquer une interruption du tournoi, consistant en un feu rouge clignotant, peut être utilisé sur le terrain de tir par le directeur des tirs en cas de panne, de ricochet de flèche, de problème aux cibles. Un tel dispositif peut être intégré aux feux de contrôle de temps ou en être indépendant, mais placé à proximité.

B.2.4.16 : Un tableau d'affichage ou tout dispositif semblable, portant le n° du concurrent et/ou de la cible, peut remplacer le tableau nominatif et le totalisateur pour les résultats intermédiaires après chaque volée. Quand un tel dispositif est utilisé, il doit être placé sur le sol, au pied de chaque cible. Il doit être solidement fixé pour résister au vent. Il doit être changé par le marqueur, aidé par les autres archers de la cible, lorsque les points sont enregistrés et les flèches retirées de la cible, avant de quitter la cible.

B.2.4.17 : Un système automatique de scores ne peut être utilisé que lors des épreuves finales.

B.2.4.18 : Une caméra de télévision de petit diamètre pourra être installée au centre de la cible.

B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Cet article décrit le type d'équipement que les archers sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent dans des épreuves FITA. Il est de la responsabilité du compétiteur d'utiliser un équipement en conformité avec les règles. En cas de doute, l'archer montrera cet équipement au(x) juge(s) avant de l'utiliser en compétition.

Tout archer utilisant du matériel non conforme aux règles de la FITA peut être disqualifié.

Nous donnerons tout d'abord les règles générales qui s'appliquent à toutes les disciplines de la FITA. Puis viendront les règles spéciales qui ne s'appliquent qu'à certaines disciplines. Pour les archers handicapés, se référer au Chapitre I – Les Règlements Généraux – Article C.2.



B.3.1 L'ARC RECURVE (ARC CLASSIQUE)

Dans la division "arc recurve" (ou arc recourbé ou arc classique), sont autorisés :

B.3.1.1 : Un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

B.3.1.1.1 : Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisés sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins, sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, sont autorisés uniquement pour les divisions arcs classiques (recurve) et arcs à poulies.

B.3.1.1.2 : La poignée et la courbure de l'arc ne doivent toucher ni la main ni le poignet.

Précision de la FITA : le Comité Technique de la FITA a décidé que **la poignée AXIS des arcs HOYT** n'est pas admise dans les catégories suivantes : arc nu, arc standard et biathlon-archerie. Elle est admise pour les catégories arcs classiques et arcs à poulies. Cependant, si un archer emploie systématiquement le dos de la poignée comme support de son bras, il utilise un support supplémentaire, ce qui est illégal.

Le fabricant a informé que la poignée a été dessinée de façon à ce que la main ou le poignet de l'archer ne touche pas la poignée, dans des conditions normales de tir. Cela a été testé et reconnu par le Comité Technique. Il est illégal d'augmenter artificiellement la taille de cette poignée de façon à ce qu'il y ait un contact entre la main/poing et la poignée.

Est-ce que l'utilisation d'un arc recurve, muni d'accessoires normalement dévolus aux arcs à poulies, est autorisée dans la division arcs à poulies ?

Réponse de la FITA : Le Comité Constitution et Règlements de la FITA a décidé que, selon les articles A.6, B.3.1 et B.3.3, les divisions arcs recurve et arcs compound font partie de deux types de compétition bien différents. La division arcs à poulies n'est pas ouverte : l'arc à poulies est clairement défini dans l'article B.3.3.1 l'arc recurve est décrit dans l'article B.3.1.1.

Selon ces règles, les compétiteurs arcs recurve peuvent uniquement disputer les épreuves FITA et recevoir des récompenses ou améliorer des records FITA dans leur propre division en utilisant des équipements tels que décrits dans l'article B.3.1. Un équipement différent ne fait pas d'un arc recurve un arc à poulies.

Cependant, un tel matériel pourrait être utilisé lors de compétitions non reconnues par la FITA.

B.3.1.2 : Une corde :

Elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins qui peuvent être de différentes couleurs et de n'importe quel matériau choisi à cet effet. Elle comprend un tranche fil pour permettre aux doigts de glisser, un point d'encoche (on peut ajouter un ou plusieurs fils sur le tranche fil pour ajuster l'encoche) où vient se fixer la flèche. Pour localiser ce point d'encoche, un ou deux arrêts peuvent être positionnés. A ses extrémités, il y a une boucle qui vient se fixer dans la poupée de la branche quand l'arc est bandé. En plus, on peut fixer sur la corde 1 repère pour la bouche ou le nez ("sucette" ou nasette").

La fin du tranche-fil ne peut se trouver à la hauteur des yeux de l'archer quand l'arc est en pleine tension. Une corde ne peut, en aucune manière, porter de repère (par exemple un œilleton), quel qu'il soit, pour servir d'aide à la visée.

B.3.1.3 : Un repose flèche. Il peut être réglable.

On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot).

B.3.1.4 : Un contrôleur d'allonge (clicker) sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique.

B.3.1.5 : Un viseur : il ne peut y avoir plus d'un système de visée.

B.3.1.5.1 : Il n'y sera pas incorporé de prisme, lentille ou tout autre système grossissant, ni d'appareil électrique ou électronique. Il ne pourra procurer qu'un seul point de visée.

B.3.1.5.2 : La longueur totale du viseur, dans la ligne de visée (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé), n'excèdera pas 2cm.



B.3.1.5.3 : Un viseur fixé à l'arc pour aider à la visée doit pouvoir se régler latéralement et verticalement. Il est sujet aux clauses suivantes :

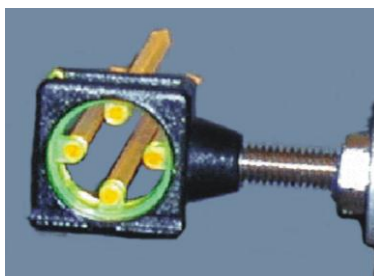
- une rallonge est autorisée ;
- une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont autorisées les distances peut être fixée sur l'arc comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;
- le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale de la fibre optique peut excéder 2cm à condition que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de visée du compétiteur en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge. La mesure de la fibre optique est indépendante du tunnel.

Précision de la FITA : Tunnel "Beiter" à fibres optiques :

Le Comité Technique de la FITA a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc recurve, selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir.

Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.

Tunnel de viseur « Beiter » avec multiples points de visée en fibre optique.



Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2cm, n'est pas réglementaire dans la division arc recurve.

La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc recurve, est de 2cm.

Note : *une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge.*

Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.

Précision de la FITA : Fibre optique

Si la fibre optique du viseur est droite, elle ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm.

Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal.

B.3.1.6 : Des stabilisateurs et des compensateurs sont autorisés.

B.3.1.6.1 : pourvu qu'ils :

- ne servent pas de guide de corde ;
- ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

B.3.1.7 : Des flèches de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles. Le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm à partir du 1^{er} Avril 2001.

Les encoches de flèches traçantes (ou encoches lumineuses) sont interdites.

[Interprétation de la FITA en date du 15 mai 2011]

B.3.1.7.1 : Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes. Le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm.

Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.



Le Comité Technique de la FITA a déterminé qu'une tolérance de 0,05mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux du à des variations de température.

Précision de la FITA :

Diamètre d'un tube de flèche et de la pointe

Bien que la règle en cours, décrite dans les articles B.3.1.7 et B.3.1.7.1, indique que "les flèches ne doivent pas excéder 9,3mm de diamètre" et qu'une flèche consiste en un tube, une pointe, une encoche et un empennage, la règle ne s'applique pas en référence à la pointe de la flèche. La pointe ne devrait pas être limitée à 9,3mm. Selon les conditions actuelles de tir, la pointe de la flèche apporte plus qu'une simple fonction. La pointe ne doit pas seulement créer un passage pour permettre au tube de passer, mais la pointe doit également offrir une protection au tube. Afin de protéger le tube de manière adéquate, la pointe doit être un peu plus large en diamètre. La pointe doit être suffisamment large pour offrir une résistance au tube et, dans le cas où on utilise des flèches en carbone, elle doit protéger le carbone pour prévenir le "pelage" et l'apparition d'échardes sur le tube, afin d'éviter tout danger potentiel pour l'archer. En plus, pour des raisons pratiques, il est bénéfique d'avoir une pointe un peu plus large que le tube pour retirer la flèche de nombreuses cibles manufacturées.

Dans certains cas, lorsque la matière de la cible est très dure ou dense, une pointe légèrement plus grosse aide à réduire la friction du tube dans la butte de tir et permet d'en retirer plus facilement les flèches.

*Cependant, lors de l'impact, la pointe ne doit pas occasionner de dommages exagérés au blason et à la butte de tir par un diamètre trop important. Ainsi, le Comité Technique de la FITA pense qu'un diamètre maximum doit être arrêté pour la pointe d'une flèche, comme cela a été fait pour le tube. **Le Comité Technique pense qu'un diamètre maximum de 9,4mm pour la pointe est suffisant pour protéger un tube de 9,3mm et ne pas occasionner de dégâts exagérés aux cibles.***

Diamètre d'un tube de flèche

Au sujet de la légalité des tubes de moins de 9,3mm de diamètre, tous les tubes de diamètre 23 sont réglementaires, sauf le 23/17.

Les tubes de diamètre 23 réglementaires, selon la production actuelle, respectant la règle de 9,3mm maximum, sont les 23/12, 23/13, 23/14 et 23/15.

B.3.1.8 : Une protection pour les doigts : que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette. Elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde. En aucune manière, on ne peut y incorporer un objet pour tendre, tenir ou lâcher la corde.

B.3.1.8.1 : Un séparateur de doigts peut être utilisé pour ne pas pincer l'encoche.

A la main d'arc, on peut porter un gant (ou une mitaine ou toute autre protection similaire) qui ne sera pas attaché à la poignée.

Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire, attachée sur le protège doigt, servant à aider le positionnement au point d'ancrage, est autorisé.

B.3.1.9 : Des jumelles, une longue vue ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches.

B.3.1.9.1 : Pourvu qu'elles ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

Les longues vues doivent être ajustées de telle sorte à ce que la plus haute partie de la longue vue ne dépasse pas la hauteur des aisselles de l'archer.

L'usage d'une longue vue électronique sur la ligne de tir est autorisé au même titre que les longues vues traditionnelles utilisées en compétition pour autant qu'il n'y ait pas de pièce dans le circuit électronique de la longue vue servant d'appareil de communication.

De plus, l'appareil est légal, dans la mesure où l'écran de la longue vue électronique est utilisé strictement pour observer l'impact des flèches en cible, de la même façon que d'une longue vue traditionnelle.

B.3.1.9.2 : Dans l'épreuve olympique par équipes, les entraîneurs, placés dans leur emplacement, peuvent utiliser des jumelles ou des longues vues sur pieds.



B.3.1.9.3 : On peut porter des lunettes médicales ou des lunettes de tir, ainsi que des lunettes de soleil. Aucun moyen optique ne peut être muni de micro trous (ou d'éléments semblables), ni comporter des marques pouvant servir d'aide à la visée.

B.3.1.9.4 : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, avec du ruban ou un autre matériau. Un bandeau peut être utilisé pour cacher l'œil qui ne vise pas.

B.3.1.10 : **Des accessoires** sont autorisés.

B.3.1.10.1 : Tels qu'une dragonne, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol), un pose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm), des systèmes pour soulever les pieds, attachés ou indépendants de la chaussure, sont autorisés, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas un obstacle pour les autres compétiteurs se trouvant sur la ligne de tir, ne constituent pas une plateforme qui pourrait enjamber la ligne de tir et n'aient pas une hauteur de plus de 2cm.

Des protections de branches (limbs savers), un trépied pour une longue vue (qui peut être laissé sur la ligne de tir entre les volées, pour autant qu'il ne soit pas un obstacle pour un autre archer), des indicateurs de vent (non électriques, non électroniques) qui peuvent être attachés à l'équipement utilisé sur la ligne de tir (par ex : rubans lumineux), des indicateurs de vent électroniques placés derrière la ligne de tir.

Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

B.3.2 L'ARC FITA STANDARD

Il est défini comme suit : l'article B.3.1 sera appliqué dans son ensemble avec les autorisations et/ou les restrictions suivantes :

B.3.2.1 : L'arc doit être simple, soit en plusieurs parties (avec un fût en métal ou en bois sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), soit d'une seule pièce. Dans les deux cas, les branches doivent être en bois et/ou en fibre de verre.

B.3.2.1.1 : La corde ne doit pas être en un matériau plus sophistiqué que le dacron.

B.3.2.1.2 : Le repose flèche peut être flexible ou rigide, mais il doit être simple et non réglable. Un point de pression peut être utilisé, mais il doit être simple et non réglable. De plus, il ne peut pas se trouver à plus de 2cm en arrière de la fenêtre du fût (point pivot).

B.3.2.1.3 : Un simple **contrôleur d'allonge**, sonore ou visuel. Un tel objet ne peut indiquer que la longueur de l'allonge.

B.3.2.1.4 : Le viseur doit être simple et ne peut pas comporter de crémaillère verticale, ni de pignons, ni de vis pour un réglage minutieux. Le réglage latéral se fait avec une vis. Le point de visée peut être en fibre optique.

B.3.2.1.5 : Stabilisateurs : les amortisseurs ou les compensateurs (TFC) ne sont pas autorisés.

B.3.2.1.6 : Les flèches : leur choix ne doit pas dépasser la qualité XX75 ou un modèle équivalent au niveau du prix et des performances. Les encoches doivent être simples, à fixer soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la flèche. Les pointes peuvent être coniques ou ogivales. Les plumes peuvent être en plastique ou naturelles.

B.3.2.1.7 : Les protections pour les doigts ne peuvent pas comporter de repères durs, ni de plaques de localisation ou appareils similaires.

B.3.2.1.8 : Des jumelles, une longue vue et d'autres moyens optiques ne peuvent pas être utilisés pour voir les impacts des flèches. Les lunettes de tir ne sont pas autorisées.

B.3.2.1.9 : Des accessoires sont autorisés, tels qu'une dragonne, un carquois (à porter à la ceinture ou à poser sur le sol, un pose arc et des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm). Des systèmes pour soulever les pieds, attachés ou indépendants de la chaussure sont autorisés, dans la mesure où ces systèmes ne sont pas un obstacle pour les autres compétiteurs se trouvant sur la ligne de tir, ne constituent pas une plateforme qui pourrait enjamber la ligne de tir et n'aient pas une hauteur de plus de 2cm.

Note : l'arc complet, non bandé mais avec tous ses accessoires (la stabilisation quand elle est montée dans n'importe quelle direction), doit pouvoir passer dans un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur (avec + ou - 0,5mm de tolérance).



B.3.3 L'ARC COMPOUND (ARC À POULIES)

En principe, il est permis d'utiliser n'importe quels dispositifs additionnels, sauf s'ils sont à actionnement électrique ou électronique, compte tenu des limitations ci-après :

B.3.3.1 : Un arc compound (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

B.3.3.1.1 : Sa puissance ne peut pas dépasser 60 livres.

B.3.3.1.2 : Les écarteurs sont autorisés. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

B.3.3.1.3 : Des renforts ou câbles dédoublés sont autorisés à condition qu'ils ne touchent pas constamment ni la main, ni le poignet, ni le bras d'arc de l'archer.

B.3.3.2 : Une corde composée d'un nombre quelconque de brins qui peuvent être de couleurs différentes dans n'importe quel matériau choisi à cet effet, d'un tranche fil pour permettre aux doigts ou à un décocheur de lâcher la corde. On peut y fixer un point, positionné à l'aide d'un ou deux repères.

En plus, on peut fixer sur la corde un repère pour la bouche, pour le nez, un œilleton (avec ou sans appareil d'orientation), boucle de corde, etc.,...

Le Comité Technique de la FITA a précisé que l'utilisation du système « Magnock » (à savoir une flèche munie d'une encoche magnétique dont une partie reste sur la corde après le tir) est autorisée, mais uniquement pour la division arc à poulies.

B.3.3.3 : Un repose flèche réglable, n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm à l'intérieur du point pivot.

B.3.3.4 : Un contrôleur d'allonge : voir l'article B.3.1.4.

B.3.3.5 : Un viseur, fixé à l'arc.

B.3.3.5.1 : Il peut être réglé latéralement et verticalement et peut comporter un niveau, une lentille et/ou un prisme. Les appareils électriques ou électroniques ne sont pas autorisés.

B.3.3.5.2 : Une rallonge est admise. Le point de visée peut être en fibre optique.

B.3.3.6 : Des stabilisateurs et compensateurs : voir articles B.3.1.6 et B.3.1.6.1.

B.3.3.7 : Des flèches : voir articles B.3.1.7 et B.3.1.7.1.

B.3.3.8 : Une protection pour les doigts : voir articles B.3.1.8 et B.3.1.8.1. De plus, on peut aussi utiliser un décocheur, pour autant qu'il ne soit pas attaché à l'arc et qu'il ne comporte pas de parties électriques ou électroniques.

B.3.3.9 : Des jumelles, une longue vue : voir articles B.3.1.9 et B.3.1.9.1 à B.3.1.9.4.

Les longues vues électroniques sont autorisées.

B.3.3.10 : Des accessoires : voir articles B.3.1.10 et B.3.1.10.1.

B.3.4 POUR TOUTES LES DIVISIONS

Il est défendu :

B.3.4.1 : De porter devant la ligne d'attente tout appareil électronique de communication et des casques d'écoute ou d'appareils pour atténuer les bruits (réduction sonore).

B.3.5 : Lors des Jeux Olympiques, aucun système de communication électronique n'est autorisé sur le terrain de compétition, sauf ceux nécessaires au comité d'organisation.



B.4 LE TIR

Rappel : Lorsqu'une compétition donne droit à des distinctions de la FITA (FITA STAR, FITA TARGET, ARROW HEAD, Record du Monde), les règlements de la FITA doivent être intégralement appliqués afin que les compétiteurs, en différents endroits ou pays, suivent les mêmes règles de tir.

B.4.1 : Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou de 6 flèches, sauf indication contraire.

B.4.1.1 : On ne peut tirer que dans une seule direction.

B.4.1.2 : L'épreuve FITA de tir sur cibles en plein air peut être tirée en 1 ou 2 jours. Si on tire en 2 jours, on peut tirer les deux longues distances le premier jour et les courtes le deuxième jour ou le contraire.

B.4.1.3 : La double épreuve FITA de tir sur cibles en plein air sera tirée en 2 ou 4 jours consécutifs.

B.4.1.4 : Réservé

B.4.1.5 : L'épreuve olympique sera tirée selon les articles du § A.7 (article 4.5.1.4 du Livre 1)

B.4.1.6 : L'Epreuve arcs à poulies sera tirée selon les articles du § A.7 (articles 4.5.1.5 du livre 1)

B.4.2 : Il y a un temps limite alloué au compétiteur pour tirer une volée de 3 ou 6 flèches (voir aussi les articles du paragraphe B.5.4. et suivants).

B.4.2.1 : Le temps maximum autorisé pour tirer une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Il est de 4 minutes pour tirer une volée de 6 flèches.

B.4.2.2 : Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle de temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de cette volée. Elle entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée : elle sera marquée comme flèche manquée [M].

B.4.2.3 : Une flèche tirée sur le terrain de compétition, après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain, après le retrait des flèches d'entraînement des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score à la volée suivante.

B.4.2.4 : Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra appeler un arbitre en se retirant de la ligne de tir. Du temps supplémentaire (jusqu'à 15 minutes) peut être accordé à un concurrent pour faire les réparations nécessaires ou changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité, sous la supervision d'un arbitre.

B.4.2.5 : Un problème d'équipement ne doit, à aucun moment, retarder le tournoi de plus de 15 minutes ou permettre un quelconque entraînement. (*Application au 01/04/2010*)

B.4.2.6 : Au cas où un compétiteur ne serait pas capable de continuer le tir à la suite d'un problème médical non prévisible qui a lieu après le début des tirs, un maximum de 15 minutes sera alloué à l'archer pour déterminer le problème et décider s'il peut poursuivre la compétition sans assistance. Le compétiteur rattrapera le nombre de flèches approprié à la première opportunité sous la supervision d'un juge, mais a un maximum de 15 minutes pour agir ainsi.

B.4.2.7 : Lors de l'Epreuve Olympique (duels) ou des duels Arcs à Poulies, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un problème d'équipement ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible.

Cependant, le compétiteur peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel (même changer d'arc) et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet. Dans le tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.4.2.8 : Les scores des athlètes individuels (ou les équipes) ayant des exemptions ou des matches forfaits ne seront pas comptés et ils progresseront vers l'épreuve suivante.



Lors du championnat du monde, ils peuvent s'entraîner sur le terrain d'entraînement ou sur un espace non utilisé du terrain de compétition.

Pour les autres compétitions, ils peuvent s'entraîner sur des cibles désignées (attribuées) à moins qu'un terrain d'entraînement adjacent ne soit disponible.

Précision de la FITA : Forfait, Exemption

En match, quand le directeur des tirs donne 2 signaux sonores et que l'arbitre constate qu'un archer est seul (sans adversaire), l'archer bénéficie d'une exemption : il ne peut pas tirer sur sa cible, mais il peut tirer sur une cible de la zone d'entraînement prévue à cet effet.

Lorsque le match commence par un tirage au sort (tir alterné), l'archer, qui est sans adversaire au moment du tirage au sort, bénéficie d'une exemption.

B.4.2.9 : Dans l'épreuve olympique FITA par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une volée, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera enregistrée comme une flèche manquée (M).

B.4.2.10 : L'entraînement sur le terrain de compétition pendant les exemptions sera limité à 3 flèches par volée et au maximum à 3 sets pour les arcs classiques et à 5 volées pour les arcs à poulies.

Si l'archer tire plus de 3 flèches par volée, après avoir été averti par un juge, il peut être exclu de cet entraînement, mais une telle infraction restera sans effet sur le match suivant.

B.4.3 : Les compétiteurs ne peuvent pas lever leur bras d'arc avant que le signal de début du tir ne soit donné.

B.4.4 : Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur la ligne de tir.

B.4.5 : Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.

B.4.5.1 : Cependant, une flèche n'est pas considérée comme tirée :

- si la flèche est tombée ou que le tir est raté et que le tube de la flèche se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par la ligne de tir et la ligne des 3m, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (voir 1, note importante, ci-dessous) ;
- si le blason ou la butte tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qui s'imposent et donneront le temps nécessaire pour tirer les flèches concernées. Si le blason glisse simplement, les arbitres décideront des mesures à prendre.

(1) Note importante concernant B.4.4.1

Précision du Comité des Juges de la FITA (Fita Information n° 6 de Mai 2000) :

- la zone des 3m, délimitée par la ligne des 3m et la ligne de tir, doit être considérée comme un espace 3 dimensions (et non une surface deux dimensions). Ainsi, une flèche, plantée dans le sol à l'extérieur de la ligne des 3m mais avec sa partie arrière derrière la ligne des 3m, sera considérée comme non tirée, même si elle ne repose pas à plat sur le sol ;
- la largeur de la ligne des 3m fait partie de la zone des 3m (avantage à l'archer) ;
- en cas de flèche manquée près de la ligne durant une épreuve en duel (match), le compétiteur doit décider lui-même si la flèche est valable ou non car le chronométrage ne peut pas être interrompu et il ne peut pas demander de temps supplémentaire pour défaut d'équipement. Si le compétiteur décide de tirer une flèche en plus et que la flèche au sol est considérée comme tirée (après contrôle précis de l'arbitre), la flèche ayant la plus haute valeur de cette volée sera perdue ;
- lors d'une épreuve sans duel : le compétiteur a le choix de continuer de tirer ou d'utiliser la procédure d'équipement défectueux. Dans la première hypothèse, si, après contrôle de près de l'arbitre, la flèche au sol est considérée comme tirée, la flèche ayant la plus haute valeur de la volée sera perdue. Dans le second cas (procédure d'équipement défectueux), le compétiteur devrait ensuite préparer une autre flèche si la flèche au sol est considérée comme tirée (après un contrôle de près de l'arbitre) ;
- l'arbitre doit, lors de son contrôle de près d'une flèche manquée, prendre en considération le fait que le compétiteur doit être capable d'estimer la validité de son tir depuis la ligne de tir et, en cas de doute, que l'avantage sera donné au compétiteur.



B.4.6 : Pendant que l'archer est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne dérange pas les autres compétiteurs.

Précision de la FITA : Communication

La communication (non électronique) entre l'archer sur la ligne de tir et son encadrement d'équipe ne peut se faire que de l'encadrement d'équipe vers l'archer. La communication de l'archer avec son encadrement d'équipe n'est pas autorisée.

B.4.6.1 : Dans l'épreuve olympique par équipes, les 3 archers de l'équipe et l'entraîneur peuvent s'assister verbalement, qu'ils soient sur la ligne de tir ou non. Pendant le tir, l'entraîneur ne peut donner d'aide que depuis son emplacement réservé.

B.4.7 : Toutes les flèches d'entraînement seront tirées sous le contrôle d'un directeur des tirs. Elles ne compteront pas pour les scores (voir l'article A.3).

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1 : Un, deux ou trois archers peuvent tirer en même temps sur la même cible.

B.5.1.1 : Si 3 archers tirent à un par cible, la rotation sera ABC, CAB, BCA, ABC, etc...

B.5.1.2 : Si 4 archers tirent par deux sur la même cible, la rotation sera AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc...

B.5.1.3 : En rythme A-B-C et AB/CD, quelle que soit la distance, la position des archers, sur la ligne de tir, sera celle qu'ils auront décidée entre eux. Cet agrément est validé pour la totalité de la compétition. Ils doivent donc tirer sur les blasons réduits de 80 cm selon leur accord.

Les arbitres doivent être informés de cet accord. Ils avertiront l'organisateur.

S'il n'y a pas eu d'accord, ils doivent tirer selon les positions allouées par l'organisateur.

(Interprétation de la FITA avec application au 01/04/2011).

B.5.1.4 : Lorsque le tir se déroule sur des blasons multi faces (5 ou 6 anneaux), chaque compétiteur doit tirer sur son propre blason :

- avec 3 archers par cible : l'archer A doit tirer sur le blason du bas à gauche, l'archer B sur le blason du centre en haut, l'archer C sur le blason du bas à droite ;
- avec trois (3) athlètes par cible, dans le cas d'une disposition horizontale à 3 centres à 30m, l'athlète positionné à gauche tirera à gauche, l'athlète positionné au milieu tirera au milieu et l'athlète positionné à droite tirera sur le centre à droite.
- avec 4 archers par cible : l'archer A tire sur le blason du haut à gauche, l'archer B sur le blason du haut à droite, l'archer C sur le blason du bas à gauche, l'archer D sur le blason du bas à droite.

B.5.1.5 : L'ordre de tir peut être modifié temporairement afin d'effectuer une modification essentielle à l'équipement ou pour changer une corde ou pour un traitement médical mineur. Si une modification (ou un problème médical) devenait essentielle quand l'archer se trouve sur la ligne de tir, le compétiteur doit faire un pas en arrière et appeler un arbitre. L'arbitre, après avoir vérifié le bien-fondé du retrait de la ligne de tir de cet archer, s'arrangera avec le directeur des tirs pour que le compétiteur puisse tirer les flèches restantes avant que le signal pour aller aux cibles ne soit donné. Une annonce sera faite aux archers par haut-parleur. Cette procédure n'est pas valable pour les épreuves éliminatoires et finales, comme indiqué à l'article B.4.2.8.

B.5.2 : Aux championnats du monde FITA, Coupes du Monde et autres compétitions internationales importantes:

B.5.2.1 : Lors des épreuves de qualification, 2 ou 3 archers tireront en même temps sur la même cible. Ils tireront des volées de 6 flèches.



B.5.2.2: Lors des épreuves éliminatoires et finales individuelles ou des duels Arcs à Poulies :

- Durant les duels des épreuves éliminatoires et finales, l'athlète placé sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera de la position de gauche pour ce duel. L'attribution des buttes de tir à chaque étape de la compétition relève du choix de l'organisateur ;
- lors des 1/64, 1/32 et 1/16 de finales éliminatoires, 2 archers tireront sur la même cible. Lors des 1/8 de finales éliminatoires, chaque archer tirera sur sa propre cible. Ils enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes ;
- lors des épreuves finales (match individuel tir alterné), chaque archer tire sur sa propre cible et ne participe ni à la récolte des flèches, ni au score. Chaque compétiteur désigne son représentant (agent) qui observe l'établissement des scores, marque les impacts et effectue le retrait des flèches de la cible. Ces flèches seront rendues à l'archer après chaque volée à partir de la deuxième volée (par les coureurs) ;
- lors des matches en tir alterné, l'archer (l'équipe), ayant la meilleure place à l'épreuve de classement (qualification), aura à décider de son ordre de tir (tirer le premier ou le second) pour la première volée. L'archer (l'équipe) ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas tirera le premier lors de la volée suivante. Si les archers sont à égalité, celui qui aura tiré le premier lors de la première volée tirera le premier à la volée suivante.
- Durant les matches, il n'y aura qu'un seul coach par archer ou par équipe sur le terrain de compétition. Le coach doit se placer dans son emplacement particulier.

B.5.2.3: Dans l'épreuve olympique par équipes, quand les 2 équipes tirent en même temps :

- dans les épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite de l'équipe est déterminée par le tableau des matches utilisé (l'organisateur a le choix du tableau des matches à utiliser). Durant la première série de matches, l'équipe placée sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera depuis le côté gauche pour ce match. L'attribution des cibles relève du choix de l'organisateur ;
- les deux équipes commenceront chaque volée de leur match avec les 3 archers en arrière de la ligne de 1m. Dès que le directeur des tirs démarre le match et le décompte de temps, le premier archer peut franchir la ligne de 1m ;
- les athlètes d'une équipe tireront 2 flèches chacun, dans l'ordre qu'ils auront choisi.
- 1 seul athlète occupera la ligne de tir, les autres athlètes resteront derrière la ligne de 1m. Il ne devra pas y avoir plus d'un athlète à la fois devant la ligne de 1m.
- les compétiteurs en fauteuil roulant peuvent rester sur la ligne de tir durant toute la durée du duel. Ils indiqueront qu'ils ont fini de tirer en levant la main au-dessus de leur tête ;
- en se déplaçant pour tirer, les compétiteurs ne peuvent pas sortir les flèches du carquois avant d'être sur la ligne de tir ;
- les violations de ces règles seront sanctionnées comme cela est spécifié au paragraphe B.8 ;

B.5.2.4: Dans l'épreuve olympique par équipes, épreuves finales avec tir alterné :

- les deux équipes débiteront chaque volée de leur match avec leurs 3 archers derrière la ligne de 1m ;
- l'équipe ayant obtenu le meilleur classement lors de l'épreuve de qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. A la volée suivante, l'équipe ayant le score cumulé le plus bas commencera le tir. Si les équipes sont à égalité, l'équipe ayant commencé le match tirera la première ;
- quand la première équipe (chaque membre de l'équipe tire 1 flèche) a tiré 3 flèches (2 flèches pour les équipes mixtes) et que l'archer est revenu en arrière de la ligne de 1m, le chronomètre de cette équipe est arrêté en affichant le temps qui reste ;
- quand le score de la dernière flèche est affiché sur le tableau de marque près de la cible, le chronomètre de la deuxième équipe est mis en marche et le premier archer de cette équipe peut franchir la ligne de 1m et commencer le tir ;
- cela est répété jusqu'à ce que chaque équipe ait tiré 6 flèches (4 flèches pour les équipes mixtes) ou que le temps imparti soit écoulé.
- lorsqu'on utilise le tir alterné lors du tir par équipes, les équipes doivent alterner leurs membres après chaque tir de manière à ce que chaque membre de l'équipe ait tiré 1 flèche dans chaque phase de rotation.



B.5.3 : Lors des autres tournois :

B.5.3.1 : Lors des épreuves de qualification, les athlètes tirent des volées de 6 flèches aux longues distances et des volées de 3 ou 6 flèches aux courtes distances.

B.5.3.2 : Epreuve Olympique et duels Arcs à Poulies : voir article B.5.2 qui s'applique avec les exceptions suivantes :

- lors des 1/8 de finales éliminatoires, l'organisateur peut attribuer une cible à 1 ou 2 compétiteurs. Ils enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes ;
- lors des 1/4 de finales, il y aura 1 compétiteur par cible. Selon le désir des organisateurs, les matches pourront être tirés simultanément. Dans ce cas, les compétiteurs enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes. S'il n'y a pas suffisamment de décompteurs de temps pour chronométrer chaque match individuellement, le directeur de tir contrôlera tous les matches ensemble ;
- dans toutes les autres épreuves finales individuelles (duel individuel, tir alterné), chaque archer tirera sur sa propre cible et ne participera, ni à l'enregistrement des scores, ni à la récolte des flèches. Chaque compétiteur désigne son représentant (agent) qui observera l'établissement des scores, marquera les impacts des flèches et retirera les flèches de la cible. Ces flèches seront rendues à l'archer à la fin de chaque volée dès la deuxième volée.

B.5.3.3 : Epreuve par équipes

Une équipe est constituée des 3 meilleurs archers (ou 2 meilleurs pour une équipe mixte) issus de la phase de qualification, à moins que le capitaine d'équipe notifie par écrit au DOS (Directeur des tirs) ou à l'arbitre responsable du changement de compétiteur(s) au moins 1 heure avant le début du tir. L'archer intégrant l'équipe doit avoir participé à la phase de qualification.

En cas de changement, seuls les archers de l'équipe ayant participé à la phase éliminatoire et finale pourront se voir décerner des récompenses (médailles ou autres).

Une infraction à cette règle vaudra la disqualification de l'équipe.

[Décision du Conseil de la W.A. du 30/06/2011 et application au 01/04/2012].

B.5.4 TEMPS DE TIR ET SEQUENCE DE TIR

B.5.4.1 : 20 secondes est le temps dévolu à un athlète pour tirer 1 flèche (y compris pour résoudre une égalité) lors des tirs alternés, lors des duels de l'Epreuve Olympique et duels Arcs à Poulies.

B.5.4.2 : 40 secondes est le temps alloué au compétiteur

- pour résoudre une égalité
- pour tirer 1 flèche (flèches à rattraper)
- pour qu'une équipe mixte tire 2 flèches et pour résoudre une égalité

B.5.4.3 : 1 minute est le temps alloué à une équipe pour tirer 3 flèches (1 par archer) pour résoudre une égalité lors du tir par équipes.

B.5.4.4 : 80 secondes est le temps dévolu à une équipe mixte pour tirer 4 flèches (2 par athlètes)

B.5.4.5 : 2 minutes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches ou à une équipe pour tirer 6 flèches.

B.5.4.6 : 4 minutes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 6 flèches.

B.5.4.7 : La période de tir peut être allongée lors de circonstances exceptionnelles

B.5.4.8 : Des signaux sonores et visuels indiquent le début et la fin du temps limite.

B.5.4.8.1 : Un signal visuel doit être donné quand il ne reste que 30 secondes dans la séquence de tir, sauf lors des épreuves finales de l'épreuve olympique avec tir alterné.

B.5.4.8.2 : Des signaux visuels doivent être placés de part et d'autre du terrain et, si nécessaire, dans la zone de séparation entre les hommes et les dames. Ces signaux seront disposés de manière à ce que les gauchers, comme les droitiers puissent les voir. Ils doivent faire face à la ligne de tir à une distance inférieure à 30m et doivent être visibles par tous les archers en position de tir.

B.5.4.8.3 : Lorsque le tir est contrôlé par des panneaux, 2 panneaux doivent absolument être placés dans la zone de séparation entre les hommes et les dames, de manière à ce que tous les archers puissent voir, en même temps, la même face du panneau (entièrement jaune ou vert). La face jaune montrée aux compétiteurs signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes de tir avant la fin de la séquence. La face verte est montrée à tout autre instant de la séquence de tir.



B.5.4.8.4 : Quand le tir est contrôlé par des feux (sauf lors des épreuves finales), l'ordre est le suivant :

- **ROUGE** : Le directeur des tirs donnera 2 signaux sonores afin que les archers désignés (A, B, C ou AB, CD comme prévu) viennent occuper la ligne de tir ensemble (sauf lors des épreuves olympiques par équipes).
- **VERT** : 10 secondes plus tard (10 secondes également lors des matches), quand la couleur devient verte, le directeur des tirs donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début des tirs.
- **JAUNE** : Ce signal signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes avant la fin de la séquence de tir.
- **ROUGE** : Ce signal signifie que la séquence de tir est terminée (voir l'article B.5.4.) et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches de la volée n'ont pas été tirées. Les compétiteurs, qui sont encore sur la ligne de tir, doivent regagner leur position derrière la ligne d'attente. Les compétiteurs suivants peuvent occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour débiter leur séquence. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les compétiteurs aient tiré.

Quand on doit tirer 6 flèches en deux volées de 3, la procédure est répétée avant d'aller marquer les points aux cibles.

Lorsque le feu rouge s'allume après une volée de 3, de 6 (ou deux volées de 3 flèches) ou 6 flèches (3x2 flèches de l'épreuve par équipes), selon les distances ou l'épreuve, 3 signaux sonores retentissent afin que les archers puissent commencer à enregistrer les scores.

B.5.4.8.5 : Dès que la ligne de tir est laissée libre parce que tous les compétiteurs ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié sera donné immédiatement.

B.5.5 : Aucun compétiteur ne pourra occuper la ligne de tir tant que le signal approprié n'aura pas été donné.

B.5.5.1 : 10 secondes, signalées par 2 signaux sonores, sont allouées aux archers pour quitter la ligne de tir et permettre aux concurrents suivants de gagner celle-ci au début de chaque volée. Quand les feux sont utilisés, aucun compétiteur ne peut occuper la ligne de tir avant que le signal approprié ne soit donné.

B.5.5.2 : Lors d'un match en tir alterné, les athlètes concourant se rendront sur la ligne de tir au signal d'alerte des 10 secondes (2 signaux sonores). A la fin des 10 secondes, un signal sonore indiquera le début de la période de tir de 20 secondes pour le premier athlète dans le match. Dès que la première flèche est tirée et que le score est affiché, l'horloge à « compte à rebours » pour l'athlète adverse est enclenchée pour indiquer sa période de 20 secondes pour tirer une flèche. Les athlètes du match continueront d'alterner leurs tirs suivant le signal visuel de l'horloge à « compte à rebours » jusqu'à ce que chaque athlète ait tiré ses 3 flèches.

B.5.6 : Si le tir est suspendu par le directeur des tirs pour une raison valable, le temps disponible sera réajusté :

B.5.6.1 : 40 secondes ou 20 secondes par flèche seront accordées, lors de l'épreuve olympique et de duels Arcs à Poulies.

B.5.6.2 : Dans l'épreuve olympique par équipes en tir alterné, le décompte de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir durant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.5.6.3 : Dans l'épreuve olympique par équipes des autres tournois, 20 secondes par flèche seront accordées. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

B.6.1 : Il doit y avoir suffisamment de marqueurs afin d'assurer qu'il y ait un marqueur pour chaque cible.

B.6.1.1 : Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs quand il y a plus d'un compétiteur par cible.

Un marqueur doit être désigné à chaque cible

Note : quand les compétiteurs sont marqueurs, la double marque est obligatoire.



B.6.1.2 : L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches ou après chaque volée de 6 flèches.

B.6.1.3 : Les marqueurs devront inscrire la valeur des flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'athlète (ou de son agent) à qui appartiennent les flèches. Les autres athlètes de la cible devront vérifier la valeur de chaque flèche annoncée et, en cas de désaccord, appeler l'arbitre désigné qui prendra la décision finale.

B.6.1.4 : Lors de l'éliminatoire de l'épreuve olympique, la valeur de la flèche est annoncée par le concurrent. Son adversaire contrôle la valeur de chaque flèche et en cas de désaccord, il sera fait appel à l'arbitre dont la décision est finale.

B.6.1.4.1 : Un athlète peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par set. L'athlète avec le score le plus élevé de la volée obtient 2 points de set, le perdant 0 point. En cas d'égalité, les 2 athlètes obtiennent 1 point de set chacun.

B.6.1.4.2 : Aussitôt qu'un athlète obtient 6 points de set (6 sur 10 possibles) dans un duel en 5 sets, il est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

B.6.1.5 : Lors de l'épreuve éliminatoire par équipes, le score sera cumulé en ordre décroissant pour les 6 flèches de l'équipe. Tous les athlètes peuvent aller aux cibles, mais 1 seule personne par équipe annoncera les points. Un membre de l'équipe adverse vérifiera la valeur de chaque flèche et, en cas de désaccord, appellera l'arbitre désigné qui prendra la décision finale.

B.6.1.6 : Lors des épreuves finales, la valeur des flèches sera terminée par l'arbitre marqueur, dans l'ordre d'arrivée des flèches. Ces valeurs non officielles seront contrôlées, et changées si nécessaire, par l'agent de l'archer au moment de l'enregistrement officiel des scores à la butte de tir. L'agent de l'athlète (de l'équipe) adverse vérifiera la valeur de chaque flèche et, en cas de désaccord, appellera l'arbitre qui prendra la décision finale.

B.6.1.7 : Les athlètes peuvent déléguer à leur capitaine d'équipe ou à un autre athlète tirant sur la même butte de tir le droit de marquer leurs points et de retirer leurs flèches, pourvu qu'ils n'aillent pas eux-mêmes à la butte de tir (par exemple, un athlète handicapé).

B.6.2 : Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche deux zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute.

B.6.2.1 : Ni les flèches, ni le blason, ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été relevés et enregistrés.

B.6.2.2 : Si plus de 3 (ou 6) flèches, appartenant au même archer ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 (ou 6) flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les archers (équipes) répétant cet incident peuvent être disqualifiés.

B.6.2.2.1 : Pour l'épreuve de duels Arcs à Poulies par équipes, les flèches peuvent être tirées dans n'importe quel ordre, mais si plus de 3 flèches (2 pour l'équipe mixte) sont tirées dans le même blason, toutes les flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seules les valeurs des 3 flèches (2 flèches pour l'équipe mixte) les plus basses compteront. Les autres flèches dans le même blason seront enregistrées comme manquées (M).

Toutes les flèches manquant la partie extrême de la zone bleue du 5 sera enregistrée comme manquée.

B.6.2.3 : S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division, ou à l'endroit où deux zones de couleur se rencontrent, ou si la ligne de division est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.

B.6.2.4 : Tous les impacts de flèches doivent être correctement cochés, après que les scores aient été enregistrés et les flèches retirées de la cible.



B.6.2.5 : La valeur des flèches, enfouies dans la cible et non visibles de l'extérieur du blason, sera uniquement donnée par un arbitre.

B.6.2.6 : La valeur d'une flèche

B.6.2.6.1 : Une flèche

- touchant la cible et rebondissant, sera donnée en fonction de son impact en cible, pour autant que tous les impacts aient été correctement cochés et qu'un impact, non coché, puisse être identifié.

En cas de rebond [refus] :

- lorsque des archers tirent chacun sur une cible, l'archer concerné, après avoir tiré sa volée de 3 ou 6 flèches, doit rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre ;
- lorsque plusieurs archers tirent en même temps sur la même cible, tous les archers de la cible doivent arrêter le tir, rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre.

Quand tous les archers de la ligne de tir ont terminé la volée en cours, ou quand la séquence de tir est finie, le directeur des tirs suspendra le tir. L'archer concerné par le rebond s'avancera vers les cibles, accompagné d'un arbitre qui jugera la valeur de la flèche, notera la flèche et cochera l'impact. L'arbitre participera ensuite à l'établissement des scores de cette volée. La flèche ayant rebondi doit être laissée derrière la cible jusqu'à l'établissement des scores. Lorsque le terrain est dégagé, le directeur des tirs donnera le signal adéquat de reprise du tir. Si plus d'un archer tirent, ils termineront la volée en cours, avant que les autres archers ne puissent tirer. Les autres archers ne peuvent pas être sur la ligne de tir à ce moment.

B.6.2.6.2 : Touchant la cible et y restant pendue : cela oblige le ou les tireurs de cette cible à interrompre le tir et à appeler l'arbitre. Aussitôt que le tir est terminé pour les autres compétiteurs sur la ligne de tir, un arbitre, accompagné par l'archer concerné, se rendra à la cible, notera la valeur de la flèche et cochera l'impact. La flèche sera enlevée et laissée derrière la cible. Les flèches restantes sont tirées par le ou les archers de la cible, avant que le directeur des tirs ne donne le signal de reprise générale du tir. L'arbitre concerné participera à l'établissement des scores de la cible.

B.6.2.6.3 : Passant complètement à travers une cible, est comptée en fonction du trou laissé dans le blason, pour autant que tous les impacts aient été cochés et qu'un trou non coché puisse être identifié.

B.6.2.6.4 : Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci, prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.6.5 : En frappant une autre puis, après déviation, se plantant en cible, a la valeur de son propre impact.

B.6.2.6.6 : En frappant une autre et rebondissant hors du blason (zones marquantes), aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse déterminer la flèche endommagée.

B.6.2.6.7 : Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et enregistrée comme manquée [M].

B.6.2.6.8 : Touchant la cible en dehors des zones marquantes, sera comptée comme une flèche manquée [M].

B.6.2.7 : Sur le sol, dans le couloir de tir ou derrière la cible, qui a été revendiquée comme un rebond [refus] ou un passage à travers, doit, de l'avis des arbitres, avoir touché la cible. Si plus d'un trou non coché sont trouvés dans le blason, après un rebond ou un passage à travers, la valeur du trou au score le plus bas (dans les zones marquantes) sera attribuée au concurrent.

B.6.2.8 : Lors de l'épreuve olympique et des duels arcs à poulies : une flèche rebondissant, passant à travers la cible ou y restant pendue n'arrête pas la compétition.

B.6.2.9 : Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.



B.6.3 : Le directeur des tirs doit s'assurer, après l'établissement des scores, qu'aucune flèche ne reste dans les cibles avant de donner le signal de reprise des tirs.

B.6.3.1 : Si cela se produit, le tir ne doit pas être interrompu. L'archer peut tirer avec d'autres flèches ou tirer "les flèches oubliées" quand le tir à cette distance est terminé. Dans ces circonstances, un arbitre participe à l'enregistrement des points, en s'assurant que "les flèches oubliées" sont bien comptées sur la feuille de score de l'archer, avant qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible.

B.6.3.2 : Si un archer oublie ses flèches, par exemple sur le sol près de la cible, il peut en utiliser d'autres, à condition qu'il avertisse un arbitre avant de tirer.

B.6.4 : Les feuilles de score doivent être signées par le marqueur et par l'athlète de manière à prouver que l'athlète est d'accord sur la valeur de chaque flèche, ainsi que sur les totaux, le nombre de 10 et le nombre de X. Si le marqueur participe au tir, il doit faire signer sa feuille de marque par un athlète ayant tiré sur la même butte de tir

B.6.4.1 : Il y aura 2 feuilles de score par cible, l'une peut être électronique. Les organisateurs ne sont pas obligés d'accepter ou d'enregistrer des feuilles de score sans signatures totaux, nombre de 10, nombre de X ou qui contiennent des erreurs de calcul.

Les organisateurs ou les officiels ne sont pas obligés de vérifier l'exactitude des feuilles de score qui leur sont soumises. Cependant, s'ils remarquent une erreur, ils devront la corriger et le résultat obtenu après correction sera retenu. Toutes les corrections devront être effectuées avant l'étape suivante de la compétition.

Si une divergence apparaît dans les totaux, le total des scores de la flèche la plus basse sera retenu.

B.6.4.2 : Pour les épreuves éliminatoires et finales, les feuilles de marque seront signées par les deux athlètes du duel, montrant ainsi que tous deux, ou leurs agents, sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, les totaux, le nombre de 10, le nombre de X et le résultat du duel. Toute information manquante sur la feuille de score sera considérée comme non existante [0] pour les classements.

B.6.5 : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

B.6.5.1 : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites à l'article B.6.5.2

- **Individuels et équipes**

- ✓ plus grand nombre de 10 (10 et X) ;
- ✓ plus grand nombre de X (10 intérieur) ;
- ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex aequo. Mais, pour des raisons de classement (par exemple le positionnement dans le tableau des matches de l'épreuve éliminatoire), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.5.2 : Le départage des égalités, pour entrer dans les phases éliminatoires, pour la 8^{ème} place dans le cas de 104 qualifiés pour la phase éliminatoire (interprétation de la FITA en date du 27 avril 2011), pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou pour l'attribution de médailles, doit se faire, après les matches, par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 10 et X (10 intérieurs).

B.6.5.2.1 : Le départage des égalités pour entrer dans les épreuves éliminatoires doit se faire sur la dernière distance tirée, dès que les résultats de l'épreuve de qualification ont été vérifiés. A 30m, le barrage se déroule ainsi :

- Pour les individuels, il y aura un compétiteur par cible, sur des cibles neutres au milieu du terrain ;
- Pour les individuels, quand ils tirent sur des blasons réduits, le compétiteur tirera sur le blason selon sa position (A,B,C,D) utilisé durant la compétition ;
- Pour chaque équipe, on utilisera une butte de tir par équipe avec des blasons triangulaires ou des blasons réduits placés en triangle. Les archers de l'équipe décideront sur quel blason ils tireront.

B.6.5.2.2 :

- **Individuels (duels)**

- ✓ Un seul tir de barrage d'une flèche pour le score ;
- ✓ si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité ;
- ✓ lors des tirs alternés, l'athlète qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage ;



B.6.5.2.3:

• **Équipes (duels)**

- ✓ un seul tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer, 2 pour les équipes mixtes) le plus haut total de points gagne ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe, dont la deuxième (ou la troisième) est la plus près du centre, sera déclarée gagnante ;
- ✓ si nécessaire, il sera à nouveau tiré un barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation la plus près du centre, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue ;
- ✓ lors des tirs alternés, alternés, l'équipe qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage ;
- ✓ lors des tirs alternés, l'alternance entre les équipes se fera après que chacun des membres d'une équipe ait tiré 1 flèche ;

B.6.5.2.4 : Pour les épreuves de duels Arcs à Poulies :

- * Un tir de barrage d'une seule flèche (pour les équipes, 1 par archer) pour le score
- * Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant tiré la flèche la plus proche du centre l'emportera. Si elles sont encore à égalité, la deuxième flèche la plus proche du centre déterminera le vainqueur. Si nécessaire, une évaluation de la flèche suivante la plus proche du centre sera faite jusqu'à résolution de l'égalité.

B.6.5.2.5 : Tant que les informations officielles au sujet des tirs de barrage n'ont pas été annoncées, les compétiteurs doivent rester sur le terrain de compétition. Les compétiteurs, qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés pour un tir de barrage, seront considérés comme perdants du match.

B.6.6 : Le classement définitif devra suivre la procédure ci-dessous. Toutefois, seuls les 8 meilleurs athlètes (équipes) seront classé(e)s individuellement.

B.6.6.1 : Les athlètes éliminés pendant les 1/8 de finales seront classés 9^{ème}, ceux éliminés en 1/16 de finales seront classés 17^{ème}, etc ... en fonction de l'épreuve éliminatoire.

B.6.6.2 : Les athlètes éliminés lors des 1/4 de finales seront classés en fonction du nombre de sets remportés et en cas d'égalité du nombre de points tirés cumulés lors du dernier duel. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés ex aequo.

B.6.6.3 : Les équipes éliminées lors des 1/4 de finales seront classées en fonction du score cumulé lors du dernier duel tiré et, en cas d'égalité, seront déclarées ex aequo.

B.6.7 : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets à tous les participants : compétiteurs, capitaines d'équipes, membres du Conseil de la FITA et du Congrès présents, arbitres et directeurs de tir.

B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

B.7.1 : Un directeur des tirs doit être désigné

B.7.1.1 : qui, dans la mesure du possible sera un juge. Il ne participe pas au tir.

Note : En France, l'organisateur de la compétition désigne le directeur des tirs. Lors des compétitions nationales, le directeur des tirs, ou son adjoint, doit être un arbitre.

B.7.1.2 : Des assistants peuvent être désignés si nécessaire, à la discrétion des organisateurs, pour aider le directeur des tirs dans son travail.

B.7.2 : Le directeur des tirs prendra et renforcera toute mesure de sécurité qu'il juge nécessaire (voir aussi article B.1.12). Son travail consiste en :

B.7.2.1 : Contrôler le tir, régler la durée de chaque volée et l'ordre dans lequel les archers vont occuper la ligne de tir.

B.7.2.2 : Contrôler l'usage de la sonorisation et les activités des photographes, de manière à ce que les compétiteurs ne soient pas dérangés.



B.7.2.3 : S'assurer que les spectateurs restent bien en arrière des barrières qui entourent la zone de tir. Des assistants peuvent être désignés par l'organisateur pour aider le directeur des tirs.

B.7.2.4 : En cas d'urgence, une série d'au moins 5 signaux sonores doit être donnée pour la suspension de tous les tirs. Si le tir est suspendu durant une volée, qu'elle qu'en soit la raison, un seul signal sonore doit en signaler la reprise.

B.7.2.5 : Si un archer arrive après le début du tir, il perd les flèches qui ont été déjà tirées par les autres, sauf si le Président de la Commission des Juges du tournoi, ou la personne qu'il a désignée estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, à la fin du tir de la distance, il pourra tirer les flèches manquantes, mais pas plus de 12. Ceci n'est pas autorisé pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.7.2.6 : Le directeur des tirs, en accord avec les arbitres, peut prolonger la séquence de tir dans des circonstances exceptionnelles. Toute modification de la règle doit être annoncée aux compétiteurs avant qu'elle ne prenne effet. Quand on utilise des moyens de contrôle de temps visuels, on ne peut pas toucher aux 30 dernières secondes.

B.7.2.7 : La FITA a entraîné et engagé des cameramen et des photographes qui travailleront au-delà de la zone des spectateurs. Leur position sera déterminée par le Délégué Technique, les mesures de sécurité sont sous sa responsabilité. Ils auront un uniforme FITA spécial indiquant leurs droits.

B.7.3 : Les archers ne peuvent pas armer leur arc, avec ou sans flèche, tant qu'ils ne sont pas sur la ligne de tir. Dans l'épreuve par équipes, ils ne peuvent sortir la flèche du carquois que lorsqu'ils sont en position de tir. Si un archer est sur la ligne de tir avec une flèche sur l'arc, il doit se tourner vers les cibles en s'assurant qu'il n'y a personne devant ou derrière

B.7.3.1 : Si un archer, armant son arc avec une flèche avant le signal de début du tir ou durant les pauses entre les distances, lâche une flèche intentionnellement ou non, il perdra la valeur de la flèche ayant le score le plus élevé de la volée suivante.

B.7.3.2 : Le marqueur doit consigner le fait sur la feuille de marque de l'archer : il doit enregistrer les valeurs de toutes les flèches de la volée (3 ou 6 selon le cas) et doit retirer la valeur la plus élevée. Ceci doit être signé par un arbitre et le tireur.

B.7.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir.

B.7.4.1 : Tous les autres, avec leur équipement, doivent rester en arrière de la ligne d'attente. Quand un archer a fini de tirer, il doit immédiatement se retirer derrière la ligne d'attente. Il peut laisser sa longue vue sur la ligne de tir, entre les volées, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour un autre compétiteur.

B.7.4.2 : Dans l'épreuve olympique par équipes, un seul compétiteur pourra se trouver sur la ligne de tir, les autres équipiers se trouveront en attente derrière la ligne de 1 m, jusqu'à ce que l'archer soit revenu lui-même en arrière de la ligne de 1 m (voir paragraphe B.5.2, article B.5.2.3 pour les archers en fauteuil roulant).

B.7.5 : Un archer ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet. Des infractions sérieuses peuvent conduire à des sanctions.

B.7.6 : Il n'est pas permis de fumer dans et devant la zone des compétiteurs.

B.7.7 : Lorsqu'il arme son arc, l'archer ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filet de protection, parois, butte naturelle, etc...). Si le compétiteur persiste à vouloir utiliser cette technique, il sera immédiatement invité, par le président des arbitres et / ou le directeur des tirs, à arrêter le tir et à quitter le terrain de compétition.



B.8 LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES

B.8.1 ELIGIBILITE – DISQUALIFICATION

B.8.1.1 : Les compétiteurs ne sont pas autorisés à participer à des événements de la FITA s'ils ne remplissent pas les exigences établies par le chapitre 2 des règlements de la FITA.

B.8.1.2 : Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 : Un compétiteur n'est pas autorisé à participer aux championnats FITA si son Association Membre ne remplit pas les exigences établies à l'article 3.7.4 du Livre 1 de la FITA.

B.8.1.4 : Un compétiteur, qui participe dans une catégorie telle qu'établie au chapitre A.5 sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5 : Un compétiteur, reconnu coupable de dopage, sera sujet aux sanctions suivantes :

- sans considérer la sanction imposée par l'Association Membre concernée, la FITA annulera les résultats réalisés lors de la compétition et tous les prix ou médailles remportés devront être retournés au bureau de la FITA ;
- si le compétiteur a tiré dans une équipe, le résultat de l'équipe sera annulé ;
- de plus, des sanctions seront appliquées : voir article 12 de l'annexe 4 du livre 1 de la FITA ;
- un compétiteur suspendu pour dopage ne peut participer à aucun événement organisé par la FITA ou une Association Membre tant que sa suspension n'est pas terminée.

B.8.1.6 : Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la FITA, verra ses résultats annulés (voir l'article B.3).

B.8.1.7 : Un compétiteur ou une équipe, qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, sera disqualifié.

B.8.1.8 : Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer à la Constitution et aux Règles de la FITA, ainsi qu'aux décisions et directives que les juges estiment nécessaire de prendre.

B.8.1.8.1 : Les comportements peu loyaux, manquant de "fair play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète, ou d'une personne considérée comme aidant un athlète, aura pour conséquence la disqualification de cet athlète, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

B.8.1.8.2 : Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3 : Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'athlète.

B.8.1.9 : Un athlète qui persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse par les arbitres sera immédiatement invité par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur des tirs à arrêter le tir et quitter le terrain.

B.8.2 PERTE DE LA VALEUR DES FLECHES

B.8.2.1 : Si un archer arrive après le début des tirs, il perd les flèches qui ont déjà été tirées par les autres, sauf si le directeur des tirs estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté.

B.8.2.2 : Un compétiteur, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 15 minutes sera uniquement autorisé à rattraper le nombre de flèches pouvant être tirées en 15 minutes et en suivant l'ordre de tir standard pour les flèches à rattraper. Il perdra toutes les autres flèches qu'il n'aura pas pu tirer.



B.8.2.3 : Une flèche, tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de la volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée qui sera marquée comme une flèche manquée (M). Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.

B.8.2.4 : Une flèche, tirée sur le terrain de compétition après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain et que les flèches aient été retirées des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.2.5 : Dans l'épreuve olympique FITA par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une période, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme une flèche manquée (M). Lors du tir alterné, si un membre de l'équipe tire plus que le nombre de flèches demandé avant de revenir en arrière de la ligne de 1m, l'équipe perdra la valeur de la flèche la plus élevée de cette volée. L'infraction est notifiée par l'arbitre qui brandit le carton rouge.

B.8.2.6 : Si plus de 3 flèches (ou 6 flèches selon le cas) appartenant au même archer, ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 ou 6 flèches les plus mauvaises seront comptabilisées.

B.8.2.7 : Dans l'épreuve olympique par équipes, si un des membres de l'équipe tire plus de 2 flèches lors d'une volée, la règle suivante s'applique :

Si un compétiteur se trompe sur le nombre de flèches à tirer dans une volée de 6 flèches, le nombre de flèches tirées en trop fera partie intégrante de la volée. La flèche tirée en trop comptera pour un tir manqué (M). Si le nombre total de flèches tirées lors d'une volée est supérieur à 6 flèches, l'article B.8.2.6 s'applique.

B.8.2.8 : Lorsque, dans l'Epreuve de duels Arcs à Poulies par équipes, plus de 3 flèches (2 pour l'équipe mixte) sont tirées dans le même blason, toutes les flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seules les 3 valeurs (2 pour l'équipe mixte) les plus basses compteront. Les autres flèches, dans le même blason, seront enregistrées comme manquées. Toute flèche manquant la partie extrême de la zone bleue du 5 sera enregistrée comme manquée.

B.8.2.9 : Une flèche, touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme flèche manquée.

B.8.3 SANCTIONS EN TERMES DE TEMPS LORS DES EPREUVES PAR EQUIPES

B.8.3.1 : Si un membre de l'équipe franchit la ligne de 1m trop tôt, l'arbitre montrera le carton jaune (ou enclenchera la lumière jaune en face de la ligne de tir) pour indiquer que le compétiteur doit revenir en arrière de la ligne de 1m pour recommencer à nouveau ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

B.8.3.2 : Si l'équipe ne respecte pas le carton (lumière) jaune et que le compétiteur tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.3.3 : La même procédure sera appliquée si un membre de l'équipe sort une flèche du carquois avant d'être sur la ligne de tir.

B.8.4 AVERTISSEMENTS

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la FITA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon l'article B.8.1.8.

B.8.4.1 : Il est interdit de fumer dans et/ou devant la zone des archers.

B.8.4.2 : Aucun compétiteur ne peut toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet.



B.8.4.3 : Aucun compétiteur ne peut armer son arc, avec ou sans flèche, sauf lorsqu'il est sur la ligne de tir.

B.8.4.4 : Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir.

B.8.4.5 : Un compétiteur ne peut pas lever son bras d'arc avant le signal de début du tir.

B.8.4.6 : Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été enregistrés.

B.8.4.7 : Lorsqu'il arme son arc, le compétiteur ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filets, parois, butte naturelle, etc...). Voir l'article B.7.7.

B.9 L'ARBITRAGE

B.9.1 : Le travail des juges est de s'assurer que le tournoi se déroule selon les règles de la FITA et dans un esprit d'honnêteté pour tous les compétiteurs.

B.9.1.1 : Il doit y avoir au moins 1 arbitre pour 10 cibles lors du tir sur cibles, sauf lors des tournois tirés selon l'article 3.11.1.1 du livre 1.

B.9.2 : LES TACHES DES ARBITRES

B.9.2.1 : Contrôler toutes les distances et veiller à la disposition des sites de tir. Vérifier les dimensions des blasons et des cibles. Vérifier que la hauteur des blasons soit correcte par rapport au sol. Lors du tir sur cibles, vérifier que toutes les cibles aient le même angle d'inclinaison.

B.9.2.2 : Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.2.3 : Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.2.4 : Contrôler le déroulement du tir.

B.9.2.5 : Contrôler l'établissement des scores.

B.9.2.6 : Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.2.7 : Discuter avec le directeur des tirs des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.2.8 : Régler les différents et appels qui peuvent survenir.

B.9.2.9 : En accord avec le directeur des tirs, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, pannes de courant, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais il doit veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.2.10 : Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.2.11 : Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.



B.9.2.12 : Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FITA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

B.10 RECLAMATIONS - LITIGES

B.10.1 : Lors du tir sur cibles en plein air, les archers doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que les flèches aient été touchées et retirées de la cible.

B.10.2 : Supprimé

B.10.3 : Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible à condition que tous les archers de cette cible soient d'accord. La correction doit être attestée et signée par tous les athlètes de la cible. Tout autre litige concernant l'enregistrement des scores doit être résolu par un juge.

B.10.4 : Si un équipement du terrain apparaît comme défectueux ou si un blason est trop abîmé, les archers ou les capitaines d'équipes peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés.

B.10.5 : Les requêtes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un compétiteur doivent être déposées avant la prochaine phase de la compétition.

B.10.6 : Les requêtes concernant les résultats publiés chaque jour doivent être déposées auprès des arbitres sans délai, en tout cas à temps pour que les corrections éventuelles soient possibles avant la remise des prix.

B.10.7 : Lors des épreuves par équipes, la décision prise par un Juge concernant l'utilisation du carton jaune (Cf. article B.8.3.1) est sans appel possible.

B.11 APPEL

B.11.1 : Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions des arbitres, il peut, sauf dans le cas de l'article B.10.1 ci-dessus, faire appel au jury d'appel, selon la procédure indiquée au Chapitre I – Règlements Généraux – Article B.5, avant le début de la prochaine phase de la compétition. Les prix et les trophées, qui sont l'objet d'un litige, ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait pris une décision.

L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.



B.12 LES ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :

Tableau des matches/Grille de répartition (Règlement français et règlement international)

- finales individuelles
- finales par équipe

ANNEXE 2 :

Les dispositions d'un terrain FITA

ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUE

Epreuve de qualification (2x70m – arc classique et 2x50m – arc à poulies)

Les Sets

Les Equipes

ANNEXE 4 : POSITIONS DES BLASONS

Blasons 3x80cm – 6 zones de score de 5 à 10

Blasons 4x80cm – 6 zones de score de 5 à 10

Blasons 2x80cm – 6 zones de scores de 5 à 10

Blasons de 80cm réduits à 30m – **Rythme AB/CD**

Blasons de 80cm réduits à 30m – **Rythme A B C**

Blasons de 80cm réduits à 30m – **2 archers par cible**

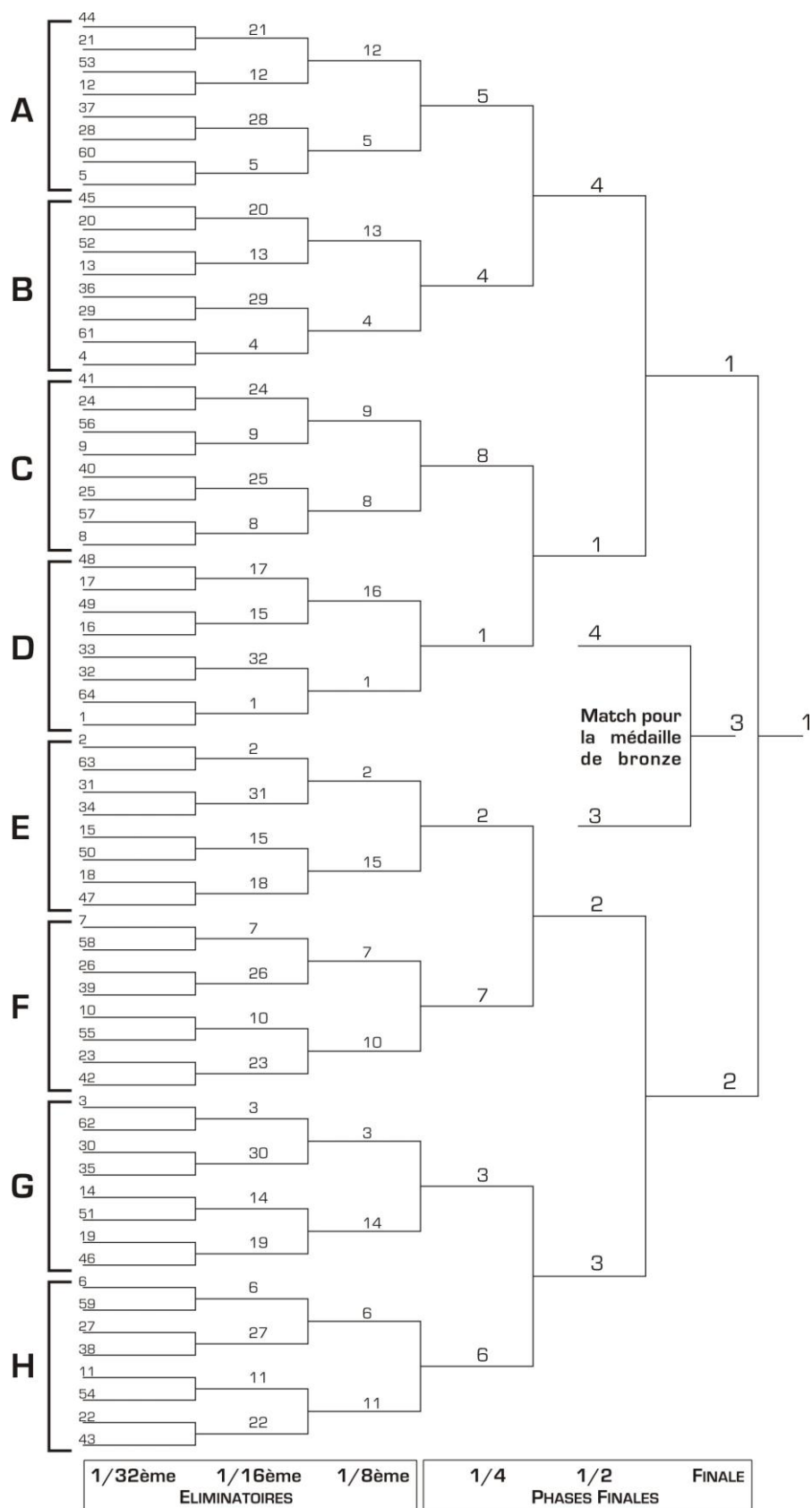
Blasons réduits de 80cm à 30m – **Disposition horizontale – Règlement international FITA 4 distances**



ANNEXE 1

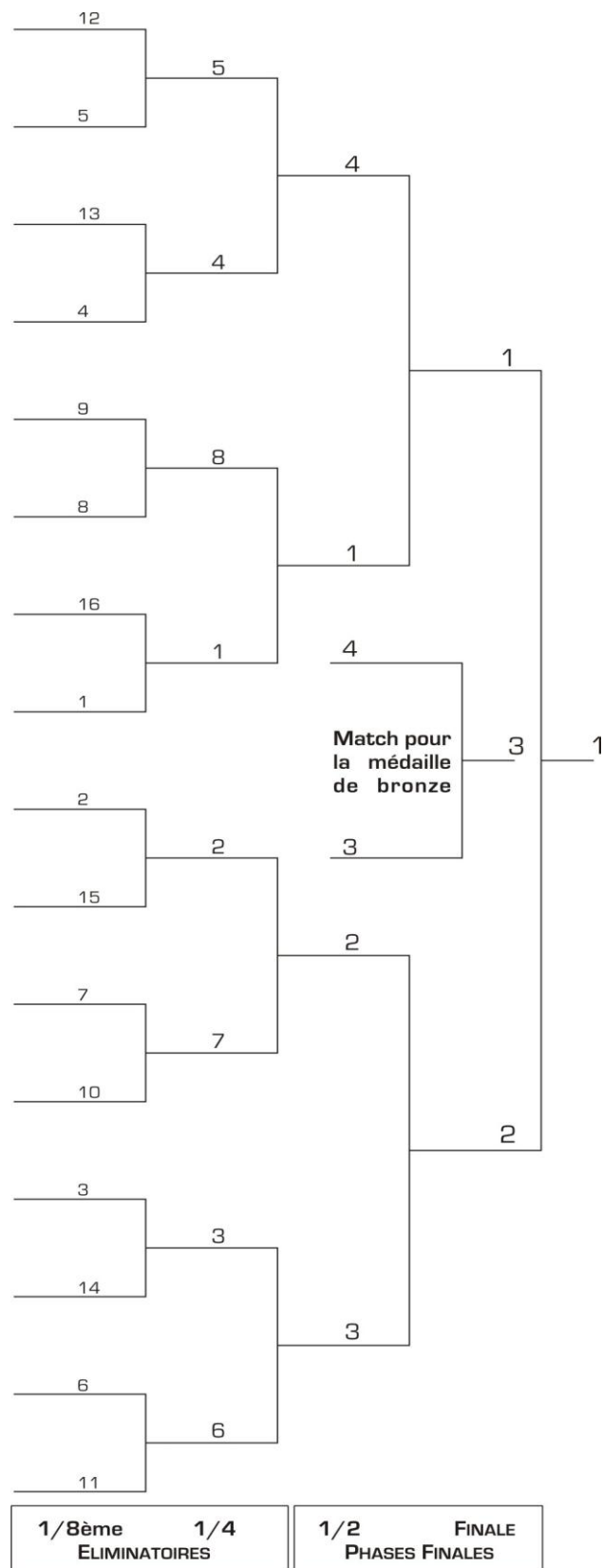
CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES INDIVIDUELLES

REGLEMENT FRANCAIS



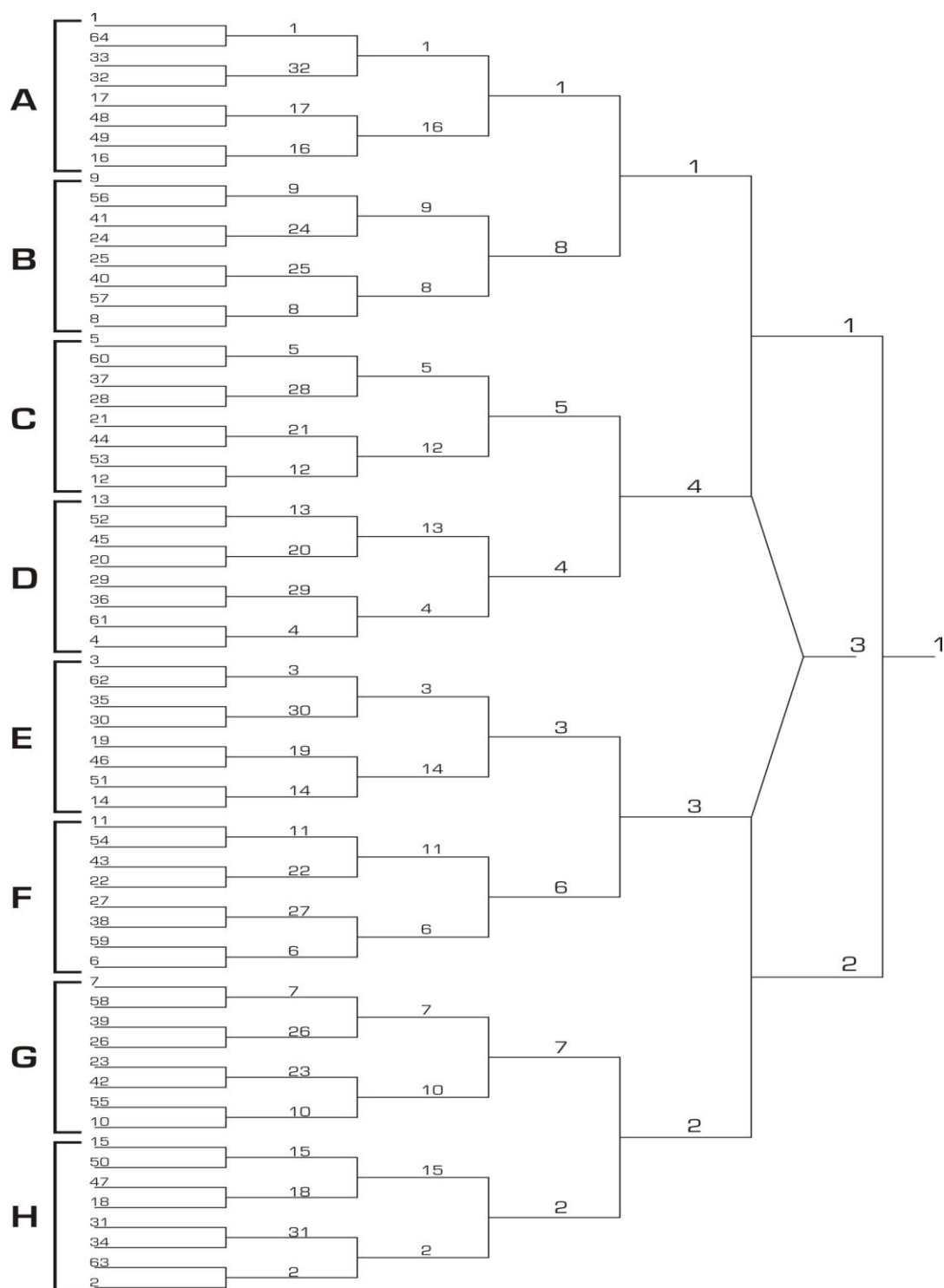
CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES PAR EQUIPES

REGLEMENT FRANCAIS



CHAMPIONNATS DE TIR EN PLEIN AIR
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES INDIVIDUELLES

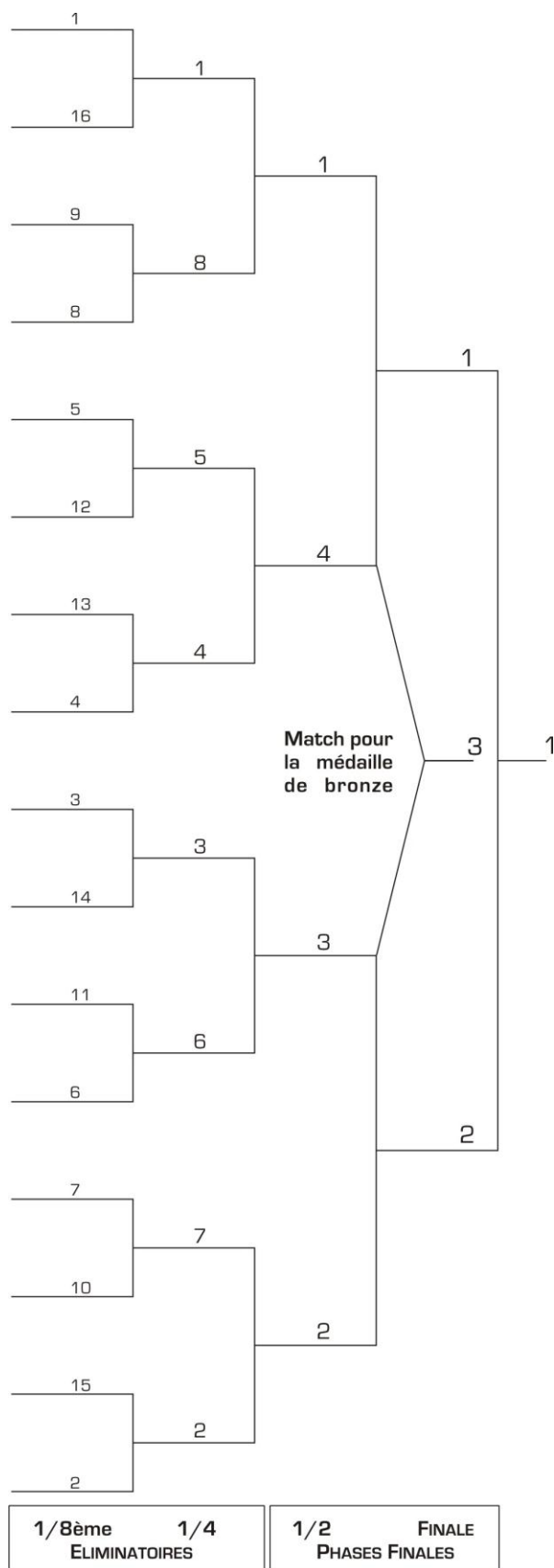
REGLEMENT INTERNATIONAL



	1/32	1/16	1/8	1/4	1/2	BRONZE	OR
	ELIMINATOIRES			PHASES FINALES			
Ordre des Tirs	SIMULTANES ABCDEFGH			CD/EF GH/AB	EFGH/ ABCD		

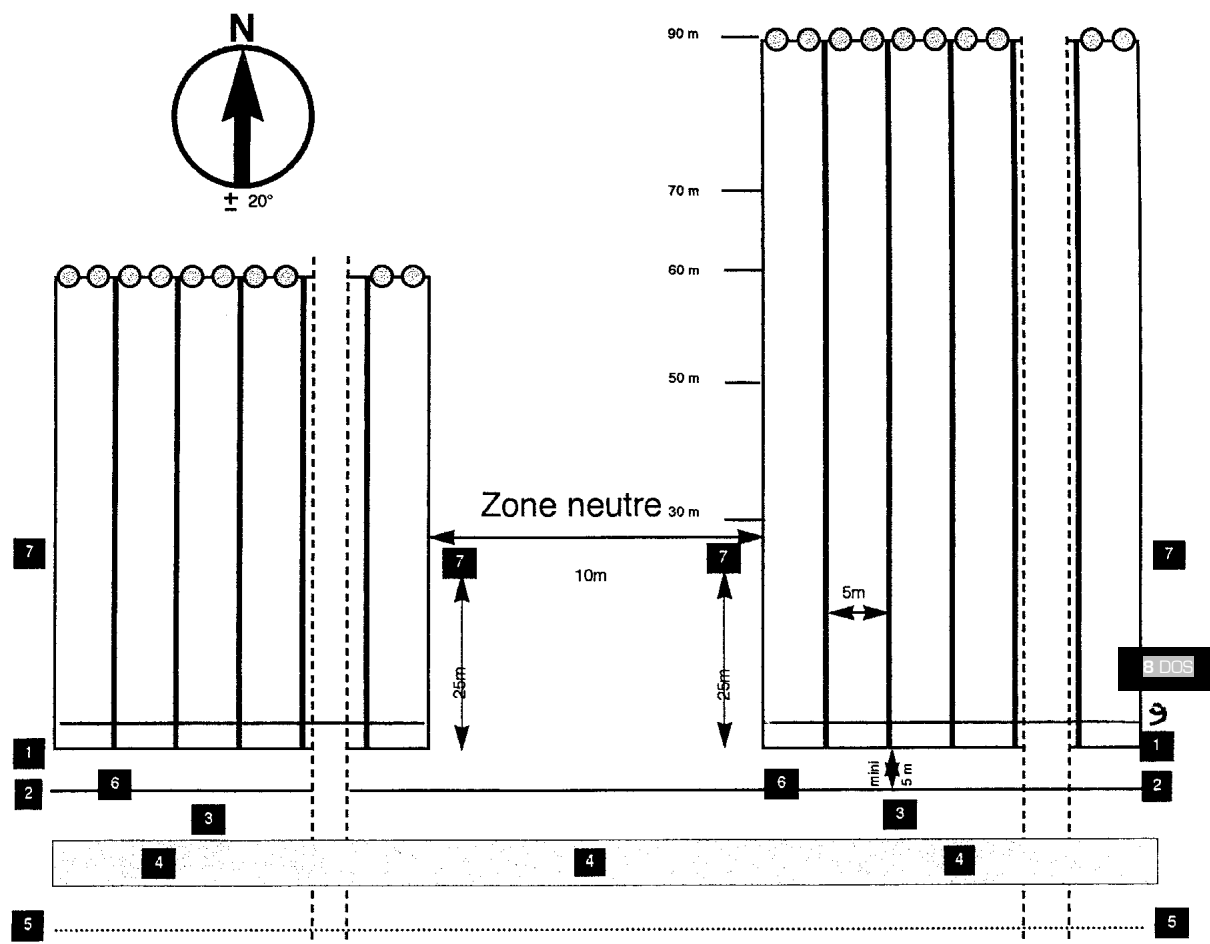
CHAMPIONNAT DE TIR EN PLEIN AIR
GRILLE DE REPARTITIONS POUR LES PHASES FINALES PAR EQUIPES

REGLEMENT INTERNATIONAL



ANNEXE 2

DISPOSITION D'UN TERRAIN FITA



- | | |
|------------------------------|---|
| 1. Ligne de tir | 5. Barrières pour les spectateurs |
| 2. Ligne d'attente | 6. Sièges et parasols pour les arbitres |
| 3. Zone du matériel (arcs) | 7. Feux + Horloges Digitales |
| 4. Zone de repos des archers | 8. Poste du Directeur des tirs |
| | 9. Ligne des 3m |

Un couloir de 2m de largeur, réservé à la TV et aux photographes, peut être tracé derrière la ligne d'attente. Dans ce cas, la ligne la plus près de la zone du matériel deviendra la nouvelle ligne d'attente.



ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUE

EPREUVES DE QUALIFICATION (2x70M – ARC CLASSIQUE ET 2x50M – ARC A POULIES)

	1	2	3	4	5	6	Volée	Distance	FITA	10	10X
1											
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL											

Signature Archer

Signature Marqueur

							REPORT				
	1	2	3	4	5	6	Volée	Distance	FITA	10	10X
1											
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL											
Barrage							1	2	3	4	

Signature Archer

Signature Marqueur

TOTAL 1^{er} 70m

TOTAL 2^{ème} 70m

TOTAL GENERAL



FEUILLE DE MARQUE PAR SETS



NOM :
PRENOM :

1/16^{ème} de finale

Résultat match:		Gagné/Perdu	
N° Set	Flèches	Score set	Point de Set Adversaire (G2N1; P.O)
1			
2			
3			
4			
5			
Barriage			

Signatures :

Demi-finale

Résultat match:		Gagné/Perdu	
N° Set	Flèches	Score set	Point de Set Adversaire (G2N1; P.O)
1			
2			
3			
4			
5			
Barriage			

Signatures :

1/8^{ème} de finale

Résultat match:		Gagné/Perdu	
N° Set	Flèches	Score set	Point de Set Adversaire (G2N1; P.O)
1			
2			
3			
4			
5			
Barriage			

Signatures :

Finale de Bronze

Résultat match:		Gagné/Perdu	
N° Set	Flèches	Score set	Point de Set Adversaire (G2N1; P.O)
1			
2			
3			
4			
5			
Barriage			

Signatures :

1/4 de finale

Résultat match:		Gagné/Perdu	
N° Set	Flèches	Score set	Point de Set Adversaire (G2N1; P.O)
1			
2			
3			
4			
5			
Barriage			

Signatures :

Finale Or

Résultat match:		Gagné/Perdu	
N° Set	Flèches	Score set	Point de Set Adversaire (G2N1; P.O)
1			
2			
3			
4			
5			
Barriage			

Signatures :



LES EQUIPES

	Flèche 1	Flèche 2	Total 2 flèches	Volée Total 6 flèches	Cumul	Nombre de 10	Nombre de 10 X
1							
2							
3							
4							
TOTAUX							
Barrage			1	2	3		

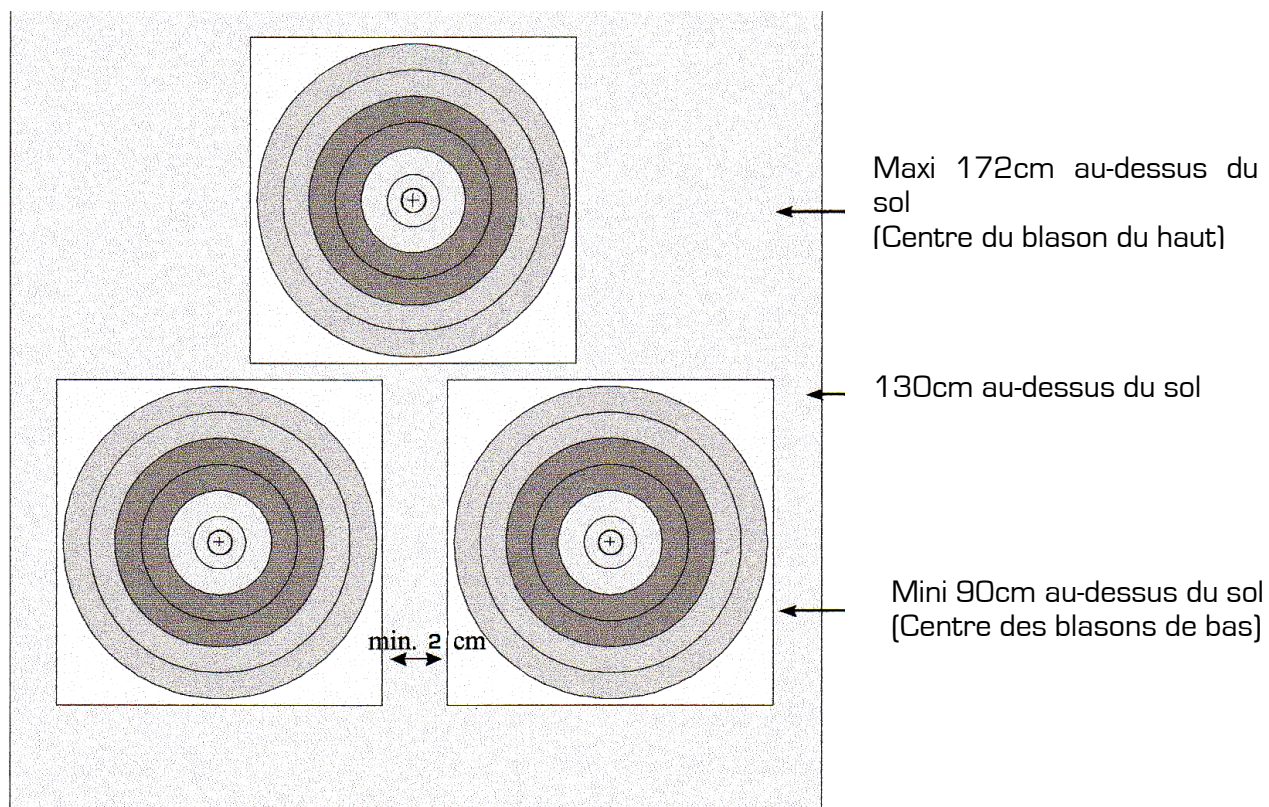
Signature Equipe

Signature Marqueur

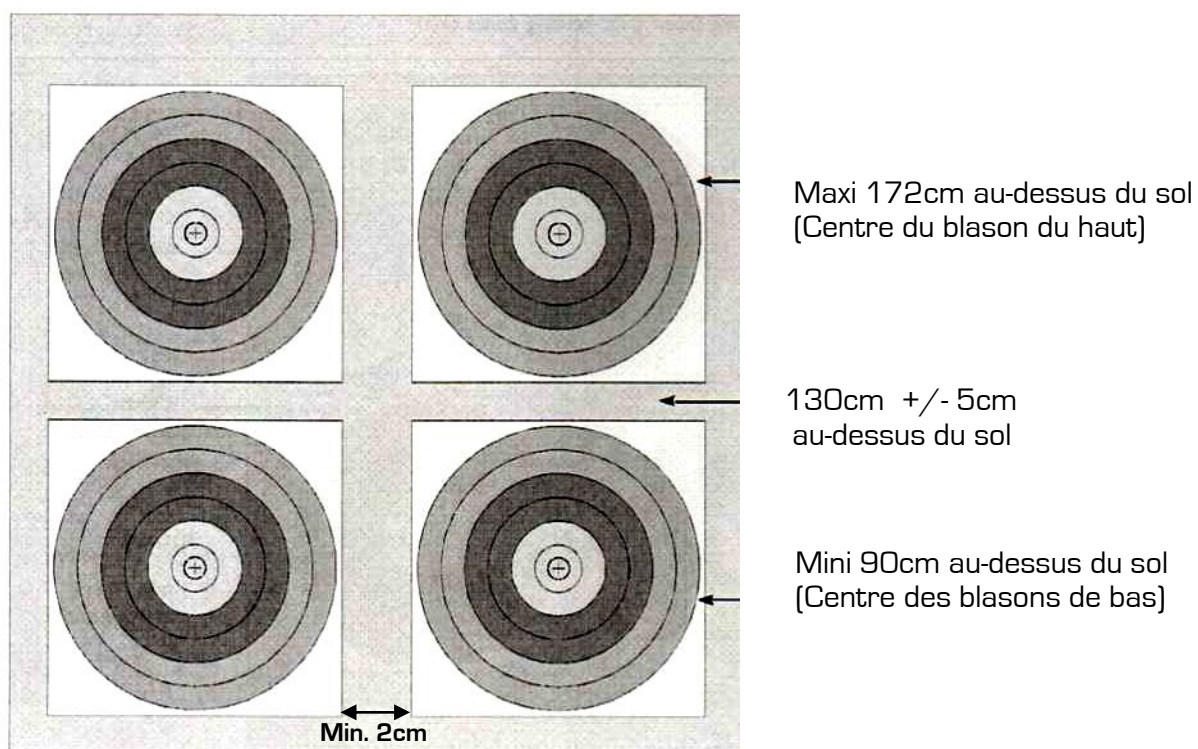


ANNEXE 4 POSITION DES BLASONS

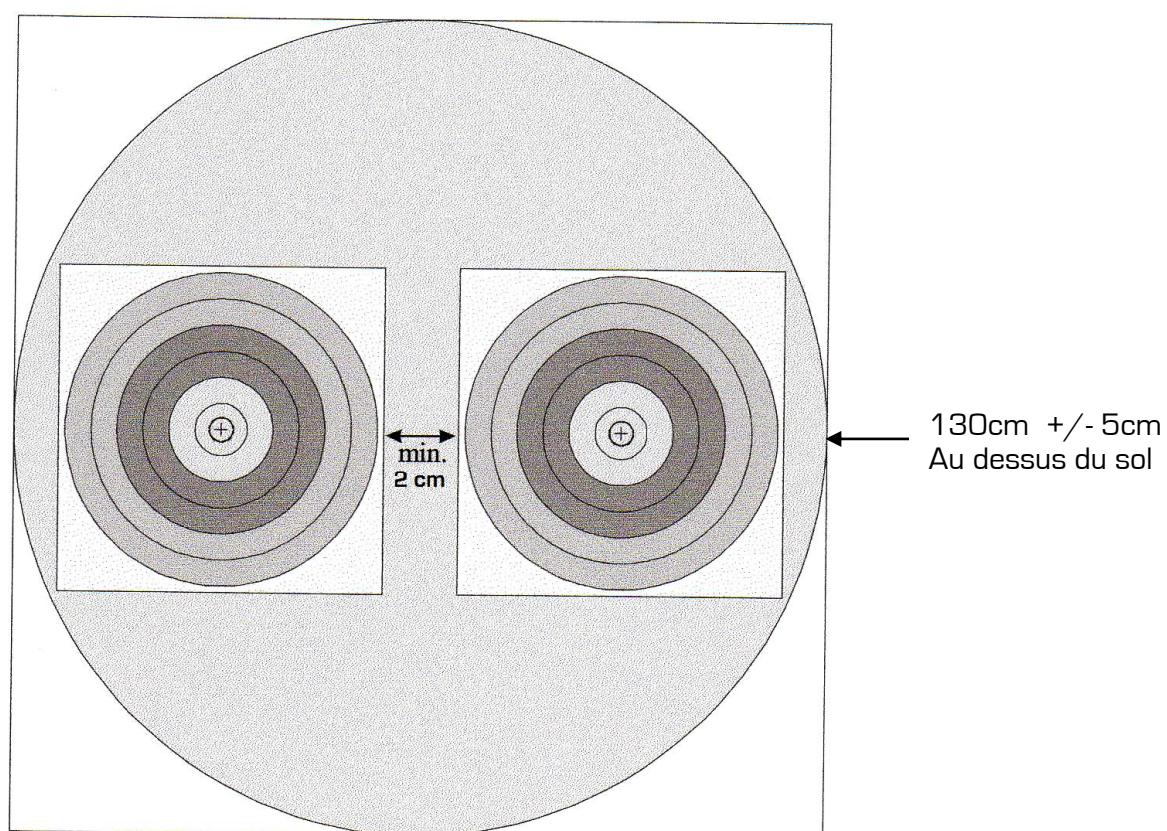
3 x 80cm Blasons 6 zones de score de 5 à 10



4 x 80cm - Blasons 6 zones de score de 5 à 10

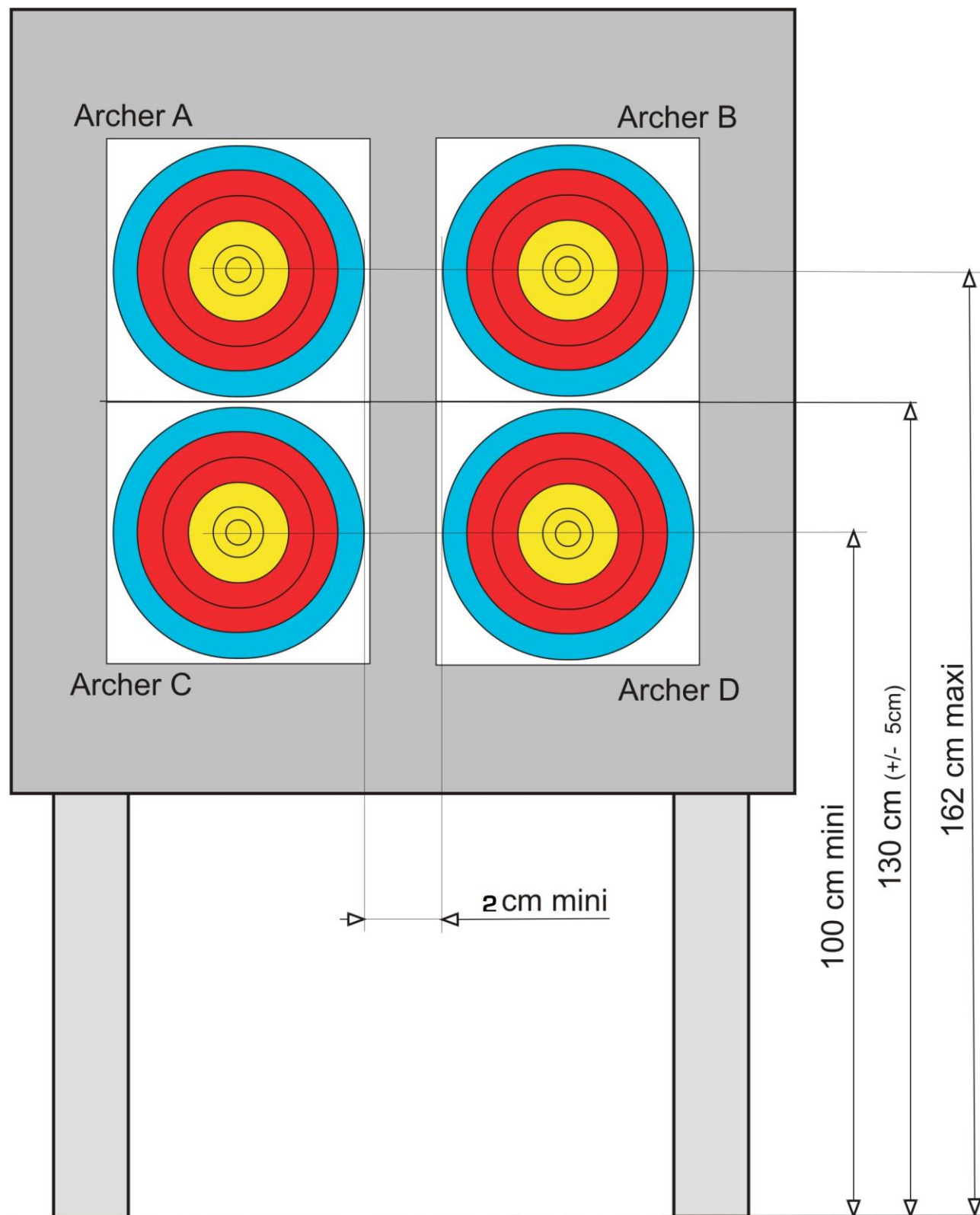


2 x 80cm Blason 6 zones de scores de 5 à 10



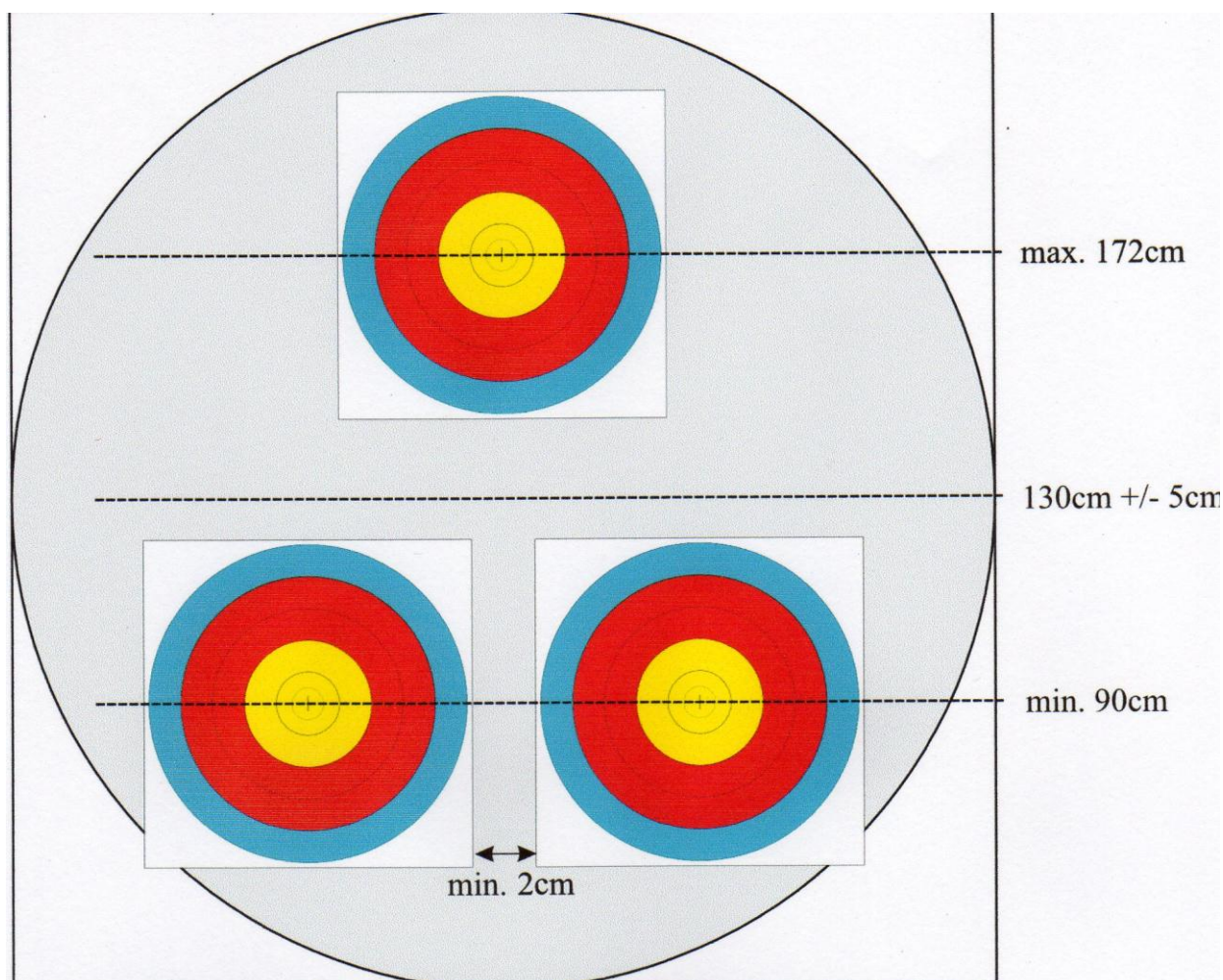
BLASONS DE 80cm REDUITS à 30m - 5 zones de score du 10 au 6

Rythme AB / CD



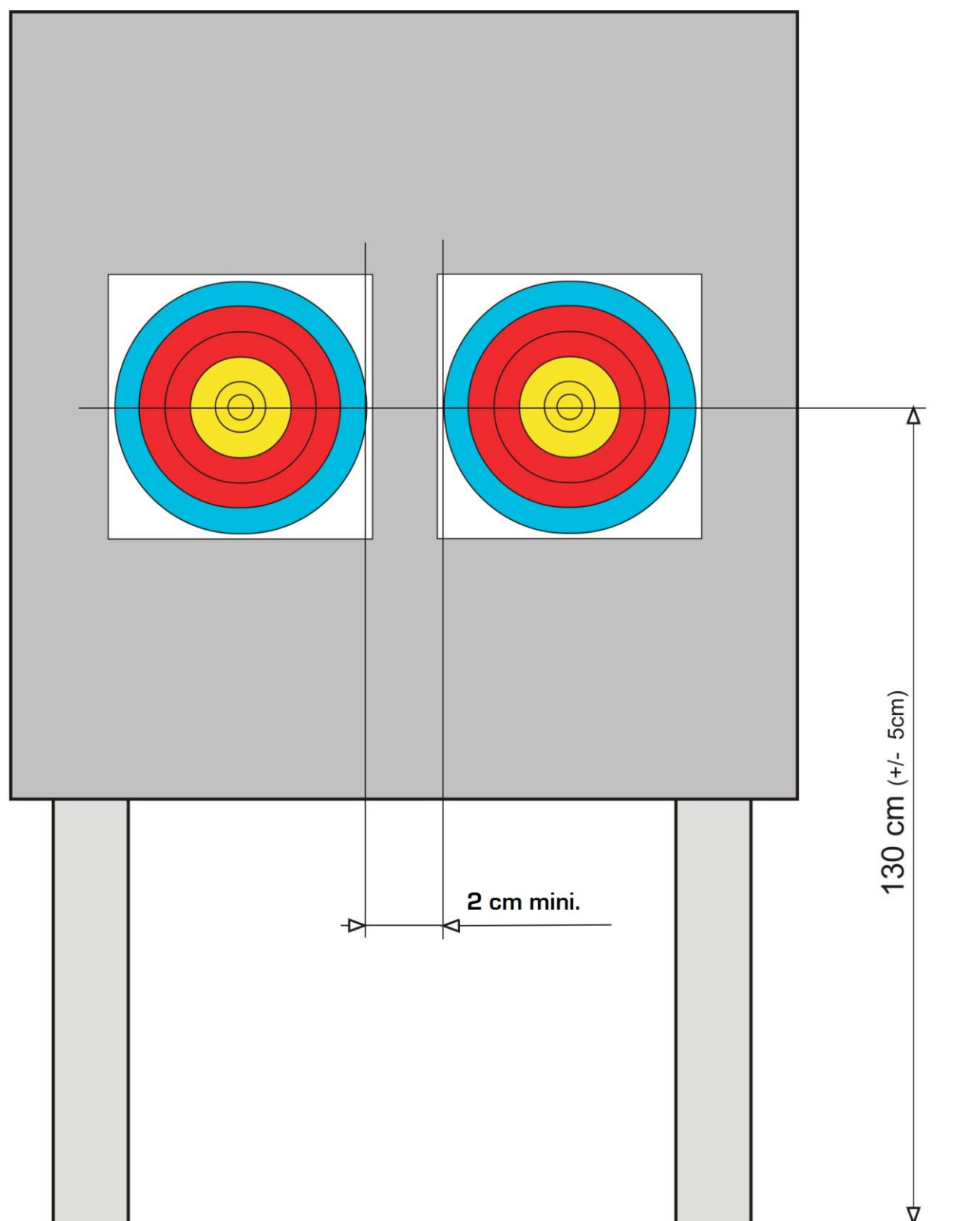
BLASONS DE 80cm REDUITS à 5 zones de score (du 10 au 6) à 30m

Rythme A B C



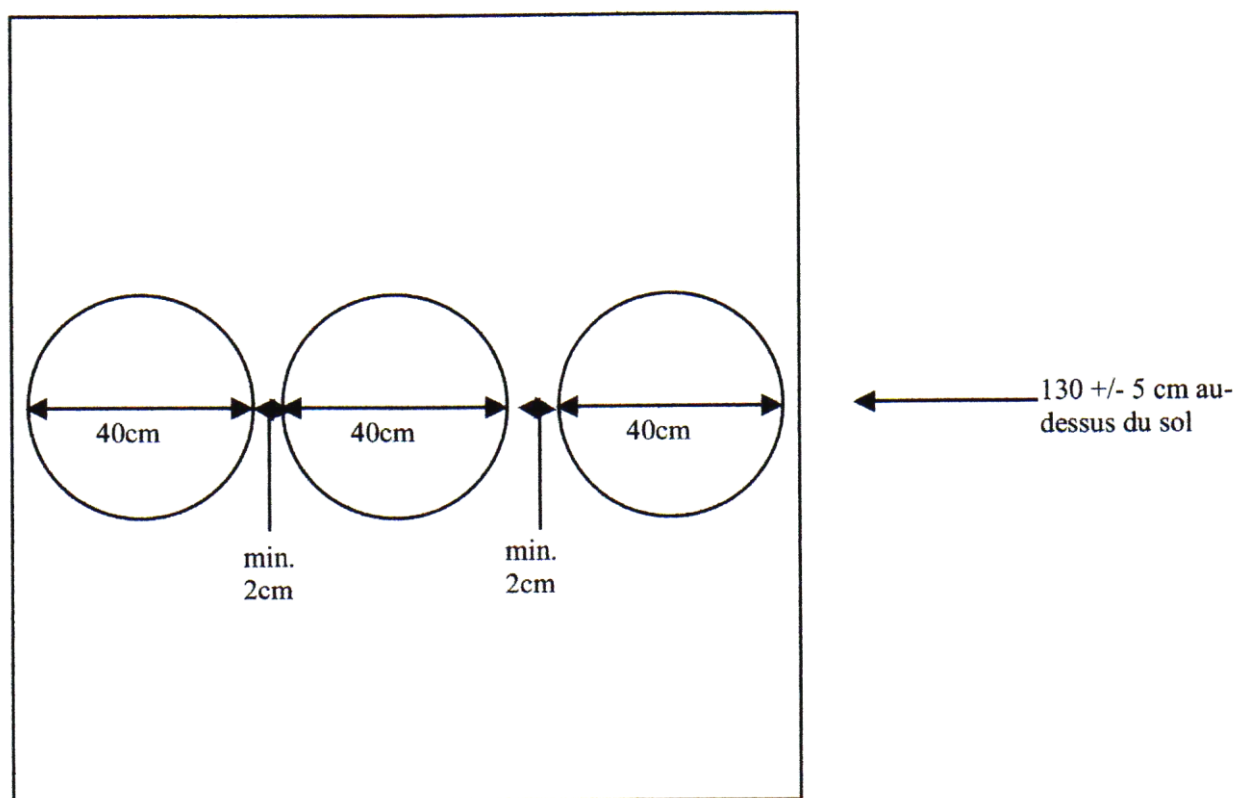
BLASONS DE 80cm REDUITS à 5 zones de score (du 10 au 6) à 30 m

2 archers par cible



BLASONS DE 80cm REDUITS à 30m à 5 zones de score (du 10 au 6)

**Disposition horizontale
(Règlement international FITA 4 distances)**

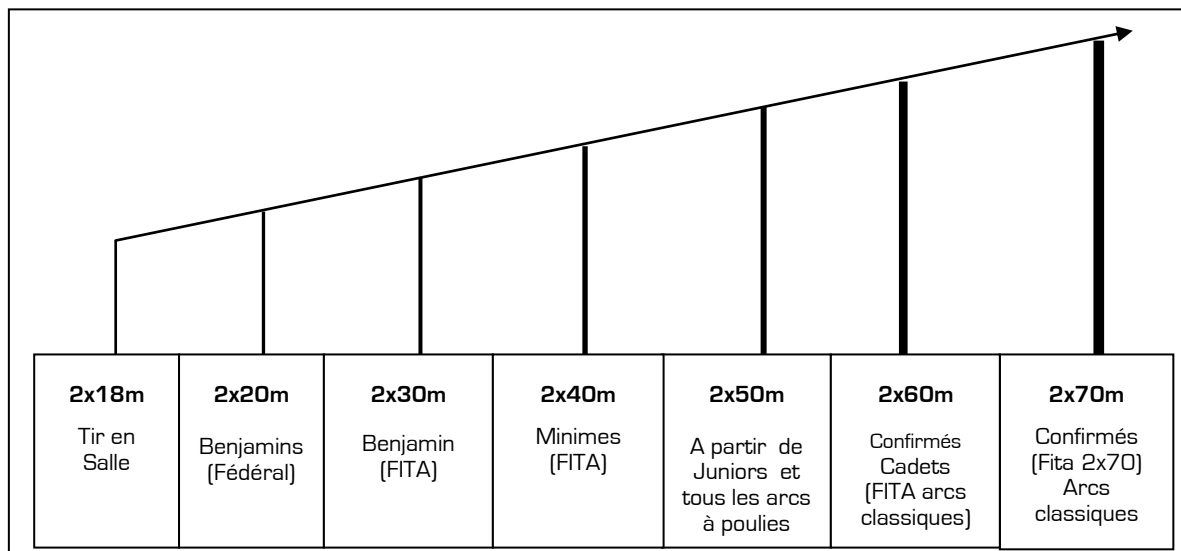


80 cm – disposition horizontale à trois centres

C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

A compter du 1^{er} avril 2011, application du règlement international, sauf dispositions contraires définies dans ce chapitre.

Il a été établi un nouveau principe de progression pour les archers en prenant en compte une démarche d'apprentissage jusqu'à la compétition aux distances olympiques. Le schéma ci-dessous résume ce nouveau principe.



Lorsque les boîtiers électroniques ("pockets") sont installés sur le terrain de compétition, les archers ont l'obligation de remplir les 2 feuilles de marque.

Ils doivent également rentrer correctement leurs scores dans les boîtiers électroniques. A défaut, ils s'exposent à des sanctions :

- ✓ avertissement verbal
- ✓ avertissement officiel (carton jaune)
- ✓ disqualification.

C.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA

- **Qualifications**

Les règles de sélection sont mentionnées au Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.

- **Entraînement** avant le début des tirs : l'organisateur a le choix (mais cela doit être mentionné sur les invitations) : 20mn minimum – 45mn maximum.

- **Classements*** : lors des championnats départementaux et régionaux avec ou sans phases finales, il est obligatoire d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications en arcs classiques et en arcs à poulies. *[Cf Règlements Généraux, Article C.3.1.3 point 3 : tableau sélectif].*

*Cette règle est déclinée pour toutes les disciplines

- **Utilisation de la ciblerie (buttes de tir)** : le respect du règlement international est préconisé (voir article B.2.1.4.2 ainsi que l'annexe 4 pour la position des blasons). Cependant, au cas où un organisateur ne posséderait que des buttes de tir rondes, ce type de ciblerie est accepté. De ce fait, le positionnement des 3 blasons (rythme A-B-C) ou des 4 blasons (rythme AB/CD) doit respecter les dispositions indiquées en annexe 1.



- **Distances** : Les tirs se font sur des blasons et aux distances ci-dessous, aussi bien pour le tir de qualification que lors des duels.

		Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans	Super Vétérans
Hommes	Classique	2 x 30m	2 x 40m	2 x 60m	2 x 70m	2 x 70m	2 x 70m	2 x 70m
Dames	Classiques	2 x 30m	2 x 40m	2 x 60m	2 x 70m	2 x 70m	2 x 70m	2 x 70m
	Blasons	80	80	122	122	122	122	122
Hommes	Arc à Poulies			2x50m	2 x 50m	2 x 50m	2 x 50m	2 x 50m
Dames	Arc à Poulies			2x50m	2 x 50m	2 x 50m	2 x 50m	2 x 50m
	Blasons			80 (1)	80 (1)	80 (1)	80 (1)	80 (1)

[1] Le blason sera un blason de 80cm réduit à 6 zones de score, du 10 au 5
[Application au 01/09/2012]

Quand une phase finale est programmée, elle se déroulera même si le tableau n'est pas complet. Toutes les catégories tirent les phases finales. L'organisateur a le choix du tableau de placement des archers à utiliser.

- **Arcs à Poulies** : le match se déroule en 5 volées de 3 flèches, au points et non en sets. Le vainqueur du match est déterminé par le total des points.
- **Arcs classiques** : les phases éliminatoires et finales se tirent selon le système par sets élaboré par la FITA : chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches.

Déroulement d'un match :

- Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1 volée de 3 flèches = 1 set)
- Le vainqueur de chaque set (c'est-à-dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
- Le vainqueur du match est déterminé par le nombre des sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 6 points.

En cas d'égalité de points ou de sets à la fin du match, il sera procédé à un tir de barrage selon le Règlement International :

- Arc Classique : article B.6.5.2.2
- Arc à Poulies : article B.6.5.2.4

• Catégories d'épreuves

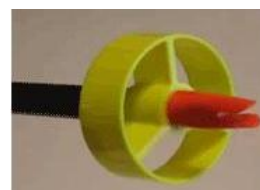
Il y a 3 catégories :

- **les concours sélectifs** avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessus, avec ou sans duels ;
- **les championnats de France, de Liges (duels obligatoires) et de Départements (duels souhaités)**, avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessus. Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4.

- **les concours nationaux** avec duels et regroupement de catégories avec les distances du tableau ci-dessus, mais dans les catégories d'âge suivantes :

Seniors dames arcs classiques	Seniors dames arcs à poulies
Seniors hommes arcs classiques	Seniors hommes arcs à poulies.

- **Empennage** : La FITA a pris position et autorise l'utilisation du matériel ci-contre (FOB) aussi bien en arc classique qu'en arc à poulies
[FITA Information de Mars 2009].



FITA INTERNATIONAL 4 DISTANCES : REGLES D'EXCEPTION

Ce type de compétitions est régi par le règlement international à l'exception des points évoqués ci-dessous. Il n'y a pas, en France, de finalité nationale et il n'y a aucune possibilité de sélection pour un championnat de France. Elles sont donc maintenues dans le cadre de rencontres amicales et de « FITA STAR ».

- ✓ **Les organisateurs** ont le choix d'utiliser ou non les blasons multiples à la distance de 30m (à préciser sur les invitations).
- ✓ **L'entraînement** avant le début des tirs : l'organisateur a le choix (mais cela doit être mentionné sur les invitations) : 20 minutes minimum – 45 minutes maximum.



C.2 LES CHAMPIONNATS NATIONAUX INDIVIDUELS

De nombreuses compétitions nationales sont proposées aux compétiteurs sur les distances Olympiques. :

C.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA (SCRATCH) **INDIVIDUEL** POUR LES ARCS CLASSIQUES

- **Date**

Au cours de la 4^{ème} manche du Championnat de France par Equipes de D1, en fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne 2 titres :

**CHAMPION DE FRANCE FITA
CHAMPIONNE DE FRANCE FITA**

Les catégories de licence : juniors, seniors, vétérans, super vétérans sont regroupées dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement "scratch"**).

Les cadets peuvent participer à ce championnat « scratch » dans la mesure où :

- ✓ Ils sont inscrits dans une équipe de D1
- ✓ Ils présentent un certificat médical de sur-classement.

Pour les cadets ne faisant pas partie d'une équipe de D1, ils ont la possibilité de se qualifier avec leurs scores réalisés à 70m (avec un certificat médical de sur-classement ponctuel) au cours de la saison sportive. Ces scores seront pris en compte :

- Pour le classement « scratch »
- Pour les scores sélectifs à 60m (cadets)

- **Distances** : 70m.

- **Participation et sélection des archers** : 128 hommes et 128 femmes se décomposant ainsi :

- Hommes :

- 4 archers des équipes de club de D1 sélectionnés par leur club 64 archers
- Les 64 premiers du classement national scratch

- Femmes :

- 4 archères des équipes de club de D1 sélectionnées par leur club 64 archers
- Les 64 premières du classement national scratch

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de D1 : épreuve de qualification + épreuve éliminatoire et finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.1.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE POUR LES ARCS CLASSIQUES

- **Date**

Au cours de la 4^{ème} manche du Championnat de France par Equipes de D1, en fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE CLASSIQUE**

- **Distances** : 70m.

- **Participation et sélection des archers** : **8 Doubles Mixte de club** se composant ainsi :

1. Un Double Mixte est composé d'un homme et d'une femme.
2. Pour composer un Double Mixte, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club.
4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score homme du club et le meilleur score femme du même club.
5. Les 8 premiers Doubles Mixtes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
6. Un seul Double Mixte par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte.



7. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale)

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de D1 : épreuve de qualification (2x70m) + épreuve finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA INDIVIDUEL POUR LES ARCS A POULIES

Ce championnat se déroule à la même date que la troisième manche de la division nationale Arcs à poulies FITA (hommes et femmes), selon le principe du Championnat de France Individuel des Arcs Classiques.

- **Participation et sélection des archers : 128 hommes et 70 femmes** se décomposant ainsi :

- ✓ Hommes : - les **64** premiers hommes du classement national "scratch" (toutes les catégories tirant à 50m selon la réglementation fédérale), hormis les archers membres des équipes de club sélectionnées ;
- **64** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **16 équipes**
- ✓ Femmes : - les **38** premières femmes du classement national "scratch" (toutes les catégories tirant à 50m selon la réglementation fédérale), hormis les archers membres des équipes de club sélectionnées ;
- **32** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **8 équipes**

- **Epreuves :**

Ce championnat décerne 2 titres :

CHAMPION DE FRANCE FITA ARCS A POULIES
CHAMPIONNE DE FRANCE FITA ARCS A POULIES

Déroulement du championnat :

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de DNAP : épreuve de qualification + épreuve éliminatoire et finale.

C.2.2.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE POUR LES ARCS A POULIES

- **Date**

Ce championnat se déroule à la même date que le Championnat de France Scratch Arcs à poulies (hommes et femmes), selon le principe du Championnat de France Individuel des Arcs Classiques.

- **Epreuves**

Ce championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE ARCS A POULIES**

- **Distances** : 50m.

- **Participation et sélection des archers : 8 Doubles Mixte de club** se composant ainsi :

1. Un Double Mixte est composé d'un homme et d'une femme.
2. Pour composer un Double Mixte, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France Scratch, Junior ou Cadet soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club.
4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score homme du club et le meilleur score femme du même club.
5. Les 8 premiers Doubles Mixtes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
6. Un seul Double Mixte par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte.
7. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale).



- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de DNAP : épreuve de qualification + épreuve finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.2.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE FITA POUR LES VETERANS

Les vétérans et super vétérans (Arcs Classiques et Arcs à Poulies) tirent leur championnat de France lors d'un événement particulier qui se déroule généralement au mois de septembre.

Toutes les règles publiées dans la première partie du Manuel de l'Arbitre (règlements généraux) et dans la deuxième partie (règlement international) concernant le tir sur cibles anglaises (Fita) s'appliquent, hormis ce qui est décrit ci-dessous :

- **Déroulement du Championnat**

Le vendredi : Entraînement officiel
Le samedi : Tir de classement en rythme AB/CD - pour toutes les catégories
Le dimanche : Duels par catégories.

C.2.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Ce championnat regroupe un championnat individuel (FITA) et il intègre un championnat de France par Equipes.

- **Organisation du championnat**

	Jour 1	Jour 2	Jour 3
Tir sur Cibles	Qualifications Individuelles et par Equipes Finale Double Mixte (voir C.2.4.1)	Finales Individuelles	Finales par équipes

- **Catégories et nombre de participants**

En tir Individuel, sur la base du classement national par catégorie, selon le tableau suivant :

	Garçons	Filles
Benjamins	24	12
Minimes	36	20
Cadets	36	20
Juniors	36	20
Total	132	72

soit **204** archers

En tir par Equipes, les 4 archers des équipes de club sélectionnés : 64 garçons Cadets/Juniors, 64 filles Cadettes/Juniors et 64 Benjamins/minimes garçons et filles.

Le nombre maximum de participants sera donc de 396 archers, mais ce chiffre devrait être réduit car de nombreux qualifiés individuels feront partie des équipes de club.

- **Distances**

Benjamins (garçons et filles) 30m
Minimes (garçons et filles) 40m
Cadets (garçons et filles) 60m
Juniors (garçons et filles) 70m



- **Position des compétiteurs lors des phases de qualification**

Les compétiteurs d'un même club seront positionnés à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 1B, 2B, 3B, etc...

C.2.4.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE MIXTE JEUNE

- **Date :**

Le premier jour de compétition du Championnat de France Jeune au cours de la Semaine des championnats de France Classique.

- **Epreuves :**

Ce Championnat décerne le titre de : **CHAMPION DE FRANCE DOUBLE MIXTE JEUNES**

- **Distances :** 60m.

- **Participation et sélection des archers : 8 Doubles Mixtes Jeune de club** se décomposant ainsi :

1. Un Double Mixte Jeune est composé d'un Jeune Homme (Cadet ou Junior) et d'une Jeune Femme (Cadette ou Junior).
2. Pour composer un Double Mixte Jeune, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée)
3. Les deux archers doivent s'être qualifiés individuellement au championnat de France Jeune soit par les quotas attribués à leur catégorie, soit par leur appartenance à une équipe de club participant au championnat de France par équipe de Club Cadet/Junior ou Cadette/Junior.
4. A l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score Cadet ou Junior du club et le meilleur score Cadette ou Junior Fille du même club.
5. Les 8 premiers Doubles Mixtes Jeunes issus de ce classement sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe. La distance de tir du tableau final est à 60m.
6. Un seul Double Mixte Jeune par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte Jeune.
7. La composition du Double Mixte Jeune tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte Jeune s'étant qualifiée à partir du moment que le Double Mixte participant répond aux points 1,2 et 3 de cet article. La composition du Double Mixte Jeune, tirant les finales, peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales. (Règle Internationale).

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France Jeune : épreuves de qualification (2x70m ou 2x60m selon la catégorie) + épreuve finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.



JOUR 1

Qualifications Individuelles et par Equipes du « Fita » :
2x36 flèches à 70m, 60m, 40m et 30m
Finale Double Mixte

- **Programme du JOUR 1 :**

Le programme et les horaires seront déterminés en fonction du nombre de cibles pouvant être installé sur le terrain par l'organisateur.

Si possible, privilégier le tir en rythme A-B-C

JOUR 2

Epreuves éliminatoires et Finales du Fita Individuel

Selon le programme/horaires et la réglementation internationale.

JOUR 3

Finales par Equipes de Club (Arcs classiques)

*Se reporter au Chapitre **C.3.4***



C.3 LA FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPES DE CLUBS

Le Guide « Filière Sportive par Equipes de Clubs » est édité chaque année par la FFTA.

La composition des différentes divisions, la répartition des arbitres, les modalités d'établissement des groupes ainsi que les conditions et procédures d'inscription pour les équipes de D1 et D2 sont définies dans ce Guide.

La Filière par Equipes de Clubs est composée de :

- **Pour les Arcs Classique :**
 - La Division 1 (D1)
 - La Division 2 (D2)
 - La ou les Divisions Régionales (DR)
- **Pour les Arcs à Poulies :**
 - La Division Nationale Arcs à Poulies (DNAP)
 - La ou les Divisions Régionales
- **Pour les Jeunes :**
 - Un Championnat de France par Equipes de Clubs

C.3.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D1

Composition	16 équipes Hommes et 16 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie.
Compétitions	Etapes du Circuit National (3 épreuves) + Championnat de France Scratch FITA.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} est déclaré Champion de France Les clubs dont l'équipe est classée 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en D2 la saison suivante.

Le Championnat de France par équipes de D1 se dispute en 2 phases :

- ✓ Une saison régulière sur 3 manches
- ✓ Une phase finale ou « play-offs » jointe au Championnat de France FITA individuel « scratch ».

La participation à la saison régulière et à la phase finale est obligatoire pour toutes les équipes de D1. Le classement de la saison régulière est établi sur le total des points obtenus sur les 3 premières manches. Le classement du championnat de France est obtenu à partir du résultat de la phase finale.

Les 3 manches de la saison régulière et le Championnat de France FITA individuel « scratch » sont des compétitions 2x70m, selon le règlement international de l'épreuve olympique :

- épreuve de qualification 2x70m ;
 - épreuve éliminatoire ;
 - épreuve finale.

Les tirs par équipes ont lieu par matches de poules le jour du championnat de France (voir Déroulement du Championnat).

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas au championnat individuel.**

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.



• Arbitrage

L'arbitrage des matchs de poules (tir par équipes) est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA de la ligue.

• Déroulement du championnat (saison régulière)

La saison régulière se réalise par la rencontre de toutes les équipes entre elles une fois dans la saison, soit 15 matchs par équipe répartis en 5 matchs par manche.

L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
1		5	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3	2	1	1ère journée
2			1	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3	2	2ème journée
3				2	5	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	3	2ème journée
4					1	5	3	2	1	5	4	3	2	1	5	4	2ème journée
5						4	4	3	2	1	5	4	3	2	1	5	3ème journée
6							5	4	3	2	1	5	4	3	2	1	3ème journée
7								1	4	3	2	5	4	3	2	1	3ème journée
8									2	5	3	1	5	4	3	2	3ème journée
9										1	5	2	1	5	4	3	3ème journée
10											4	3	2	1	5	4	3ème journée
11												4	3	2	1	5	3ème journée
12													1	4	3	2	3ème journée
13														2	5	3	3ème journée
14															1	5	3ème journée
15																4	3ème journée
16																	3ème journée

Le numéro d'équipe est attribué en fonction de la place obtenue lors du championnat de l'année précédente : le champion de France obtient le n° 1, le 2^{ème} le n° 2 et ainsi de suite jusqu'au n°13.

Le n° 14 est attribué au champion de France de D2 de l'année précédente, le n°15 est attribué au vice-champion de France et le n° 16 au 3^{ème} du championnat de France D2.

Lors de chaque manche de la saison régulière, une phase de qualification sur un FITA est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement de la saison régulière est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 15 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 15 matchs de la saison régulière, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Les scores de tous les matchs de l'équipe (sans addition d'un éventuel score de barrage) sont cumulés et servent au départage.
 - L'équipe ayant obtenu le plus de points de bonus lors des qualifications des 3 manches
 - Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité



• **Déroulement de la phase finale « Play-off » :**

1. Pour les 8 premières équipes de la saison régulière :

Les deux premières équipes de la saison régulière sont qualifiées directement pour les 1/2 finales du Championnat de France de D1.

Les équipes classées de la 3^{ème} à la 8^{ème} place de la saison régulière se rencontrent dans deux poules de 3 afin de déterminer les deux autres demi-finalistes, selon le principe suivant :

Dans les deux poules, chaque équipe rencontre les autres (2 matchs). Les équipes n'ayant pas d'adversaire seront autorisées à tirer sur leur cible en respectant le rythme de la compétition. Ces équipes ne comptabilisent pas leur point sur ce match.

POULE A	POULE B
3 ^{ème}	4 ^{ème}
6 ^{ème}	5 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}

L'ordre des matchs se fait de la manière suivante :

	Poule A		Poule B	
1 ^{er} match	6 ^{ème} contre 8 ^{ème}	3 ^{ème} match à vide	5 ^{ème} contre 7 ^{ème}	4 ^{ème} match à vide
2 ^{ème} match	3 ^{ème} contre 8 ^{ème}	6 ^{ème} match à vide	4 ^{ème} contre 7 ^{ème}	5 ^{ème} match à vide
3 ^{ème} match	3 ^{ème} contre 6 ^{ème}	8 ^{ème} match à vide	4 ^{ème} contre 5 ^{ème}	7 ^{ème} match à vide

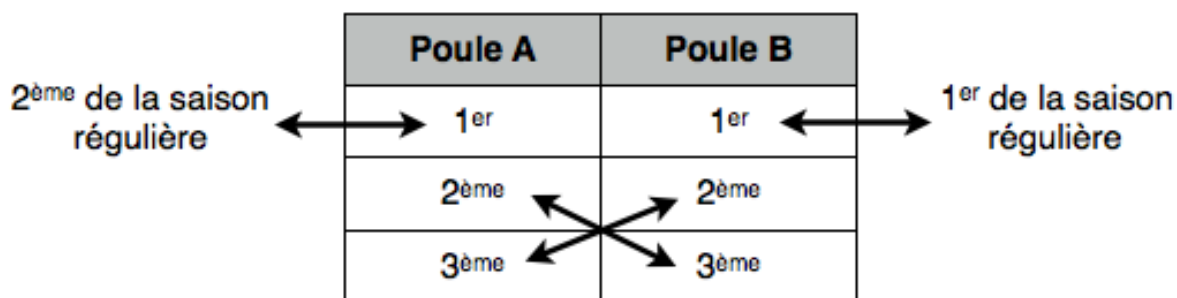
A l'issue de ces 2 matchs, un classement par poule est établi par attribution de points :

match gagné : 2 points match perdu : 0 point

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 2 matchs de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue des 2 matchs de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

Duels de classement : 2 matchs



Match 1 : Matches croisés entre
 le 1^{er} de la poule A et le 2^{ème} de la Saison Régulière
 le 1^{er} de la poule B et le 1^{er} de la Saison Régulière
 pour déterminer le classement de 1 à 4 du championnat de France de D1

Match 2 Les vainqueurs et les vaincus des matchs 1 se rencontrent entre eux selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces deux derniers matchs :

- Les 1^{ers} de chaque poule et les 2 premiers de la saison régulière sont classés de la 1^{ère} à la 4^{ème} place
- Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque poule sont classés de la 5^{ème} à la 8^{ème} place.



2. Pour les 8 dernières équipes de la saison régulière (équipes classées de 9 à 16)

A l'issue des qualifications du championnat de France scratch, un classement spécifique de ces 8 équipes est réalisé. Ce classement permet d'établir 2 poules de 4 équipes selon le principe suivant :

POULE A	POULE B
1 ^{er}	2 ^{ème}
4 ^{ème}	3 ^{ème}
5 ^{ème}	6 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matchs)

A l'issue de ces 3 matchs, les points obtenus sont cumulés aux points obtenus par les équipes lors de la saison régulière afin d'établir le classement final du championnat de France de D1 pour les équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place.

Attribution des points sur le championnat de France scratch :

- Lors des qualifications
 - la 1^{ère} équipe se voit attribuer 3 points
 - les équipes classées 2 à 4 marquent 2 points
 - les équipes classées 5 à 8 marquent 1 point
- Lors des matchs de poule
 - match gagné : 2 points
 - match perdu : 0 point

C.3.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D2

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.
Répartition géographique	4 groupes de 8 équipes Hommes regroupées géographiquement. 4 groupes de 8 équipes Femmes regroupées géographiquement. <i>Les groupes sont constitués par la FFTA</i>
Compétitions	3 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 3 manches de D2. 1 compétition nationale : finale du championnat de France de D2.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} de la finale du championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2. Les clubs dont l'équipe est classée 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} montent en D1 la saison suivante. Le club dont l'équipe est classée 8 ^{ème} dans leur groupe descend en DR la saison suivante.

Les groupes sont constitués par la FFTA en tenant compte de l'implantation géographique des équipes. Parmi les 8 équipes de chaque groupe, au moins trois clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2". Ces compétitions ont lieu pendant la saison extérieure qui est définies tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- ✓ son affectation dans son groupe de D2 ;
- ✓ de participer aux 3 manches de son groupe et à la Finale Nationale en cas de qualification.

Les manches de D2 sont des compétitions 2x70m : épreuve de qualification (2x70m) suivie de duels par équipes.

Les duels par équipes sont réservés aux clubs de D2.

Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification à 2x70m.

Des duels individuels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).

Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale Nationale.



• Procédure d'inscription des équipes

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

• Déroulement d'une épreuve de D2

A l'issue de la phase de qualification (2x70m), les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place.

On constitue 2 poules de 4 équipes de la façon suivante :

Poule 1	Poule 2
1 ^{ère}	2 ^{ème}
4 ^{ème}	3 ^{ème}
5 ^{ème}	6 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}

Chaque équipe rencontre les 3 autres équipes de sa poule (3 matches).

A l'issue des 3 matches de poule, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- sur l'épreuve de qualification (2x70m) :
 - les 4 premières équipes marquent 1 point
 - les 4 dernières = 0 point
- sur les matches de poule :
 - match gagné = 1 point
 - match perdu = 0 point

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 3 matches de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue des 3 matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

• Classement

Après les 3 matches de poule, on obtient le classement suivant :

Poule 1	Poule 2
1 ^{ère}	1 ^{ère}
2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}

• Duel de classement (1 match)

Les classés du même rang dans chaque poule se rencontrent pour déterminer le classement final de ce circuit.

A l'issue de ce match :

les 1 ^{er} de chaque poule sont classés	1 ^{er} et 2 ^{ème}
les 2 ^{ème} de chaque poule sont classés	3 ^{ème} et 4 ^{ème}
les 3 ^{ème} de chaque poule sont classés	5 ^{ème} et 6 ^{ème}
les 4 ^{ème} de chaque poule sont classés	7 ^{ème} et 8 ^{ème}

• Attribution des points à la fin d'une manche de D2

A l'issue de chaque manche D2, les équipes reçoivent des points, en fonction de leur classement :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
20	16	12	9	6	4	2	1



• **Classement final des équipes**

A l'issue des 3 manches de D2 obligatoires, les équipes sont classées, dans chaque groupe, en fonction des points acquis.

En cas d'égalité du nombre de points entre les équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 3 manches de D2 ;
2. le meilleur classement obtenu sur une manche de D2 ;
3. le meilleur total des places obtenues sur les 3 manches de D2 ;
4. le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 3 manches de D2 ;
5. tirage au sort.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale Nationale de D2. Les équipes suivantes se maintiennent en D2.

L'équipe dernière de son groupe est relégable en DR pour la saison suivante (même dans le cas d'un groupe réduit et quelle qu'en soit la raison).

Si un des groupes ne comporte que 7 équipes, la meilleure des équipes relégables est repêchée en D2 pour la saison suivante ; les 2 meilleures équipes relégables si 2 groupe étaient incomplets, etc...

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

Classement	Manche 1		Manche 2		Manche 3		TOTAL		
	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	
Equipe 1	20	920	20	901	12	889	52	2710	Accès Finale D2
Equipe 2	12	909	16	901	20	919	48	2729	
Equipe 3	16	885	12	890	16	895	44	2670	
Equipe 4	9	890	6	880	6	874	21	2644	
Equipe 5	6	880	9	878	4	865	19	2623	Maintien en D2
Equipe 6	4	878	4	873	9	878	17	2629	
Equipe 7	2	880	2	866	1	862	5	2608	
Equipe 8	1	869	1	869	2	862	4	2600	Descente DR

La Finale du Championnat de France de D2

Identique pour les hommes et les femmes

Période

Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

Déroulement : selon le même principe que l'épreuve par équipes d'une manche de DNAP Homme.

Classement final des équipes

A l'issue de tous les matches, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la finale est déclaré CHAMPION DE FRANCE DE D2

Les équipes classées **1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}** accèdent à la **D1** la saison suivante.



C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

- **La DR « Excellence »**

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la D2.

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves 2x70m avec ou sans finales.

Le 2x70m, avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par la Ligue.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

- **La DR**

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir Fédéral sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR. Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues. Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Montée en D2

Les 4 équipes classées 1^{ère} de leur poule lors de la finale nationale des DR accèdent en D2.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.



La Finale Nationale de DR

Identique pour les hommes et les femmes.

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 5000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 5000 licenciés et puis par tranche de 5000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

Application au 1^{er} octobre 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).

Une équipe est **obligatoirement** composée de 3 archers.

Application au 1^{er} juillet 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de DNAP (qualifications, matchs de Poule et matchs de classement).

A l'issue de la phase de qualification on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs Classiques
Si 24 équipes et plus	on constitue	4 poules de 6 équipes
Point de bonification aux 12 premières équipes des qualifications		
De 20 à 23 équipes	on constitue	4 poules de 5 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications		
De 16 à 19 équipes	on constitue	4 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications		
De 12 à 15 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
Point de bonification aux 6 premières équipes des qualifications		
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications		
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications		
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
Point de bonification aux 3 premières équipes des qualifications		
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule
Poule de 5 : Point de bonification aux 2 premières équipes des qualifications		
Poule de 4 : Point de bonification aux 2 premières équipes des qualifications		
Poule de 3 : Point de bonification à la 1 ^{ère} équipe de qualification		
Poule de 2 : Match unique sans point de bonification		

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.



Par exemple :

24 équipes sont qualifiées pour les matches de poules : on constitue 4 poules de 6 équipes de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}
17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
24 ^{ème}	23 ^{ème}	22 ^{ème}	21 ^{ème}

Chaque équipe rencontre les 5 autres équipes de sa poule (5 matches).

A l'issue de ces 5 matches, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- Sur la phase de qualification : les 12 premières équipes marquent 1 point
les 12 dernières 0 point ;
- Sur les matches : match gagné = 1 point
match perdu = 0 point.

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les matches de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue de matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

• Classement final des équipes

A la fin de tous les matches de poules, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place dans chaque poule, en fonction du nombre de points acquis et les scores réalisés lors des matches.

- ✓ L'équipe classée première de chaque poule (4 équipes) accède à la D2 la saison suivante et ont terminé leur finale de DR.
- ✓ S'il n'y a que 2 poules, les 2 premières équipes de chaque poule accèdent à la D2 la saison suivante et ont terminé leur finale de DR.
- ✓ S'il n'y a qu'une seule poule, les 4 premières équipes de la poule accèdent à la D2 la saison suivante et toutes les équipes ont terminé leur finale de DR.

Dans le cas de 4 poules, pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à deux matches de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR Classique selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}

A l'issue de ces 2 derniers matches :

Les 2 ^{ème} de chaque poule seront classés	de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place
Les 3 ^{ème} de chaque poule seront classés	de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place
Les 4 ^{ème} de chaque poule seront classés	de la 13 ^{ème} à la 16 ^{ème} place
Les 5 ^{ème} de chaque poule seront classés	de la 17 ^{ème} à la 20 ^{ème} place
Les 6 ^{ème} de chaque poule seront classés	de la 21 ^{ème} à la 24 ^{ème} place

Dans le cas de 2 poules, pour les équipes classées au même rang de la 3^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de la DR Classiques.

(Application le 01/04/2011)



C.3.4. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES PAR EQUIPES DE CLUBS (FINALES PAR EQUIPES – ARC CLASSIQUE)

Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : Fita (2x30m – 2x40m – 2x60m – 2x70m), et il intègre le Championnat de France par Equipe de Clubs.

Toutes ces particularités sont traitées dans ce chapitre.

- **Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir**

Jeunes (Benjamin(e)s et Minimes)	16 équipes	Blasons de 80cm	30m
Garçons (cadets et Juniors)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m
Filles (cadettes, juniors)	16 équipes	Blasons de 122cm	60m

Les équipes de club seront sélectionnées, dans chaque catégorie, selon les classements nationaux suivants :

Jeunes (Mixte) : classement national benjamins et minimes

Garçons : classement national cadets et juniors

Filles : classement national cadettes et juniors

Pas de sur-classement ponctuel possible.

- **Procédure d'inscription pour les équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas au championnat individuel.**



- **Composition des Equipes**

Exemple concret d'une situation relative à la composition d'une équipe de club au championnat de France jeune par équipes de clubs

Rappel : Pour pouvoir participer au championnat de France par équipes, tout archer appelé à faire partie de la composition de l'équipe doit avoir participé à la phase qualificative individuelle : il suffit d'avoir tiré 1 flèche pour être classé et ainsi pouvoir prendre part au tir par équipes.

Le club **X** a, par exemple, 7 archers sélectionnés pour le championnat de France individuel les archers A, B, C, D, E, F, G.

Le club **X** a transmis à la FFTA, lors de son inscription une composition d'équipes : archers A, B, C.

Cette composition d'équipe peut-être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas au championnat individuel.

Exemple :

Dans l'équipe annoncée du club **X**, l'archer A est malade. A peut être remplacé par D, à condition que A ne participe pas au championnat individuel, ce qui est le cas puisque A est absent et malade.

La nouvelle composition d'équipe du club X est maintenant : B, C, D.

Ces 3 archers obtiennent, à l'issue de la phase qualificative du championnat individuel, un score cumulé de 1000pts qui leur permet d'obtenir la 12^{ème} place par équipe : ils sont donc qualifiés pour le championnat de France par équipe qui aura lieu deux jours plus tard.

Particularité pour le championnat de France jeune : le club peut compléter ou modifier la composition de son équipe.

1. Compléter l'équipe :

Avant le début du tir par équipe (les matchs), le capitaine de l'équipe du club **X** souhaite compléter par un quatrième archer son équipe composée de B, C, D.

Il est en droit de le faire et fait savoir au greffe qu'il fait entrer dans son équipe l'archer E qui :

- ✓ à tiré le championnat de France individuel et dans sa catégorie

La nouvelle composition d'équipe du club X devient donc B, C, D, E.

2. Modifier l'équipe :

Avant le début du tir par équipe (les matchs), la capitaine de l'équipe du club **X** souhaite modifier la composition de son équipe composée de B, C, D.

Il est en droit de le faire et fait savoir au greffe qu'il fait entrer dans son équipe, à la place de l'archer B (pour une raison quelconque) l'archer E qui :

- ✓ a tiré le championnat de France individuel dans sa catégorie

La nouvelle composition d'équipe du club X devient donc : C, D, E.

- **Déroulement de cette phase**

Les tirs de qualification des équipes se réalisent le jour 1, lors des qualifications individuelles.

- **Classement des équipes**

A l'issue du tir de qualification, 4 poules de 4 équipes sont constituées de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matches).

A l'issue de ces 3 matches, un classement par poule est établi **par attribution de points** :

- sur le tir de qualification du jour 1 : les 8 premières équipes se voient attribuer 1 point ;
- sur les matches de poule :
 - match gagné = 1 point
 - match perdu = 0 point



En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 3 matches de poule : les scores des matches *(sans addition d'un éventuel score de barrage)* des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue des 3 matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

• Duels de classement – 2 matches

Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	1ère	1ère	1ère
2ème	2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème

A l'issue de ces 2 derniers matches :

les 1^{er} de chaque poule seront classés
les 2^{ème} de chaque poule seront classés
les 3^{ème} de chaque poule seront classés
les 4^{ème} de chaque poule seront classés

de la 1^{ère} à la 4^{ème} place
de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
de la 9^{ème} à la 12^{ème} place
de la 13^{ème} à la 16^{ème} place.

Les équipes classées 1^{ère} sont déclarées :

CHAMPION DE FRANCE JEUNES (MIXTES) PAR EQUIPES DE CLUB
CHAMPION DE FRANCE GARÇONS PAR EQUIPES DE CLUB
CHAMPIONNE DE FRANCE FILLES PAR EQUIPES DE CLUB

C.3.4.1 LA SEMAINE JEUNES DU TIR A L'ARC – CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE LIGUE

• La compétition

La « Semaine Jeunes » se déroule chaque année à une date fixée par la FFTA.

Elle est réservée aux archers tirant en arc classique dans les catégories suivantes :

En individuel :

Benjamins	Benjamines
Minimes garçons	Minimes filles
Cadets	Cadettes
Juniors garçons	Juniors filles

Équipes de Ligue :

Benjamins/Minimes garçons	Benjamines/Minimes filles
Cadets/Juniors garçons	Cadettes/Juniors filles

Cette compétition est séparée en deux épreuves bien distinctes :

- ✓ une compétition individuelle avec finales par poules pour les catégories Benjamins, minimes, cadets et juniors (garçons et filles) ;
- ✓ une compétition par équipes, support du **Championnat de France Jeunes par Equipes de Ligue** pour la catégorie benjamins/minimes (garçons et filles) et cadets/juniors (garçons et filles).

Chaque équipe se compose de 3 archers maximum.

Les surclassements ponctuels ne sont pas autorisés.

Les compétitions sont arbitrées par de jeunes arbitres sélectionnés par leur ligue et encadrés par des arbitres confirmés.



• **Le programme de la « Semaine Jeunes »**

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
Matin		Qualification 2x70m Junior Homme 2x60m Cadets 2x40m Minime Fille	Matches individuels par poules Cadet Homme Junior Homme Benjamine Minime Fille	Qualification Equipes Cadet/ Junior [garçons] Benjamins/Minimes Filles	Matches de Classement (toutes catégories) (2 matchs) Podium
	Après-midi	Entraînement officiel	Qualification 2x70m Junior Fille 2x60m Cadette 2x40m Minime Homme 2x30m Benjamin	Matches individuels par poules Cadet Fille Junior Fille Benjamin Minime Homme	Qualification Equipes Cadet/ Junior (filles) Benjamin/Minime Garçon
Réunion des entraîneurs		Entraînement Officiel pour le Tir par équipes		Matches de poules toutes catégories (3 matchs)	
		Cérémonie d'ouverture Présentation des équipes			

• **L'épreuve individuelle**

Un maximum de compétiteurs doit pouvoir participer aux épreuves individuelles. Le nombre d'archers de chaque catégorie est donc ouvert, dans la mesure des possibilités de l'organisateur. Cependant le terrain devra pouvoir accueillir un minimum de 48 cibles. En fonction des possibilités liées à la nature du terrain, privilégier le tir en rythme A-B-C (couloirs de 5m).

Les distances de tir :

Benjamins (garçons et filles)	30m
Minimes (garçons et filles)	40m
Cadets (garçons et filles)	60m
Juniors (garçons et filles)	70m

Les blasons :

*Les benjamins et les minimes (garçons et filles) tirent sur des blasons de 80cm

*Les cadets et les juniors (garçons et filles) tirent sur des blasons de 122cm

La position des compétiteurs lors des phases de qualification : les compétiteurs d'un même club et/ou d'une même ligue seront positionnés à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 1B, 2B, 3B, etc ...

Le déroulement des phases finales individuelles :

A l'issue du classement de l'épreuve de qualification, les 32 archers dans chaque catégorie représentée sont répartis en 8 poules de 4 archers

Point de bonification : si 32 archers sélectionnés, 1 point de bonification pour les 16 premiers des qualifications est accordé.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}	12 ^{ème}	11 ^{ème}	10 ^{ème}	9 ^{ème}
17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}	21 ^{ème}	22 ^{ème}	23 ^{ème}	24 ^{ème}
32 ^{ème}	31 ^{ème}	30 ^{ème}	29 ^{ème}	28 ^{ème}	27 ^{ème}	26 ^{ème}	25 ^{ème}



La victoire dans un match rapporte 1 point.

Le classement de chaque poule est réalisé en fonction du nombre de victoires de chaque archer sans adversaire direct ne sont pas pris en compte. L'archer n'ayant pas d'adversaire peut tirer des sets dans le même rythme que les autres matchs se déroulant sur le terrain, sans prise en compte des points réalisés.

Règle de départage en cas d'égalité de victoire :

En cas d'égalité de victoires entre archers, on prend en compte le différentiel entre les points de set marqués par l'archer « Pour » et ceux marqués par ces adversaires « Contre ». Les archers sont classés en fonction de leur différentiel de points dans l'ordre décroissant.

Dans le cas d'archers à égalité de victoires et égalité de différentiels, un barrage d'une seule flèche sera réalisé entre les archers. L'archer dont la flèche est le plus près du centre gagne le départage, et ainsi de suite afin d'établir le classement de la poule.

Cas n° 1 : Chaque archer à un nombre de victoires différentes :

Match 1	A / D	6 à 4
	B / C	6 à 2

Match 2	A / C	6 à 4
	B / D	6 à 4

Match 3	A / B	4 à 6
	C / D	6 à 5

	Bonus	Match 1			Match 2			Match 3			TOTAUX				Class.
		Pt	P	C	Pt	P	C	Pt	P	C	Points	Pour	Contre	Diff.	
Archer A	1	1	6	4	1	6	4	0	4	6	3	16	14	2	2ème
Archer B	1	1	6	2	1	6	4	1	6	4	4	18	10	8	1er
Archer C		0	2	6	0	4	6	1	6	5	1	12	17	-5	3ème
Archer D		0	4	6	0	4	6	0	5	6	0	13	18	-5	4ème

L'archer B gagne avec 4 points de victoire

Cas n° 2 : Egalité de victoire entre deux archers avec différentiel différent ;

Match 1	A / D	6 à 5
	B / C	6 à 0

Match 2	A / C	5 à 6
	B / D	6 à 5

Match 3	A / B	6 à 5
	C / D	4 à 6

	Bonus	Match 1			Match 2			Match 3			TOTAUX				Class.
		Pt	P	C	Pt	P	C	Pt	P	C	Points	Pour	Contre	Diff.	
Archer A	1	1	6	5	0	5	6	1	6	5	3	17	16	1	2ème
Archer B	1	1	6	0	1	6	5	0	5	6	3	17	11	6	1er
Archer C		0	0	6	1	6	5	0	4	6	1	10	17	-7	4ème
Archer D		0	5	6	0	5	6	1	6	4	1	16	16	0	3ème

L'archer B termine 1^{er} de la poule avec un différentiel supérieur à celui de l'archer A



On obtient le tableau suivant :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}

Pour tous les 1^{er} de chaque poule = 8 archers

Un tableau de duels à élimination directe à partir des 1/4 de finales est réalisé selon le principe suivant :

Les archers de la poule 1 rencontrent ceux de la poule 8

Les archers de la poule 2 rencontrent ceux de la poule 7

Les archers de la poule 3 rencontrent ceux de la poule 6

Les archers de la poule 4 rencontrent ceux de la poule 5

Les archers perdants leurs 1/4 de finale se rencontrent en match de repêchage afin de déterminer leur classement final sur l'épreuve. Les matchs de repêchages se déroulent en même temps que les demi-finales et finales du tableau principal.

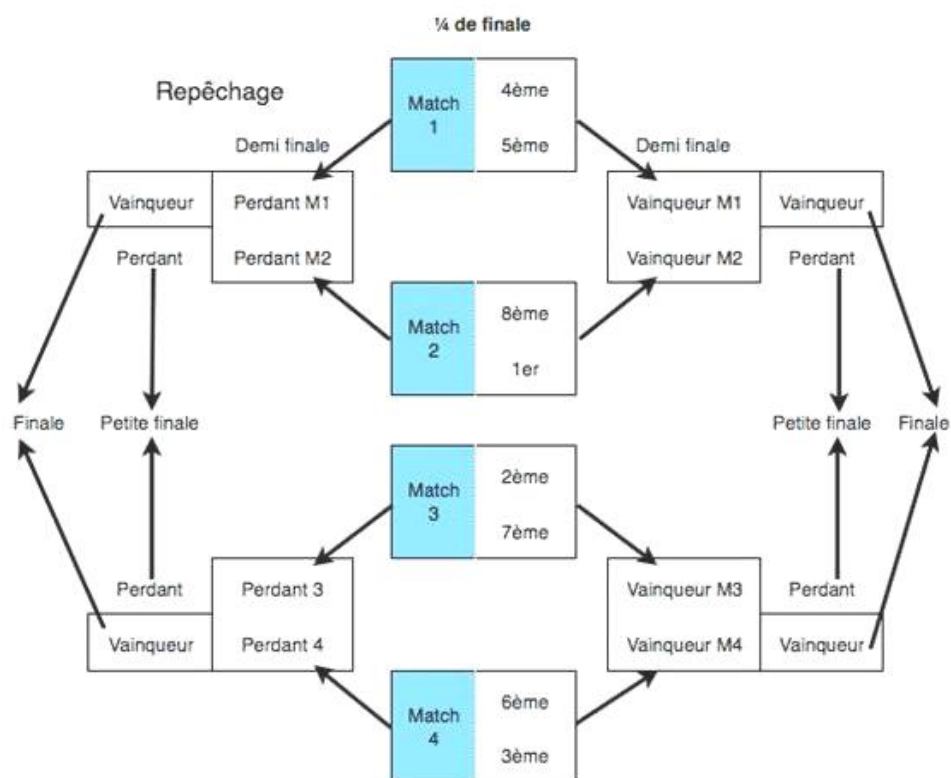
Le principe retenu est le suivant :

1/2 finales en élimination directe.

Petite finale et finale

De la 1^{ère} à la 4^{ème} place : 6 matchs

De la 5^{ème} à la 8^{ème} place : 6 matchs



Pour tous les seconds de chaque poule = 8 archers

Le principe reste le même que pour les premiers de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 9^{ème} à 16^{ème} de l'épreuve :

- Les archers sont placés dans un tableau de duels de 1/4 de finale
- 1/4 de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- 1/2 finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 9^{ème} à 16^{ème} de l'épreuve.

Pour tous les 3^{ème} de chaque poule= 8 archers

Le principe reste le même que pour les premiers et seconds de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 17^{ème} à 24^{ème} de l'épreuve :

- Les archers sont placés dans un tableau de duels de 1/4 de finale
- 1/4 de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- 1/2 finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 17^{ème} à 24^{ème} de l'épreuve.

Pour tous les 4^{ème} de chaque poule= 8 archers

Le principe reste le même que pour les premiers et seconds de chaque poule afin de déterminer le classement des archers aux places de 25^{ème} à 32^{ème} de l'épreuve :

- Les archers sont placés dans un tableau de duels de 1/4 de finale
- 1/4 de finale en élimination directe avec repêchage pour les perdants
- 1/2 finale puis finale et petite finale afin d'attribuer les places de 25^{ème} à 32^{ème} de l'épreuve.

Dans le cas où il y aurait moins de 32 archers dans une catégorie :

De 24 à 31 participants : il est constitué 8 poules de 3 archers
Point de bonification aux 8 premiers archers des qualifications.

De 16 à 23 participants : il est constitué 4 poules de 4 archers
Point de bonification aux 8 premiers archers des qualifications.

De 12 à 15 participants : il est constitué 4 poules de 3 archers
Point de bonification aux 4 premiers archers des qualifications.

De 8 à 11 participants : il est constitué 2 poules de 4 archers
Point de bonification aux 4 premiers archers des qualifications.

De 6 à 7 participants : il est constitué 2 poules de 3 archers
Point de bonification aux 2 premiers archers des qualifications.

De 4 à 5 participants : il est constitué 1 poule de 4 archers
Point de bonification aux 2 premiers archers des qualifications.

3 participants : il est constitué 1 poule de 3 archers
Point de bonification au 1^{er} archer des qualifications.

2 participants : finale.

- **L'épreuve par équipes :**

Cette compétition comprend :

- ✓ **une phase de qualification :**
 - Un FITA pour les équipes Cadets/Juniors (garçons et filles)
 - Un FITA pour les équipes Benjamins/Minimes (garçons et filles)
- ✓ **une phase finale qui se dispute par poules**



La Composition des équipes :

- ✓ Les équipes de ce championnat sont composées de 3 archers.
- ✓ La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début de la compétition par équipes (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).
- ✓ Les équipes cadets/juniors ne peuvent être constituées que de cadets ou/et de juniors. Le surclassement des benjamins et des minimes n'est pas admis.
- ✓ Le nombre d'équipes par ligue n'est pas limité. Toutefois, pour pouvoir inscrire une 2^{ème} équipe dans une catégorie, une ligue doit avoir inscrit une équipe dans 3 catégories.

Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir des finales :

Pour la phase finale 16 équipes maximum par catégorie sont qualifiées :

Cadets/juniors	16 équipes garçons + 16 équipes filles	Tir à 60m sur blasons de 122cm
Benjamins/Minimes	16 équipes garçons + 16 équipes filles	Tir à 30m sur blasons de 80cm

En fonction de nombre d'équipes engagées, par catégories :

16 équipes et plus on constitue 4 poules de 4 équipes

Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications
de 12 à 15 équipes 4 poules de 3 équipes

Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications
de 8 à 11 équipes 2 poules de 4 équipes

Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications
de 4 à 7 équipes 1/2 finale et Finale entre les 4 premières équipes des qualifications

3 équipes Finale entre les 2 premières équipes des qualifications

2 équipes Finale

[Application au 01/01/2013]

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules, ne prennent pas part aux matches.

Déroulement :

A l'issue du classement de l'épreuve de qualification, les 16 équipes (hommes et femmes) sont réparties en 4 poules de 4 équipes, selon la formule suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matches).

A l'issue de ces 3 matches, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- * sur le tir de qualification : les 8 premières équipes se voient attribuer 1 point,
les 8 dernières équipes marquent 0 point ;
- * sur les matches de poule : Match gagné = 1 point
Match perdu = 0 point

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}

En cas d'égalité :

- ✓ De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ de points après les 3 matches de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant obtenu la meilleure place lors de la phase de qualification l'emporte.



Matches de classement (2 matches)

Match 1 : les équipes classées au même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Match 2 : les vainqueurs et les vaincus des matches 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces deux derniers matches :

les 1^{ers} de chaque poule seront classés
 les 2^{èmes} de chaque poule seront classés
 les 3^{èmes} de chaque poule seront classés
 les 4^{èmes} de chaque poule seront classés

de la 1^{ère} à la 4^{ème} place
 de la 5^{ème} à la 8^{ème} place
 de la 9^{ème} à la 12^{ème} place
 de la 13^{ème} à la 16^{ème} place

C.3.5 LA DIVISION NATIONALE ARCS A POULIES (DNAP)

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	Le ou les regroupements nationaux Arc à Poulies + le Championnat de France Arc à Poulies Scratch Fita 2x50m.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} , sur la somme des points acquis des différentes étapes, est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 14 ^{ème} , 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en DR la saison suivante. Le club dont l'équipe féminine est classée 8 ^{ème} descend en DR la saison suivante.

- **Sélection des Archers**

Pour la DNAP : 4 archers par équipes sélectionnés par leur club (64 hommes / 32 femmes).

Les archers des équipes sélectionnées pour la DNAP sont également qualifiés pour le Championnat de France individuel et font partie des 128 hommes et 70 femmes.

- **Déroulement**

A l'issue du classement de l'épreuve de qualification, les 16 équipes hommes sont réparties en 4 poules de 4 équipes et les 8 équipes dames sont réparties en 2 poules de 4 équipes.

Equipes hommes

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}

Equipes femmes

Poule 1	Poule 2
1 ^{ère}	2 ^{ème}
4 ^{ème}	3 ^{ème}
5 ^{ème}	6 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}



Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matches).

A l'issue de ces 3 matches, un classement par poule est établi par attribution de points :

- Sur le tir de qualification les 8 premières équipes hommes se voient attribuer 1 point
les 4 premières équipes femmes se voient attribuer 1 point
- Sur les matches de poule : match gagné = 1 point
match perdu = 0 point

Equipes hommes

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}

Equipes femmes

Poule 1	Poule 2
1 ^{ère}	1 ^{ère}
2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}

En cas d'égalité

- De score à la fin d'un match : tir de barrage selon le règlement international
- De points après les 3 matches de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- En cas de nouvelle égalité (points et scores des matches, on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

Duels de classement = 2 match pour les hommes, 1 match pour les femmes

- Match 1 (Hommes uniquement) : les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, les équipes de la poule 2 rencontrent celles de la poule 3
- Match 2
 - Hommes : les vainqueurs et les vaincus des matches 1 se rencontrent entre eux selon le principe des petites et grandes finales
 - Femmes : les classées du même rang dans chaque poule se rencontrent pour déterminer le classement final. A l'issue de ce match :
 - Les 1^{er} de chaque poule sont classés 1^{er} et 2^{ème}
 - Les 2^{ème} de chaque poule sont classés 3^{ème} et 4^{ème}
 - Les 3^{ème} de chaque poule sont classés 5^{ème} et 6^{ème}
 - Les 4^{ème} de chaque poule sont classés 7^{ème} et 8^{ème}

Classement d'une manche de DNAP – Attribution de points

A la fin de chaque manche de DNAP, les équipes reçoivent les points suivants, selon leur classement

Equipes Hommes

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
40	36	32	28	24	21	18	15

9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	14 ^{ème}	15 ^{ème}	16 ^{ème}
12	10	8	6	4	3	2	1



Equipes femmes

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
20	16	12	9	6	4	2	1

- **Constitution des équipes et procédure d'inscription**

Le règlement est le même que celui du Championnat de France de D1.

- **Arbitrage**

L'arbitrage des matchs de poules (tir par équipes) est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA de la ligue.

Classement final de DNAP de l'année

A l'issue des 3 manches de DNAP, de l'année, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} (8^{ème} place pour les femmes) en fonction du nombre de points acquis lors des 3 manches de DNAP.

En cas d'égalité du nombre de points entre des équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. Les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 3 épreuves de DNAP
2. Le meilleur classement obtenu sur une manche de DNAP
3. Le meilleur total des places obtenues sur les 3 manches de DNAP
4. Le meilleur total des scores de qualification (score des 3 archers) obtenus sur les 3 épreuves DNAP
5. Tirage au sort

C.3.6 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC A POULIES)

Si un club possède une équipe en DNAP, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.



- **La DR « Excellence »**

Les catégories

Femmes arc à poulies
Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « arc classique ».

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

Le 2x50m avec ou sans finales est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de DR « Excellence » est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative de la Ligue.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence » mais une DR.

- **La DR**

Les catégories

Femmes arc à poulies
Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le tir en Extérieur 2x50m, le tir en Salle et le tir Fédéral sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x50m **avec ou sans finales** dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

La Finale Nationale de DR (Identique pour les hommes et les femmes)

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les compétitions de DR.

La date et le lieu de la finale DR "arc à poulies" sont fixés par la FFTA.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 5000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 5000 licenciés et puis par tranche de 5000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

Application au 1^{er} octobre 2013 – Comité Directeur des OB et 09 juin 2013

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en DNAP l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en DNAP, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.



• **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe)

Une équipe est **obligatoirement** composée de 3 archers.

Application au 1^{er} juillet 2013 – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

Rappel : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition (donc avoir tiré au moins une flèche).

• **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de DR « arc classique ».

A l'issue de la phase de qualification on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs Classiques
Si 24 équipes et plus	on constitue	4 poules de 6 équipes
Point de bonification aux 12 premières équipes des qualifications		
De 20 à 23 équipes	on constitue	4 poules de 5 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications		
De 16 à 19 équipes	on constitue	4 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 8 premières équipes des qualifications		
De 12 à 15 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
Point de bonification aux 6 premières équipes des qualifications		
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications		
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Point de bonification aux 4 premières équipes des qualifications		
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
Point de bonification aux 3 premières équipes des qualifications		
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule
Poule de 5 : Point de bonification aux 2 premières équipes des qualifications		
Poule de 4 : Point de bonification aux 2 premières équipes des qualifications		
Poule de 3 : Point de bonification à la 1 ^{ère} équipe de qualification		
Poule de 2 : Match unique sans point de bonification		

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.

Par exemple : 24 équipes sont qualifiées pour les matches de poules : on constitue 4-poules de 6 équipes de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}
17 ^{ème}	18 ^{ème}	19 ^{ème}	20 ^{ème}
24 ^{ème}	23 ^{ème}	22 ^{ème}	21 ^{ème}



Chaque équipe rencontre les 5 autres équipes de sa poule (5 matches).

A l'issue de ces 5 matches, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- sur la phase de qualification : les 12 premières équipes marquent 1 point
les 12 dernières 0 point ;
- sur les matches : match gagné = 1 point
match perdu = 0 point.

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les matches de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue de matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

• Classement final des équipes

A la fin de tous les matches, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place dans chaque poule, en fonction du nombre de points acquis et les scores réalisés lors des matches.

❖ **Equipes masculines** : 3 équipes montent en DNAP la saison suivante.

1. Dans le cas de 4 poules : les équipes classées 1^{ères} de chaque poule se rencontrent en match de classement croisé (poule 1 contre poule 4 et poule 2 contre poule 3). Les équipes gagnantes de ce match accèdent à la DNAP la saison suivante et en ont terminée de leur finale de DR. Les équipes perdantes se rencontrent afin de déterminer le 3^{ème} et le 4^{ème} de la finale de DR arcs à poulies. Le vainqueur de ce match (3^{ème} de la finale de DR) accède à la DNAP la saison suivante.

Pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à 2 matches de classements afin de déterminer le classement final de la finale de DR arcs à poulies selon le principe suivant :

- Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, les équipes de la poule 2 celles de la poule 3. puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}



A l'issue de ces deux derniers matches :

les 2 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place
les 3 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place
les 4 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 13 ^{ème} à la 16 ^{ème} place
les 5 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 17 ^{ème} à la 20 ^{ème} place
les 6 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 21 ^{ème} à la 24 ^{ème} place.

2. S'il n'y a que 2 poules, la première équipe de chaque poule accède à la DNAP à la saison suivante. Pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR arcs à poulies, selon le même principe que précédemment.

L'équipe gagnante du match opposant les 2^{èmes} de poule accède à la DNAP la saison suivante.

3. S'il n'y a qu'une seule poule, les trois premières équipes de la poule accèdent à la DNAP la saison suivante. Le classement de la poule détermine la place obtenue à la Finale de DR arcs à poulies.

❖ **Equipes féminines** : une seule équipe monte en DNAP la saison suivante.

1. Dans le cas de 4 poules : on procède à un premier match de classement entre les équipes classées 1^{ères} de chaque poule. Les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4 et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3. Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales. L'équipe gagnante de ces deux matches accède à la DNAP la saison suivante.

Pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à 2 matches de classements afin de déterminer le classement final de la Finale de DR arcs à poulies, selon le principe suivant :

- Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, les équipes de la poule 2 celles de la poule 3. Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}	6 ^{ème}

A l'issue de ces deux derniers matches :

les 2 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place
les 3 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place
les 4 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 13 ^{ème} à la 16 ^{ème} place
les 5 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 17 ^{ème} à la 20 ^{ème} place
les 6 ^{èmes} de chaque poule seront classés	de la 21 ^{ème} à la 24 ^{ème} place.

4. S'il n'y a que 2 poules, la première équipe de chaque poule se rencontre. L'équipe gagnante de ce match accède à la DNAP la saison suivante. Pour les équipes classées au même rang de la 2^{ème} à la 6^{ème} place, on procède à un match de classement afin de déterminer le classement final de la Finale de DR arcs à poulies, selon le même principe que précédemment.

5. S'il n'y a qu'une seule poule, les deux premières équipes de la poule accèdent à la DNAP la saison suivante. Le classement de la poule détermine la place obtenue à la Finale de DR arcs à poulies.

(Application AU 01/04/2011)



C.3.7 LES REGLES COMMUNES AUX COMPETITIONS PAR EQUIPES

- **Le Capitaine d'Equipe** est le responsable de son équipe concernant en particulier :
 - ✓ la conformité de la composition de son équipe (transferts – étrangers – surclassements) ;
 - ✓ la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement des archers ;
 - ✓ il est l'unique interlocuteur avec le greffe et les arbitres. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence fédérale, certificat médical, passeport sportif) au greffe qui lui remet les dossards et les dossiers personnels.

- **Absence d'une Equipe**

Les clubs de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR doivent pouvoir présenter une équipe lors de toutes les épreuves de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR. Ils doivent pouvoir disposer de remplaçants en nombre suffisant afin de participer à l'ensemble des compétitions de leur division.

En cas d'absence – forfait – d'une équipe lors d'une épreuve de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR, le club devra justifier son absence sous peine de recevoir une pénalité.

Pour être justifiée, une absence devra être imprévue jusqu'à 5 jours avant le début de la phase de qualification. Les dirigeants du club devront en fournir la preuve et l'adresser à la FFTA.

Exemples de situations ne pouvant pas justifier une absence car prévisibles plus de 5 jours avant la compétition :

- ✓ travailler le jour de la compétition ;
- ✓ passer un examen ;
- ✓ honorer une sélection en équipe nationale ;
- ✓ une blessure persistante ;
- ✓ etc...

Par ailleurs, des difficultés de transport (panne, grève, etc...), jusqu'à la veille du premier jour de compétition, ne peuvent pas être considérées comme une absence justifiée.

Au-delà des 5 jours précédant la compétition, l'absence est injustifiée et le club doit pouvoir pallier l'insuffisance des archers dans l'équipe, quelle que soit son importance.

Un seul ou 2 archers ne peuvent pas constituer une équipe. Une équipe doit être constituée de 3 membres minimum ou 4 membres maximum pour se présenter à une compétition de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR, participer à la phase de qualification, aux duels de poule et de classement. Lors de la Finale Nationale des DR, les équipes sont constituées de 3 membres.

Sanctions : une équipe absente se verra attribuer moins 30 points (- 30 pts) en D 1 et moins 15 points (- 15 pts) en D 2.

Un appel jugé recevable, transmis dans les 3 jours suivant la compétition à la FFTA, peut, éventuellement, annuler la pénalité.

En tout état de cause, l'équipe absente marquera 0 point pour la compétition concernée.

A la fin de l'épreuve de qualification, l'équipe absente est classée dernière. Lors des matches de poules, les équipes devant rencontrer l'équipe absente tirent à vide et doivent comptabiliser les scores de chaque match afin de totaliser le même nombre de scores que les autres équipes en vue d'un éventuel départage en cas d'égalité.

- **Quelques points de règlement**

Une équipe est composée de 4 archers maximum ou de 3 archers minimum (ainsi une équipe de deux archers ne sera pas acceptée).

Rappel (Règlement International) : il suffit d'avoir tiré une seule flèche pour être classé aussi bien pour le tir individuel que pour le tir par équipes.

- **La position des archers sur les cibles (phase qualification individuelle)**

A l'occasion de la phase de qualification individuelle (2x70m) l'ordre de priorité suivant doit être respecté :

Les 3 ou 4 archers d'une même équipe seront placés sur des cibles contiguës et successives (un seul archer de la même équipe sur la même cible). Ils devront tirer sur le même rythme avec la même place sur le pas de tir

Exemples : 4 archers du club de VILLE sont positionnés ainsi : 4A, 5A, 6A, 7A
3 archers du club de VILLE BIS seront positionnés ainsi : 9B, 10B, 11B.



Ne pas placer deux archers d'un même club sur la même cible.

Ponctuellement, dans le cadre de la préparation des championnats internationaux et à la demande des entraîneurs nationaux, les athlètes sélectionnés en équipe nationale (noms fournis par la DTN) seront placés sur des cibles proches les unes des autres, en respectant toutefois les deux premières priorités.

- **L'entraînement avant la phase de qualification**

20 minutes minimum – 45 mn maximum.

Nombre de flèches non limité dans le temps de tir d'une volée (4 minutes).

L'organisateur n'est pas obligé de changer les blasons après la session d'entraînement : ainsi la compétition peut commencer dès que l'entraînement est terminé.

Si des blasons usagers ont été utilisés pour l'entraînement, des blasons neufs devront être posés sur les buttes de tir au début du tir ainsi qu'à partir du premier match lors de la phase éliminatoire.

Aucun autre entraînement, ni aucune volée d'essai ne seront autorisés dans la même journée sur le terrain de compétition.

- **Epreuve des matches par poules**

Tous les matches se déroulent sous forme de rotation : 1 archer sur le pas de tir, les 2 autres attendent derrière la ligne de 1m :

- ✓ 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer).
- ✓ Temps imparti pour chaque volée : 2 minutes.
- ✓ Les archers peuvent tirer dans l'ordre qu'ils désirent : chaque archer peut tirer 1 ou 2 flèches. Il doit revenir en arrière de la ligne de 1m avant que l'archer suivant se rende sur la ligne de tir.
- ✓ Quand le directeur des tirs fait commencer le match (2 coups de klaxon), les 3 archers de l'équipe peuvent s'avancer jusqu'à la ligne de 1m qu'ils ne doivent pas franchir.
- ✓ Quand le feu vert s'allume (1 coup de klaxon), le premier archer de l'équipe peut franchir la ligne de 1m, s'installer sur la ligne de tir et commencer le tir.
- ✓ En cas d'égalité de points à la fin du match, le départage se fait par un tir de barrage selon la réglementation internationale du tir par équipes.

- **Les incidents de tir**

Lors des matches de poules ou lors des phases éliminatoires et finales individuelles, il ne sera pas accordé de temps supplémentaire pour un incident de matériel ou corporel. Un archer peut quitter la ligne de tir (pour réparer), laisser sa place à un équipier et ensuite revenir sur la ligne de tir pour finir sa volée de 2 flèches, dans le temps imparti de 2 minutes pour l'équipe. Chaque archer est autorisé à utiliser un arc de rechange.

- **Les égalités**

En cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes dans le classement à la fin de l'épreuve de qualification (Fita 2x70m), le départage s'opère ainsi pour la constitution des poules et l'attribution du point de « bonus » :

- ✓ au plus grand nombre de 10 (10 et X) des 3 premiers archers de l'équipe
- ✓ au plus grand nombre de X des 3 premiers archers de l'équipe
- ✓ par un tir de barrage (cf. article B.6.20.2 du Règlement International)

- **Les pénalités** (Cf. Chapitre II – Tir sur cibles extérieures – Règlement International – Article B.8).

Infractions mineures (pénalités en temps)

- Franchissement trop tôt de la ligne de 1m :
 - # soit avant le signal sonore.
 - # soit avant qu'un équipier soit revenu en arrière de la ligne de 1m.
- Flèche sortie du carquois avant que l'archer ne se trouve sur la ligne de tir.

Sanction : l'arbitre brandit le carton jaune : l'archer doit revenir derrière la ligne de 1m et recommencer son départ ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

Mais attention :

- ✓ Le nombre de cartons jaunes n'est pas limité lors d'un même match : 2 cartons jaunes ne sont pas équivalents à un carton rouge.
- ✓ Pour que l'arbitre puisse infliger un carton jaune pour un mauvais passage de relais, il est nécessaire que les 2 archers se relayant aient chacun un pied posé dans la zone comprise entre la ligne de tir et la ligne de 1m.



- ✓ Pour qu'un arbitre puisse infliger un carton jaune pour une flèche sortie trop tôt du carquois, il faut qu'il puisse voir la pointe de la flèche avant que l'archer ne se trouve sur la ligne de tir. Cela ne concerne donc que l'archer en train de relayer un de ses équipiers. Cela ne concerne pas le compétiteur qui, dans la zone d'équipe, sort du carquois une ou plusieurs flèches pour en vérifier les pointes ou les plumes ou pour les nettoyer.
- ✓ D'autre part, un archer peut revenir (précipitamment) en arrière de la ligne de 1m avec sa flèche sur l'arc : il ne doit pas être pénalisé. Cependant, il doit remettre la flèche dans le carquois dès qu'il a franchi la ligne de 1m.

Infractions majeures (pertes de valeurs de flèches)

- Flèche tirée avant ou après le signal sonore indiquant le début ou la fin du tir.
- Un archer tirant plus de 2 flèches au cours d'une même volée.
- Un archer ne respectant pas la pénalité due au carton jaune (voir infraction mineure) et qui tire tout de même sans revenir en arrière de la ligne de 1m.

Sanction : l'arbitre brandit le carton rouge : l'équipe perdra la valeur de sa meilleure flèche en cible de cette volée.

Dans le cas où un compétiteur tire plus de 2 flèches au cours d'une même volée :

- ✓ Un archer tire 3 flèches et pourtant il y a 6 flèches en cible : seules les 5 valeurs les plus basses doivent être prises en compte (+ avertissement).
- ✓ Un archer tire 3 flèches et il y a 7 flèches en cible : seules les 6 valeurs les plus basses doivent être prises en compte (+ avertissement).

Infractions des coaches

- Les coaches doivent se positionner, durant le tir d'une volée, dans un emplacement qui leur est réservé situé en arrière de la ligne de 1m et sur le côté de la zone d'équipe. Pendant la volée, ils ne peuvent pas quitter leur emplacement et s'ils le font, ils ne peuvent pas y revenir.

Sanction : à la première infraction, l'arbitre s'approche du coach et lui fait la remarque. A la deuxième infraction, l'arbitre attend la fin de la série de **2** flèches ou que l'archer, en train de tirer, ait terminé son tir pour s'approcher du coach et lui demander de quitter immédiatement son emplacement réservé. Le coach doit rejoindre la zone de repos des archers (sièges, tentes) pour la durée du match. A la troisième infraction, le coach sera expulsé du terrain de compétition pour le reste de la journée.

Note importante

- ✓ Une ou plusieurs infractions du coach ne peuvent, en aucun cas, faire perdre des points à l'équipe.
- ✓ Quand il a une remarque à faire, l'arbitre doit toujours s'adresser au coach et non à l'archer pour ne pas le troubler d'avantage. C'est au coach de diriger son équipe.
- ✓ Quand un arbitre inflige une pénalité à une équipe (carton jaune ou rouge), il est essentiel que l'arbitre soit certain que le coach a bien vu le carton afin qu'il puisse en faire part à ses archers et réagir en conséquence.
- ✓ L'arbitre doit toujours donner la raison précise de la pénalité infligée, au moment où il sanctionne.
- ✓ Dans leur emplacement réservé les coaches peuvent utiliser des jumelles ou les longues vues sur pieds tout comme l'archer remplaçant.

- **L'aménagement de la ligne de tir**

Pour le tir par équipes, les organisateurs doivent aménager la ligne de tir d'une manière particulière.

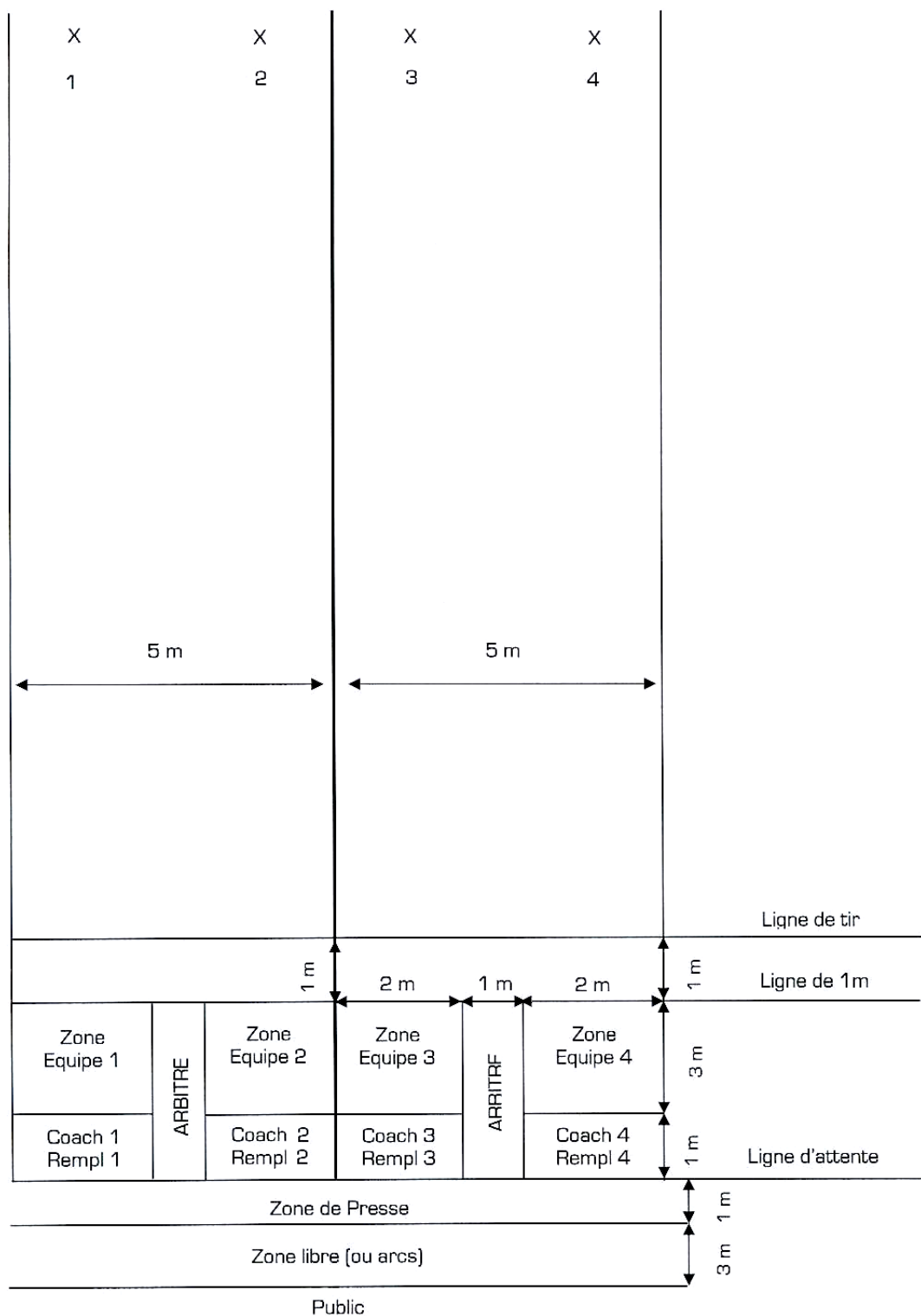
On trouvera, au Chapitre II – Tir sur Cibles extérieures – Règlement International - B.12 - Annexe 2, l'aménagement prévu pour les championnats internationaux. Cet aménagement demande beaucoup de place. La Fédération recommande donc aux organisateurs d'utiliser les solutions décrites pages suivantes, selon l'espace et le nombre de cibles disponibles.

- avec 1 cible par couloir (de préférence) ou,
- avec 2 cibles par couloir
- avec placement des arbitres (deuxième croquis des pages suivantes)

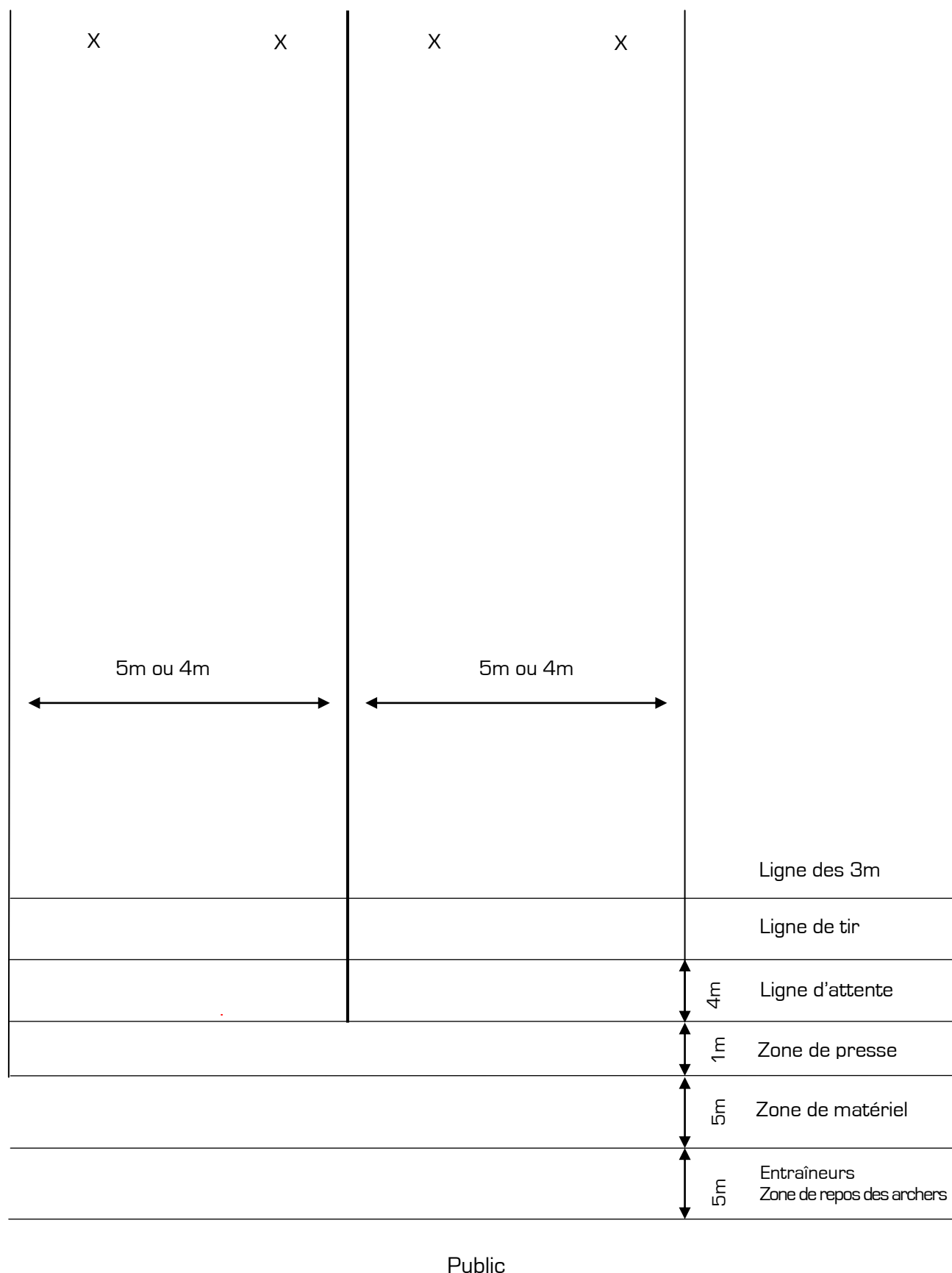
L'aménagement avec une cible par couloir est préférable pour le confort des archers et pour la bonne compréhension des médias et du public.



AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR POUR LE TIR PAR EQUIPES
Règlement international



AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR
Compétitions individuelles



C.4 LE FÉDÉRAL

C.4.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Ces compétitions concernent les arcs classiques (AC) et les arcs à poulies (AP).

Catégories	Distances de tir	Taille du blason	Classement national	Rythme de tir *
Benjamins arcs classiques	2x20m	80cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn
Minimes arcs classiques	2x30m	80cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn
Autres catégories	2x50m	122cm	Oui	2x6 volées de 6 flèches en 4mn

Application immédiate – Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013

*** pour marquer que le fédéral est la discipline d'accès au FITA, dans les deux disciplines, le rythme de tir à adopter est celui du FITA (volées de 6 flèches).**

*** Si un tir Fédéral est organisé seul, il se tire par volées de 6 flèches.**

- **Départage des ex-æquo :**

En cas d'égalité de points à la fin de la compétition, les archers sont départagés de la façon suivante :

- ✓ au plus grand nombre de 10 (10 + X) ;
- ✓ si l'égalité subsiste, au plus grand nombre de X ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, les concurrents sont classés ex æquo.

- **Période de sélection et nombre de sélections à réaliser**

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

Lors des championnats départementaux et régionaux, les classements doivent être établis en respectant toutes les catégories d'âge figurant dans le tableau officiel des catégories (cf. Article C.3.1 des Règlements Généraux).

Les championnats de ligue doivent se dérouler, de préférence, le deuxième dimanche de juin.

C.4.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

La date est fixée par le comité Directeur de la FFTA, habituellement fin août ou début septembre.

- **Déroulement :**

Ce championnat se déroule sur 3 départs (samedi matin, samedi après-midi, dimanche matin), en rythme AB/CD.

Chaque départ doit pouvoir accueillir au minimum 200 archers sur un terrain où doivent être implantées 50 cibles minimum, selon des quotas qui seront diffusés sur le Calendrier officiel des compétitions.

Les organisateurs ont l'obligation de ne positionner que 2 compétiteurs "arc à poulies", maximum par cibles de 4 archers. Si l'organisateur possède un terrain sur lequel plus de 50 cibles peuvent être installées, il peut y avoir augmentation des quotas.



C.5 LE TIR BEURSAULT

Cette forme de tir, traditionnelle en France, nécessite des installations particulières. Elle se pratique sur un terrain appelé "Jeu d'Arc" ou "Jardin d'Arc".

Il s'agit d'un tir dont les origines remontent au 15^{ème} siècle et qui permettait aux "Francs Archers", sorte de Garde Nationale, exemptés d'impôts, de s'entraîner tous les dimanches sur un champ de tir réservé à cet effet, en tirant, alternativement, une flèche sur deux buttes, à une distance de 50m, les deux buttes étant espacées d'environ 52m.

La butte sur laquelle le tir commence s'appelle la "butte d'attaque". L'autre butte est appelée "butte maîtresse".

L'allée centrale est appelée "Allée du Roy".

Cette compétition concerne les Arcs Classiques, les Arcs à Poulies et les Arcs Droits (long bow) pour toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications.

• Arc droit

Il s'agit d'un arc de type « arc droit » ou Longbow, selon la définition de la FITA. Cela veut dire que lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc, à l'exception des encoches de fixation de la corde. La forme de la poignée ou des branches est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc droit peut être démontable.

L'arc peut être composé de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.

La longueur et la puissance de l'arc sont libres.

Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.

Les flèches à utiliser sont des flèches en bois avec empennage en plume naturelle.

La prise de corde (position des doigts) est libre.

C.5.1 LA CIBLE

Le blason s'appelle "carte". La zone de points est circulaire, sa limite extérieure est appelée "cordon". Le diamètre de la zone de points (intérieur du cordon) est de 45 cm.

Sauf pour les tirs de championnats, on peut superposer à la carte, en son centre, un visuel en carton épais appelé "marmot" limité par un cordon de diamètre intérieur 12,5 cm. La zone intérieure au cordon du marmot est appelée "chapelet". Le centre du marmot, appelé "noir", est constitué d'un disque noir avec au centre un rond blanc de 10 mm de diamètre.

• Carte de Bouquet (Grand Prix)

La zone de points ne comporte comme seules marques que l'axe horizontal et l'axe vertical servant à positionner le marmot.

Le noir du marmot de Bouquet a un diamètre de 56 mm.

• Carte de Championnat (ou de Prix Général)

La zone de points est divisée en trois zones concentriques marquées 1, 2 et 3 de l'extérieur vers l'intérieur. La zone marquée 3 correspond au chapelet (intérieur du cordon du marmot) et comporte en son centre un noir de diamètre 40 mm. Le marmot de Prix Général reproduit la zone 3 de la carte mais ne doit pas être utilisé en championnat.

C.5.2 LE TIR

a) La carte est fixée de telle façon que le centre soit situé à 1m du sol.

b) Le tir s'effectue normalement par pelotons de 5 archers qui tirent toujours dans le même ordre.

c) Une seule flèche est tirée dans chaque sens. Le tir de 2 flèches se fait donc en un aller-retour appelé "halte".

d) 4 flèches d'essai sont autorisées avant le début de la compétition, soit 2 haltes d'essai.

Cependant, un entraînement est autorisé avant la compétition, sous le contrôle des arbitres :

- ✓ entraînement sur la paille des buttes de tir pour les installations ne disposant pas de buttes de tir complémentaires. Si les installations disposent de buttes de tir complémentaires, l'entraînement doit se dérouler sur ces buttes ;
- ✓ durée : 20 minutes. Le peloton de 5 tireurs peut être réparti sur les deux buttes (3 sur l'Aller – 2 sur le Retour), en respectant les règles de sécurité.



- e) La compétition (appelée "partie") se déroule en 20 haltes, soit 40 flèches.
- f) Dès qu'il a tiré sa flèche, l'archer se rend, par une des allées latérales, vers la butte opposée. Il attend que tous les archers de son peloton aient achevé leur tir et soient présents pour s'approcher de la carte.
- g) Le pied antérieur du tireur ne doit pas dépasser le bord antérieur du pas de tir.
- h) Chaque archer dispose de 60 secondes (temps maximum) pour tirer sa flèche.
- i) En cas d'incident de matériel ou d'un problème médical non prévisible, comme pour le tir sur cible anglaise, l'archer pourra bénéficier de temps supplémentaire (15mn maximum) pour effectuer la réparation. Lorsqu'il a réparé, il reprend sa place dans le peloton en respectant l'alternance butte d'attaque/butte maîtresse (s'il a tiré sa dernière flèche avant l'incident sur la butte d'attaque, il reprend sur la butte maîtresse, et vice-versa). Il tirera toutes les flèches manquantes après la fin de la partie des autres concurrents :
 - prévenir quand l'archer reprend le tir
 - être vigilant lorsque l'archer tire seul pour prévenir toute incursion sur le pas de tir.
- j) Une flèche tombée de l'arc sera considérée comme non tirée si l'archer peut la toucher avec une partie de son arc, sans bouger les pieds du pas de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (cible, garde, obstacle quelconque) **Application au 01/01/2009 – Comité Directeur des 15&16 novembre 2008.**

C.5.3 LE DECOMPTE DES POINTS ET LA MARQUE

- **Bouquet Provincial**

Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs (est appelé "Honneur" tout coup dans la zone de points, la flèche ne touchant pas le cordon extérieur). Pour chaque honneur, le nombre de points (1, 2 ou 3) est également porté pour le départage des ex aequo ou la qualification au Championnat de France.

Une flèche compte :

- ✓ 3 points si elle est dans le noir ou touche le noir.
- ✓ 2 points si elle est dans le chapelet ne touchant ni le noir ni le cordon du marmot.
- ✓ 1 point si elle est dans la zone de points inférieure au chapelet sans toucher le cordon extérieur de la carte.

La marque a lieu quand tous les tireurs du peloton ont tiré leur flèche. Toutefois, une marque provisoire peut avoir lieu à chaque flèche, les coups étant annoncés à l'aide d'un signal, généralement sonore, par un aide surveillant la butte d'attaque, appelé "Garde Panton". Le greffier a en charge la butte maîtresse.

Le greffier marque les points annoncés sur des feuilles de marque spéciales, imprimées à cet effet, indiquant le nom de la Compagnie ou du Club, la date du tir, les noms des tireurs dans l'ordre de tir, le nombre d'honneurs simples (1), de chapelets (2), de noirs (3) ainsi que le total des honneurs et des points et, éventuellement, la distance des coups au noir, d'après les indications du palmer.

- **Championnat (de Ronde, de Département, de Ligue, de France)**

Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs, puis le nombre de points.

Toute flèche dans la zone de points compte pour un honneur.

Pour chaque flèche, le nombre de points (0, 1, 2, 3 ou 4) est porté sur la feuille de marque :

- ✓ 4 points si la flèche est dans le noir ou touche le noir ;
- ✓ 3 points si la flèche est dans la zone 3 (chapelet) ne touchant ni le noir ni le cordon du marmot ;
- ✓ 2 points si la flèche est dans la zone 2 sans toucher le cordon extérieur de cette zone ;
- ✓ 1 point si la flèche est dans la zone 1 sans toucher le cordon extérieur de la carte.

Une flèche touchant le cordon extérieur d'une zone de points est comptée dans la zone inférieure.

Départage des ex aequo : en cas d'égalité au nombre d'honneurs et au nombre de points, le départage se fait :

- ✓ au plus grand nombre de 4 ;
- ✓ en cas de nouvelle égalité, au plus grand nombre de 3 ;
- ✓ en cas de nouvelle égalité, les tireurs sont déclarés ex aequo.

Le marqueur devance les tireurs à la butte et enregistre les points à l'arrivée de chaque flèche. Il annonce la valeur de la flèche à chaque tireur. En cas de litige, il est fait appel à l'arbitre. Lorsque toutes les flèches sont validées, le marqueur repart vers la butte opposée. Les impacts doivent alors être cochés et les flèches peuvent être retirées de la cible.



- **Règles communes Bouquets / Championnats**

Si une flèche rebondit de la carte ou en tombe, elle compte selon la valeur de son impact, à condition que ce dernier puisse être retrouvé (impact non coché) ou que le greffier (ou le garde panton) en ait été témoin.

Si une flèche atteint la carte après avoir ricoché ou glissé sur le sol ou sur un obstacle quelconque autre qu'une flèche en cible, elle ne marque aucun honneur, ni aucun point.

Les tireurs doivent s'assurer, après la fin du tir, que tous leurs coups ont été correctement marqués.

C.5.4 COMPETITIONS QUALIFICATIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE BEURSAULT

Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault sont :

- ✓ les tirs de Bouquet Provincial (seule la 1^{ère} mise est qualificative) ;
- ✓ le championnat régional ou substitut désigné par l'instance concernée ;
- ✓ le championnat départemental fermé ;
- ✓ le championnat de Ronde fermé ;
- ✓ les « concours qualificatifs » inscrits au calendrier fédéral (ouverts).

Elles sont ouvertes aux **arcs classiques, aux arcs à poulies et aux arcs droits (longbow)**, dans toutes les catégories d'âge qui apparaissent au tableau officiel des qualifications.

Elles se déroulent sur le même rythme que le Championnat de France, soit une **série de 40 flèches**.

Les benjamins et minimes (filles et garçons) tirent à 30 mètres.

Les « concours qualificatifs » sont inscrits au calendrier fédéral sous le contrôle et selon la règle de la Ligue ou Comité Régional. Pour ces concours (autorisant les mises multiples) et uniquement pour eux (à l'exclusion des tirs de Bouquet et Championnats), toutes les mises sont qualificatives.

C.5.5 PERIODE DE QUALIFICATION

Se reporter au calendrier officiel édité par la FFTA.

C.5.6 QUALIFICATIONS A REALISER

Se reporter à l'**Article C.5.1.1 des Règlements Généraux**.

Une seule qualification est exigée.

Note importante : pour valider la qualification, la participation au tir d'un Bouquet Provincial est obligatoire pour les archers des Ligues d'Ile de France, Picardie, Flandres, Champagne et Normandie (départements de Haute Normandie uniquement)

C.5.7 CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX

Toutes les catégories d'âge sont retenues.

C.5.8 CHAMPIONNAT DE FRANCE BEURSAULT

Le Championnat de France est ouvert aux arcs classiques, aux arcs à poulies et aux arcs droits (longbow), dans toutes les catégories d'âge qui apparaissent au tableau officiel des qualifications.

La date est fixée par le Comité Directeur de la FFTA, habituellement fin septembre ou début octobre.

C.5.9 AUTRES COMPETITIONS

D'autres compétitions de tir Beursault sont organisées en particulier dans les Ligues du Pays d'Arc ou avoisinantes : les « **Prix Généraux** », les « **Concours particuliers** » ou « **Prix de mises Beursault** », souvent sur un rythme différent (60 flèches / 20 flèches) de celui des compétitions officielles : ces compétitions ne sont pas qualificatives pour le Championnat de France Beursault.

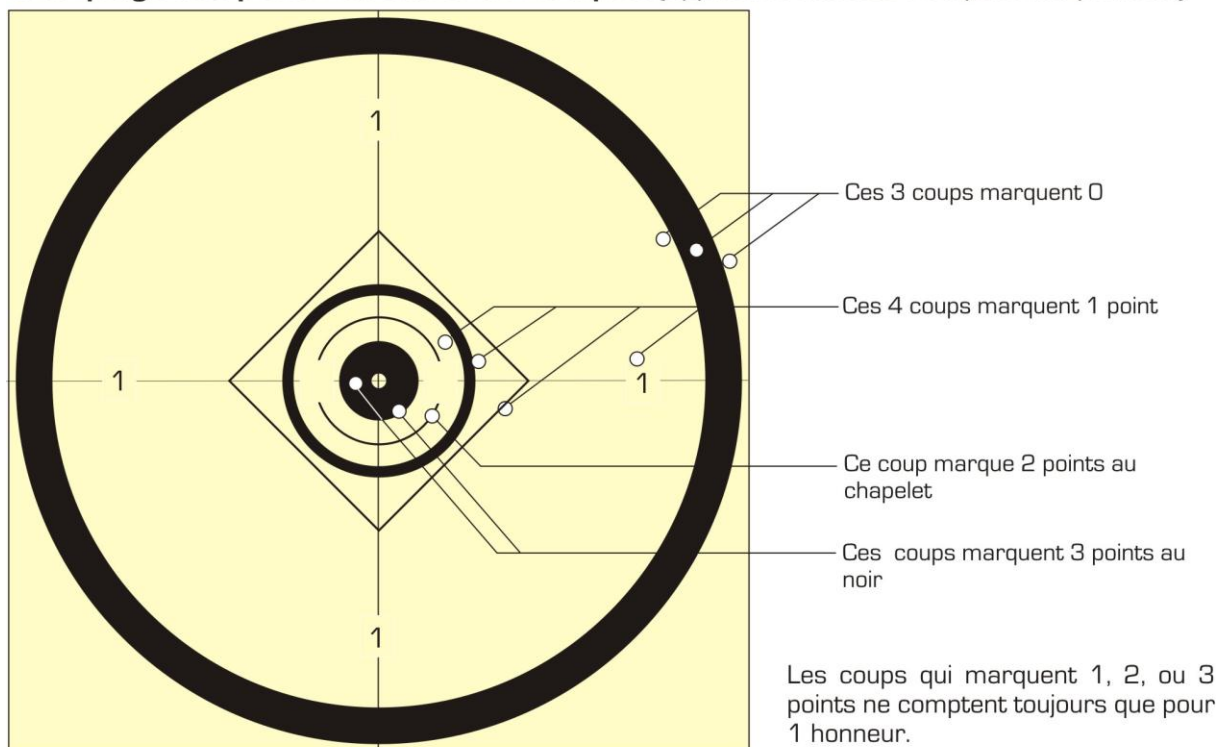
C.5.10 LES DISTINCTIONS

Les « Marmots » [Cf. Article F.2 des Règlements Généraux] sont des distinctions de la FFTA et à ce titre ne peuvent se voir attribuées que lors de compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault, telles que définies au § C.5.4. **En conséquence, les « Marmots » ne peuvent pas être gagnés lors d'un Prix Général.**

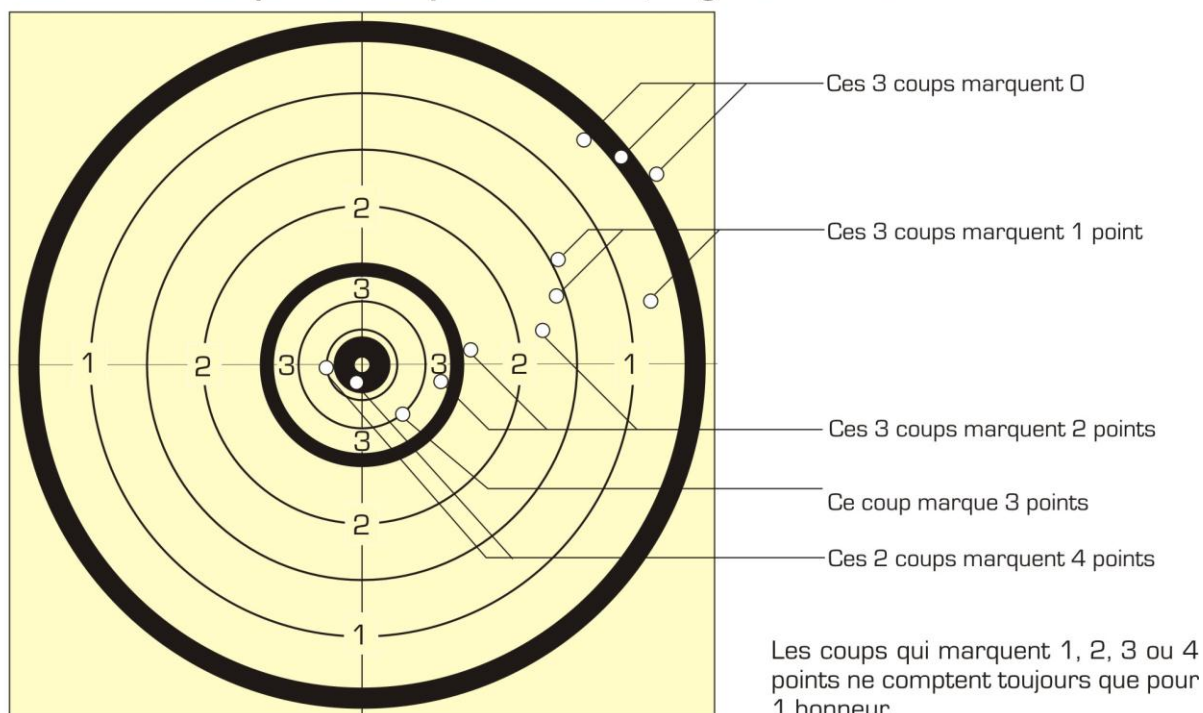


C.5.11 TIR BEURSAULT (MARQUAGE DES POINTS)

Marquage des points en cibles de Bouquet (applicable dans les Bouquets uniquement)



Cibles des championnats départementaux, régionaux et de France



C.6 LE TIR AU DRAPEAU (règlement international)

C.6.1 LES CATEGORIES

La FITA reconnaît les catégories suivantes :

- * Dames
- * Hommes

C.6.2 LES DIVISIONS

Pour le tir au drapeau :

- * Division "arc recurve"
- * Division "arc compound"

C.6.3 L'ÉPREUVE DE TIR AU DRAPEAU

L'épreuve de tir au drapeau consiste à tirer 36 flèches aux distances suivantes :

- ✓ 165m pour les hommes recurve ;
- ✓ 125m pour les dames recurve ;
- ✓ 185m pour les hommes compound ;
- ✓ 165m pour les dames compound.

Le tir se fait dans une seule direction. Six (6) flèches d'essai (2 volées de 3 flèches) sont autorisées avant le début des tirs. Celles-ci sont tirées sous le contrôle du directeur des tirs et ne pourront pas compter pour l'établissement des scores.

C.6.4 L'EQUIPEMENT DES SITES DE TIR

La cible du tir au drapeau est circulaire. Elle mesure 15m de diamètre et est divisée en cinq (5) zones concentriques de 1,50m de large du centre à l'extérieur. Les lignes de séparation doivent toutes être dans les zones supérieures de score.

La cible peut être marquée sur le sol ou les lignes de séparation peuvent être faites avec une bande d'acier ou avec une corde qui ne se détend pas.

Le centre de la cible est marqué par un fanion triangulaire de couleur vive : le drapeau. Ce drapeau ne mesurera pas plus de 80cm de longueur et 30cm de largeur. Il doit être attaché à un piquet rond de bois tendre, solidement fixé, verticalement, dans le sol, de manière à ce que la partie la plus basse du drapeau ne soit pas à plus de 50cm du sol.

Les valeurs des zones de scores, en partant du centre vers l'extérieur, sont : 5-4-3-2-1 points.

C.6.5 L'EQUIPEMENT DES ARCHERS

Arc recurve et arc compound : voir Chapitre II - Tir sur cibles extérieures – Règlements International – Article B.3.

C.6.6 LE TIR

Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou 6 flèches.

Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de deux (2) minutes. Pour tirer 6 flèches, il est de quatre (4) minutes.

- ✓ Le compétiteur ne peut pas lever le bras d'arc avant le signal de début du tir.
- ✓ Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle du temps entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.
- ✓ Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra lever le drapeau rouge situé au pas de tir. Du temps supplémentaire peut être accordé à un concurrent afin de faire les réparations nécessaires ou de changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité sous la supervision d'un arbitre.



Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur cette ligne.

Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.

Une flèche n'est pas considérée comme tirée si le compétiteur peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds par rapport à la ligne de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi.

Pendant que le compétiteur est sur la ligne de tir, il ne peut pas recevoir d'aide (coaching assistance).

On ne peut tirer que dans une seule direction.

C.6.7 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches.

Le directeur des tirs doit désigner une personne pour tenir la corde au drapeau et une personne pour chaque zone de score pour ramasser les flèches dans cette zone. Quand toutes les flèches ont été ramassées dans chaque zone, elles sont triées en fonction de leur appartenance et doivent rester dans la zone jusqu'à ce qu'elles aient été marquées.

Chaque compétiteur doit annoncer la valeur de ses flèches en commençant par la plus haute. Le directeur des tirs doit vérifier que toutes les flèches soient correctement annoncées.

La valeur des flèches qui ne sont pas fichées en terre est déterminée par la position de la pointe sur le sol.

Les flèches fichées dans le drapeau ou dans le piquet comptent pour 5 points.

Les compétiteurs ne peuvent pas pénétrer dans la cible (à l'exception des ramasseurs de flèches), si ce n'est pour annoncer les valeurs de leurs flèches à l'appel de leur nom.

En cas d'égalité dans les épreuves de tir au drapeau, on procède comme suit :

- ✓ en premier, le moins grand nombre de ratés ;
- ✓ si l'égalité subsiste, le plus petit nombre de 1 et ainsi de suite jusqu'à la résolution de l'égalité ;
- ✓ si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex æquo.

C.6.8 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE

Voir Chapitre II - Tir sur cibles extérieures - Règlement International – Article B.7.

C.7 LE TIR DES ARBITRES

C.7.1 ARCS CLASSIQUES

Ce tir porte le nom de challenge DEMARE, le nom de son fondateur qui fut Secrétaire Général de la FFTA de 1930 à 1955.

La coupe BOULANGER est également attribuée à l'issue du même tir : elle porte le nom de celui qui fut à l'origine des règlements d'arbitrage.

C.7.2 ARCS A POULIES

Ce tir porte le nom de challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON.

Le tir des arbitres a lieu, en principe, une année dans la ville de celui qui a gagné le challenge DEMARE, l'année suivante dans la ville de celui qui a gagné le challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON.

Ainsi, lors des années paires, le lieu où se dispute le tir des arbitres est la ville (ligue) du vainqueur en arcs classiques. Lors des années impaires, le lieu où se dispute le tir des arbitres est la ville (ligue) du vainqueur en arcs à poulies.

Le vainqueur du challenge peut se désister en faveur d'une autre ligue.

La réunion annuelle des arbitres ne peut pas se dérouler deux années consécutives dans la même ligue.

Ainsi, au cas où les deux vainqueurs (arc classique et arc à poulies) seraient membres de la même ligue, la réunion annuelle des arbitres sera organisée par la ligue du second : année paire, arc classique et année impaire arc à poulies. En cas de difficulté, la CNA sera chargée de trouver un organisateur.



C.7.3 LE REGLEMENT

Les tirs ont lieu en plein air, à la meilleure flèche sur carte "beursault", à 50m, sur 5 volées de 2 flèches, dans un seul sens et par pelotons de 5 tireurs. Deux volées d'essai de 2 flèches. Le centre de la carte est placé à 1m du sol.

Le tirage au sort pour la désignation des cibles lors des éliminatoires, aura lieu le matin.

Deux volées de 2 flèches d'entraînement.

Les éliminatoires se tirent entre les arbitres de chaque ligue (5 volées de 2 flèches).

Le meilleur tireur de chaque ligue est qualifié pour la finale qui suit immédiatement les éliminatoires.

Un arbitre par tranche de 1000 licenciés dans une ligue peut être qualifié pour la finale dans chaque arme.

Finales : deux volées de deux flèches.

Le meilleur tireur des participants aux éliminatoires pour les arcs classiques reçoit la coupe BOULANGER.

Le vainqueur en arcs à poulies reçoit la coupe Désiré HAZARD / Robert SIMON.

Le vainqueur de la finale recevra, pour un an, le challenge DEMARE (arcs classiques) et le challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON (arcs à poulies). Chacun recevra également une coupe souvenir.

Chaque challenge sera remis, à titre définitif, à l'arbitre qui l'aura gagné 3 années consécutives ou non.

En aucun cas, les coupes ne sont cumulables : dans le cas où le même arbitre gagnerait la coupe des éliminatoires et la coupe accompagnant le challenge DEMARE ou Désiré HAZARD / Robert SIMON, la coupe des éliminatoires sera remise au tireur suivant.





ANNEXE 1 : POSITION DES BLASONS

3 Blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5

Sur butte de tir ronde de 129cm de diamètre

Règlement Français - Rythme de tir A-B-C (3 archers par cible)



Centre du blason du haut à 161cm du sol

Limite entre les 2 blasons à 136cm du sol

Centres des blasons du bas à 111cm du sol

Espace entre les blasons du bas : 2 cm minimum



4 Blasons de 80cm réduits à 6 zones de scores du 10 au 5

Sur butte de tir ronde de 129cm de diamètre

Règlement français - Rythme de tir AB/CD (4 archers par cible)

- Espace entre les blasons 2cm minimum



Centres des blasons du haut à 161cm du sol (Règlement International 172cm maximum)

Limite entre les 2 blasons à 136cm du sol (Règlement International à 130cm)

Centres des blasons du bas à 111cm du sol (Règlement International à 90cm minimum)

En cas de difficulté, l'organisateur et l'arbitre prendront les décisions permettant de respecter le matériel et la sécurité. Par exemple : éviter que la zone marquante soit en face d'un montant du chevalet si les flèches traversent les blasons. Dans ce cas l'écartement pourra être réduit à une valeur comprise entre 1 et 2 cm.

